



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL



Secrétariat Exécutif

« Appuis institutionnels à la mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement des services vétérinaires et préparation à l'accès des viandes sahéliennes aux marchés des pays d'Afrique du Nord »

Phase d'étude de faisabilité et de programmation des activités du futur projet

Rapport final



Pr. Yalacé Y. KABORET
Consultant

Octobre 2010

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux et des figures.....	4
Sigles et abréviations	5
Résumé	8
Introduction	13
I) Analyse du contexte général du projet	16
a) Aperçu sur le Sahel et l’Afrique de l’Ouest.....	16
b) Place du sous-secteur de l’élevage dans l’économie des pays du Sahel et d’AO.....	12
c) Aspects sanitaires dans les élevages Sahéliens et en Afrique de l’Ouest.....	19
d) Programmes et initiatives en cours dans la région Sahel et Afrique de l’Ouest.....	19
i) Programmes régionaux du CILSS et réalisations.....	22
ii) Politique Agricole de l’Union de l’UEMOA	23
iii) Politique Agricole Commune (PAC) de la CEDEAO	25
II) Accès aux marchés des viandes des pays d’Afrique du Nord et Commerce des produits alimentaires au sein de l’UMA	27
a) Généralités.....	27
b) Contraintes dans le commerce international des animaux et viandes.....	28
c) Pratiques commerciales dans les pays d’Afrique du Nord.....	31
d) Importation des produits agricoles dans les pays de l’UMA.....	32
e) Conditions d’importation et barrières de protection	33
III) Etat des lieux de la filière bétail-viande au Burkina, Niger et Mali	35
a) Cadre général.....	35
i) Contexte géographique et administratif.....	35
ii) Environnement économique.....	36
iii) Instruments législatifs et réglementaires pertinents liés aux activités de l’élevage et la commercialisation des produits animaux.....	37
(1) Cadre législatif et réglementaire au Burkina.....	37
(2) Cadre législatif et réglementaire au Mali :.....	40
(3) Cadre législatif et réglementaire au Niger	42
iv) Cadre institutionnel	44
v) Stratégies nationales pour le sous-secteur de l’élevage.....	46
(1) Enjeux et stratégies de l’élevage dans les 3 pays	46
(2) Principaux programmes et projets réalisés ou en cours dans les 3 pays	51
b) Organisation et structuration de la chaîne de valeur ajoutée du bétail-viande sahélien.....	55
i) Productions animales en zone sahélienne.....	57
(1) Contexte de production animale et accroissement de l’offre	57
(a) Systèmes d’élevage.....	57
(b) Alimentation et abreuvement.....	61
(2) Performance de production et de l’offre en bétail-viande.....	64
(a) Production du bétail.....	64
(b) Production des viandes.....	67
ii) Commercialisation du bétail-viande au Burkina, au mali et au Niger.....	68
(1) Considérations générales.....	68
(2) Commerce du bétail sur pied.....	69
(a) Catégories de marchés et circuits de commercialisation.....	70
(b) Evolution des exportations du bétail vivant et de l’offre.....	71
(3) Exportation des viandes sahéliennes	
(a) Infrastructure de transformation	75
(b) Chaîne de transport et de logistique spécifiques aux viandes.....	78

IV) Estimation de l'avantage financier et économique des exportations sahéniennes vers les pays d'Afrique du Nord.....	81
V) Santé animale et services vétérinaires du Burkina, du Mali et du Niger.....	85
a) Tendances épidémiologiques des maladies animales	85
b) Evaluation économique des maladies animales au Burkina, au Mali et au Niger.....	86
i) Pertes directes causées par les maladies animales.....	87
ii) Financement de la santé animale.....	89
c) Politique et stratégie actuelle de santé animale et santé publique vétérinaire	92
d) Situation actuelle des services vétérinaires au Burkina, au Mali et au Niger.....	93
i) Organisation des Services Vétérinaires.....	94
ii) Evaluation des services vétérinaires	95
VI) Systèmes d'information en élevage bétail viande sahélien	96
VII) Recommandations et axes d'intervention	97
a) Augmentation de la productivité productions animales et l'accroissement de l'exportation des viandes.....	97
b) Développement de l'exportation des viandes sahéniennes.....	98
c) Développement d'un environnement propice à l'exportation des viandes sahéniennes.....	99
d) Renforcement des capacités des prestations de santé animale et santé publique.....	100
VIII) Stratégie et construction logique du futur projet.....	101
a) Objectif principal	101
b) Objectifs spécifiques et résultats attendus du projet.....	101
c) Cadre logique du projet.....	100
d) Description du futur projet.....	107
i) Stratégie d'intervention.....	109
ii) Composantes du futur projet	109
IX) Estimation du coût du projet et stratégie de financement.....	111
a) Coût indicatif du projet.....	111
b) Stratégie de financement.....	111
X) Arrangement institutionnel.....	112
XI) Risques potentiels	114
XII) Annexes.....	115
a) Annexe 1 : Résultats de l'évaluation PVS des SV des pays ciblés	116
b) Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et institutions visitées dans les pays (Burkina Faso, Mali et Niger) du 09 au 22 mai 2010.....	123
c) Annexe 3 : Documents consultés.....	125

LISTES DES TABLEAUX ET DES FIGURES

1- Liste des tableaux

Tableau I : Données générales sur les pays de l'UMA

Tableau II : Progression des effectifs du bétail au Burkina Faso, Niger et Mali

Tableau III : Synthèse de l'évolution des offres du bétail dans les marchés suivis au Burkina Faso (têtes)

Tableau IV : Hypothèse haute des exportations des viandes sahéliennes réfrigérées utilisant le corridor ivoirien avec la chaîne logistique proche des exportations de mangues sahéliennes

Tableau V : Situation zoo-sanitaire au Burkina, Mali et Niger

Tableau VI : Résultats des évaluations PVS des services vétérinaires du Burkina, Mali et Niger

Tableau VII : Objectifs et ses effets positifs du projet

Tableau VIII : Cadre logique du projet

Tableau IX : Composantes et activités du projet

Tableau X : Coût estimé du projet

2- Listes des figures

Figure 1 : Zones agro-écologiques du Sahel et Afrique de l'Ouest

Figure 2 : Schéma de la chaîne de valeur de la commercialisation du bétail-viande au Sahel

Figure 3 : Progression des exportations du bétail au Burkina Faso de 2004 à 2008

Figure 4 : Progression des exportations du bétail vivant au Niger de 2004 à 2009

Figure 5 : Progression des exportations contrôlées du bétail sur pied au Burkina Faso de 2003 à 2009

Figure 6 : Progression des prix moyens du bétail au Niger

Figure 7 : Evolution du nombre de foyers de maladies animales contagieuses suspectées au Burkina Faso de 1999-2009

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence canadienne pour le Développement International
ACR	Accords commerciaux régionaux
AO	Afrique de l'Ouest
APE	Accords de Partenariat Economique
APHIS-USADA	Animal and Plant Health
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CCPDR	Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural
CEA	Communauté économique africaine
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CER	Communauté Economique régionale
CILSS	Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNC-RA	Cadre National de Concertation des Ressources Animales
COFENABVI	Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail et Viande des pays membres de l'UEMOA
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DLV	Direction des Laboratoires Vétérinaires
DNPIA	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DPRA	Directions Provinciales des Ressources Animales
DSA	Direction de la Santé Animale du Ministère des Ressources Animales
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECIBEV	Etablissement pour le crédit et l'investissement dans le secteur bétail-viande
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
FA	Fièvre Aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FANDC	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
FARA	Forum for Agricultural Research in Africa
F CFA	Franc de la communauté financière africaine
FEBEVIM	Fédération de la filière bétail viande
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FODEL	Fonds de Développement de l'Elevage

GT-TADs	Global Framework for the Progressive Control of Transboundary Animal Diseases
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
LNE	Laboratoire National d'Elevage
MRA	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIE	Office International des Epizooties/Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONERA	Office National pour l'Exploitation des Ressources Animales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACE	Programme pan Africain de Contrôle des Epizooties
PADESO	Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental
PARC	Pan African Rinderpest Control
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PASAOP	Projet d'Appui au Service Agricole et Organisations paysannes
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsétsé et de la trypanosomose
PAU	Politique Agricole de l'Union (UEMOA)
PCT	Programme de Coopération Technique
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africa
PGPIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	programme national d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSF/MR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PPCB	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
PRA	Programmes Régionaux d'Appui
PRIA	programme régional d'investissement agricole
PRODESO	Programme de développement de l'élevage au Sahel occidental
PROFIL	Projet d'Appui aux Filières
PRSAP	Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PVS	Performance of Veterinary Services/Performances des Services Vétérinaires
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
SAO	Sahel d'Afrique de l'ouest

SOMBEPEC	Société Nationale d'Exploitation du Bétail et des Peaux et Cuirs
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONEA	Société Nationale d'Exploitation des Abattoirs
SONERAN	Société nigérienne d'exploitation des ressources animales
SPAI	Sous-produits Agro-industriels
SPINAP	Support Programme to Integrated National Action Plans on Avian and Human Influenza in Africa.
SPS	Mesures Sanitaires et Phyto – Sanitaires
STDF	Standards and Trade Development Facility
SV	Services Vétérinaires
TAA	Trypanosomose Animale Africaine
TAD	Transboundary animal diseases /maladies animales transfrontalières
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TDR	Termes de références
TEC	Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA
UA/BIRA	Union Africaine/Bureau International des Ressources Animales
EDIC	Etude diagnostique sur l'intégration commerciale
UAM	l'Union du Maghreb Arabe
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UOFA	Union des Organisations de la Filière Avicole des pays de l'UEMOA
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNABOC	Union Nationale des Bouchers et Charcutiers
UNACEB	Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail
UNAEBV	Union Nationale des Exportateurs de Bétail et de Viande
USA	United States of America
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
UNSO	United Nations Sudano-Sahelian Office/ Bureau des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
WAHIS	World Animal Health Information System
ZLE	Zone de Libre Echange

RESUME

1- Introduction

- 1- En Février 2009, le Groupe de travail du FANDC a approuvé un don pour l'élaboration d'un projet intitulé: " Renforcement du contrôle des maladies animales et préparation à l'accès des viandes sahéliennes aux marchés des pays d'Afrique du Nord". Cette initiative portée par le Comité permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), avec le soutien des gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger, a pour objectif de faciliter l'accès des produits animaux de ces pays du Sahel aux marchés d'Afrique du Nord. Pour atteindre cet objectif, le projet à formuler prévoit :
 - une composante de renforcement des systèmes d'informations zootechniques et épidémiologique. Les animaux (ou au moins les troupeaux) devront être identifiés pour être mieux suivis sur le plan zootechnique et vétérinaire;
 - une composante d'amélioration institutionnelle, qui devra prévoir les réformes structurelles nécessaires à une rationalisation des méthodes d'élevage (sécurisation de l'accès à l'eau et à la terre) et à une amélioration de l'accès aux intrants vétérinaires et alimentaires; et
 - une composante de renforcement du dispositif vétérinaire (public et privé) dans la zone du projet.
- 2- La préparation du rapport d'étude de faisabilité de ce projet a été confiée à un consultant qui a travaillé en étroite collaboration avec le CILSS. Le plan de travail a comporté :
 - une phase de recherche documentaire qui a permis de collecter et d'analyser différents documents,
 - une phase d'enquête dans les trois pays ciblés de manière à communiquer avec les acteurs publics et privés susceptibles d'être impliqués dans le projet,
 - une phase d'étude de faisabilité et de programmation des activités du futur projet
- 3- Un rapport a été produit après que les pays aient soumis leurs observations et commentaires sur le rapport provisoire.

2- Contexte de l'élaboration du rapport

- 4- Pays enclavés dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont une économie qui dépend pour l'essentiel des produits agricoles et de l'élevage. Ce dernier occupe plus de 80% de la population représente environ 12% du PIB et fournit en moyenne 30 % des recettes agricoles de ces pays ciblés (soit 35% au Niger, 26% au Mali et 30% au Burkina). Aussi, l'élevage joue un grand rôle dans la sécurité alimentaire et dans la réduction de la pauvreté.
- 5- Les ressources animales des 3 pays du projet, recèlent d'énormes potentialité au regard de la diversité et de l'effectif total du cheptel estimé en 2009 à 26 941 185 têtes de bovins, 28 495 181 d'ovins et 38 951 255 de caprins. Ce cheptel connaît un taux de croit moyen de 2% chez les bovins et 3% chez les petits ruminants.

Malheureusement le taux d'exploitation qui est très variable, est faible et se situe en moyenne à 12% pour les bovins et 25% pour les petits ruminants.

- 6- De plus, le développement de l'élevage dans ces pays est confronté à de nombreuses contraintes de production, de transformation et de commercialisation. Contre ces facteurs limitant, les pays ont engagé ces dernières années des actions visant :
 - l'élaboration des politiques et stratégies de développement durable du sous-secteur de l'élevage avec la vision commune d'un élevage compétitif, respectueux de l'environnement et organisé autour d'une véritable chaîne de valeur,
 - la mise en place d'un environnement favorable à l'activité de l'élevage et au commerce des produits de l'élevage, à travers l'adoption de divers textes législatifs et réglementaires et la promotion de cadres institutionnels,
 - l'organisation et le développement de chaque maillon de la chaîne de valeur de l'élevage, en s'activant pour améliorer la production, la productivité animale et la création de valeur ajoutée, en vue de rendre compétitif le secteur de l'élevage.
- 7- Le contexte mondial est également marqué par un accroissement rapide de la demande des produits animaux, sous l'effet combiné de la croissance démographique, du développement urbain, du changement des comportements alimentaires et de l'augmentation des revenus des ménages. Dans les pays d'Afrique du Nord, le lait (98,8 kg/personne), la viande de bœuf (5,2 kg/personne), la viande d'ovins et de caprins (7,2 kg/personne chacun) sont les produits animaux les plus consommés. La Tunisie, l'Algérie, la Libye, le Maroc et l'Égypte importent chaque année des milliers de tonnes de viandes pour combler leur déficit en production animale. Notons que l'Algérie et la Libye ne sont pas membres de l'OMC.
- 8- Le marché d'Afrique du Nord constitue une nouvelle opportunité de commercialisation des produits de l'élevage sahélien. Mais, les viandes sahéliennes devront être compétitives pour concurrencer celles provenant du Brésil, de l'Uruguay, d'Argentine et d'Inde. En effet, le marché mondial des produits d'élevage est loin d'être régi uniquement par la loi de l'offre et de la demande. Il reste très dépendant des politiques nationales ou régionales d'accès au marché des pays importateurs.
- 9- Le principal défi pour l'élevage sahélien est de maintenir rentable le commerce des produits animaux d'élevage et surtout de mettre en œuvre l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour garantir l'innocuité des produits alimentaires et protéger la vie et la santé des animaux et préserver les végétaux. Les pays ayant des maladies animales transfrontalières ont très peu de choix pour accéder aux marchés internationaux des animaux et produits d'origine animale.

3- Constatations

- 10- Les productions animales continuent de prendre une place croissante dans l'économie des pays sahéliens et constituent un puissant vecteur de l'intégration régionale. Cependant, elles restent encore fortement influencées par les effets du climat, le difficile accès des éleveurs aux intrants vétérinaires et zootechniques, l'absence d'une sécurisation des ressources pastorales, la faiblesse du système d'information sanitaire et zootechnique et l'impact direct et indirect des maladies animales.

- 11- Les statistiques officielles signalent chaque année la présence de nombreux foyers de maladies dans les élevages des pays ciblés. Ces maladies sont à l'origine de pertes financières et de gain pour les éleveurs, du fait du fort taux annuel de mortalité du bétail (8% chez les bovins, 20 à 30% chez les petits ruminants en 2007). Malgré, les conséquences socio-économiques des maladies animales, les financements de la santé animale demeurent insuffisants et inconstants.
- 12- Les ressources financières proviennent essentiellement du Gouvernement et de l'appui des partenaires extérieurs. Toutefois, les éleveurs engagent de lourdes dépenses pour les mesures de prophylaxie et le traitement médical de leurs animaux, surtout lorsque ces animaux fournissent des services. La 8^{ème} Conférence des Ministres en charge des ressources animales de l'Union Africaine, tenue à Entebbe en mai 2010, a exhorté les pays membres à investir 10% des budgets nationaux dans l'Agriculture. 30% de cet investissement agricole doit aller au sous secteur de l'élevage.
- 13- Les maladies animales constituent un obstacle à l'accès aux marchés. La commercialisation du bétail sur pied représente l'essentiel du commerce extérieur du bétail sahélien. Les transactions commerciales passent progressivement par cinq types de marchés (collecte, regroupement, transit, distribution, terminaux). Les ruminants, mis sur les marchés pour leur viande, sont issus principalement de systèmes de production pastoraux et agro-pastoraux diversifiés. Les circuits commerciaux sont de type transfrontalier en direction des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest
- 14- Il n'existe pratiquement pas d'exportation des viandes sahéliennes, notamment vers les pays d'Afrique du Nord. Tous les pays ciblés disposent d'au moins un abattoir de grande capacité (plus de 10 000 T/an) construit ou réhabilité. Ces infrastructures ne sont pas encore totalement aux normes internationales de salubrité et d'hygiène. La chaîne de transport sous froid et la logistique spécifique des viandes destinées à l'exportation sont pratiquement inexistantes.
- 15- Les résultats de l'analyse coût/bénéfice pour l'exportation des viandes sahéliennes vers les pays du Maghreb, dans l'hypothèse d'une nette amélioration des conditions sanitaires de certaines régions du Burkina, du Mali et du Niger, sont synthétisés dans le **tableau** ci-après.

Tableau n°1 : Simulation des avantages de vente d'un kg de viande exporté dans certains pays maghrébins

Pays de destination		Burkina Ouagadougou		Mali Tombouctou		Niger Agadez	
		Viande bovine	Viande ovine	Viande bovine	Viande ovine	Viande bovine	Viande ovine
Algérie	Alger	- 0,88	pas d'import	- 0,79	pas d'import	- 0,77	pas d'import
	Sidi-Bel Abes	- 0,87		- 0,78		- 0,77	
Tunisie	Tunis	- 0,18	- 0,61	- 0,10	- 0,61	- 0,04	- 0,55
Maroc	Tanger	+ 0,05	- 1,61	+ 0,14	- 1,59	+ 0,13	- 1,60
	Casablanca	+ 0,06	- 1,60	+ 0,15	- 1,58	+ 0,14	- 1,59

16- Cette simulation montre que le kilogramme de viande exporté vers l'Algérie pourrait se vendre 0,8 euros de moins que sur le marché du Burkina Faso, et 0,7 euros de moins, que sur les marchés du Mali et du Niger. Dans les conditions actuelles du marché, avec un coût élevé des transports au niveau du continent africain, l'exportation officielle des viandes vers les pays d'Afrique du Nord, notamment la Tunisie et l'Algérie, ne pourrait être avantageuse.

17- En revanche, en vendant sur le marché du Maroc plutôt que sur leur marché local, le Mali et le Niger gagnent 0,1 euro par kg de viande bovine exportée. Pour une exportation minimum annuelle estimée à 135 000 tonnes de viandes bovines, la valeur ajoutée complémentaire qui résulterait de ce volume, serait de 13,5 millions d'euros.

18- Malheureusement, le sous-investissement (public et privé) de la santé animale qui s'est traduit par une faiblesse de la capacité des services vétérinaires dans les pays du futur projet, n'est pas de nature à améliorer la santé animale et à garantir l'accès des produits d'élevage aux marchés. Dans la perspective d'un renforcement des capacités de prestation vétérinaire, la plupart des services vétérinaires des pays sahéliens ont bénéficié d'évaluation PVS.

4- Recommandations

L'analyse diagnostique du secteur de l'élevage, de la commercialisation des produits de l'élevage, et des capacités des services vétérinaires à assurer le contrôle des maladies transfrontalières dans les pays sahéliens ciblés, permet de recommander :

- Augmenter la productivité, les productions animales et l'accroissement de l'exportation des viandes à travers :
 - des actions à long terme de sécurisation et de gestion durable des ressources pastorales ;
 - une réorganisation de la structure de production qui pérennise un système d'approvisionnement régulier d'animaux;
 - une amélioration de l'environnement de production en termes d'application des textes juridiques, mais aussi en termes d'information et de formation des professionnels de la filière des viandes et leurs associations et d'investissement sur l'infrastructure de production.
- Développer l'exportation des viandes sahéliennes à travers les actions suivantes :
 - Appui à la création d'outils structurants pour les fonctions de commercialisation des viandes, à savoir une stratégie adaptée d'appuis aux organisations professionnelles du secteur et au développement des entreprises reposant sur la nécessité de connaître les exigences des pays d'Afrique du Nord en matière de normes SPS ;
 - Prendre en compte des actions relatives aux mesures SPS dans le cadre des négociations d'accords commerciaux et d'investissement en cours entre l'UEMOA et certains pays d'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc) ;
 - Faciliter la collaboration entre les structures au niveau des administrations internes de chacun des trois pays ciblés pour une synergie d'action dans le cadre de l'exportation des produits d'élevage ;

- Promouvoir la collaboration qui doit exister entre les structures d'appui aux exportateurs des pays d'Afrique du Nord et celles des trois pays ciblés.
- Développer un environnement favorable à l'exportation des viandes sahéniennes : Pour assurer les échanges internationaux, les pays doivent élaborer et appliquer les textes réglementaires harmonisés au niveau régional pour sécuriser le commerce.
- Renforcer les capacités des services vétérinaires : Fonder au préalable la stratégie d'amélioration des performances des SV devrait avant toute chose sur un repositionnement institutionnel lui assurant l'indépendance et l'autorité nécessaires pour lui permettre d'asseoir une chaîne de commandement adéquate et de développer les procédures de travail.

5- La structure du projet et budget

19- La stratégie du projet s'inscrit dans les orientations définies par le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté avec un double objectif de croissance durable et de réduction de la pauvreté dans le secteur élevage. Son objectif principal est d'augmenter la valeur ajoutée de l'élevage sahéni, de créer des emplois dans le domaine de la préparation et du commerce des viandes, de sécuriser et d'améliorer les revenus des éleveurs sahéniens, en facilitant l'accès des viandes sahéniennes aux marchés d'Afrique du Nord.

20- Cet objectif est décliné en différents objectifs complémentaires que sont : Créer un contexte technique (vétérinaire et zootechnique) et économique favorable au développement du commerce régional de viandes et de produits carnés, notamment l'exportation des viandes produites dans les zones sahéniennes vers les pays ; Mettre en place un dispositif capable d'organiser dans trois pays africains (Mali, Niger et Burkina Faso) le financement durable par l'affectation des ressources budgétaires nationales et des ressources de l'aide.

21- La structure comporte un cadre logique (donnant le but du projet, les résultats attendus, les bénéficiaires, les indicateurs et l'hypothèse/risque) et la description du projet, notamment la stratégie d'intervention et les différentes composantes.

22- Après une analyse des risques potentiels, le budget a été estimé à 139,76 millions d'euros.

INTRODUCTION

i- Généralités et contexte de l'étude

Depuis sa création en 1973, par les neuf Etats membres (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad), le Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a eu pour mandat de « **s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique du Sahel** ». Il s'est attaché exclusivement à réduire la pauvreté rurale en œuvrant avec les Etats, les ONG et les populations rurales pauvres des pays du Sahel et d'Afrique de l'ouest pour éliminer la faim et la malnutrition, accroître la productivité et les revenus et, améliorer les conditions leurs conditions de vie. Pour ce faire, il s'est bâti une autorité dans les domaines « Sécurité alimentaire, Lutte contre la désertification, Population et développement et maîtrise de l'eau » au plan sous-régional et international. Aussi, il s'est investi dans la fluidification des échanges régionaux de produits agroalimentaires et dans le rapprochement de politiques à travers divers programmes et projets.

En zone sahélienne, l'élevage est la seule forme d'agriculture possible et, de loin, la principale activité des populations rurales pauvres. Malheureusement, les investissements et appuis consacrés au secteur de l'élevage dans les pays africains sont relativement faibles¹. Au Mali par exemple, l'élevage fournit en moyenne 11% du PIB, et bénéficie de moins de 10% des investissements publics du secteur du développement rural, alors que l'agriculture profite de plus de 80% de ces investissements en ne fournissant en moyenne que 21% du PIB.

Conscient du rôle incontestable de cette activité agricole dans la croissance économique et l'atténuation de la faim et de la pauvreté dans cette région, les Gouvernements des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest l'ont considéré comme un moteur de développement en l'inscrivant dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce regain d'intérêt pour l'élevage s'est également traduit par son intégration dans la Politique Agricole de l'Union (PAU) de l'UEMOA², son inscription en cours dans la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEDEAO (ECOWAP)³, ainsi que dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture (PDDAA)⁴ de l'Union africaine.

Malgré son grand potentiel, l'élevage sahélien reste encore peu performant en termes de productivité, de transformation, de durabilité de l'environnement, de création de valeur ajoutée, et d'accès au marché international plus lucratif. Le commerce du bétail et produits animaux, demeure de loin inférieur à ce qui est requis pour appuyer les dynamiques de croissance économique et les investissements dans l'élevage.

La filière bétail-viande sahélienne se caractérise toujours par une incapacité à satisfaire pleinement les conditions du marché régional et international sous-tendues par l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC et du Codex *alimentarius* concernant la sécurité sanitaire des aliments⁵. Les mesures SPS préconisent le respect des règles adoptées

¹ République du Mali/MAEP, 2003. Politique nationale de développement de l'élevage au Mali- Volume I : diagnostic et analyse critique de la situation actuelle du sous-secteur Elevage au Mali.- Bamako, MAEP, 2003 :135p

² UEMOA, 2002

³ CEDEAO, 2005

⁴ UA-BIRA, 2010

⁵ Code terrestre, OIE, Ed. 2009 (http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_sommaire.htm)

par l'OIE en matière de maladies animales et de zoonoses^{6,7}. Or, les maladies animales, en particulier les maladies animales transfrontalières telles que la fièvre aphteuse (FA) et la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB), sont encore persistantes dans les petits élevages sahéliens. Elles constituent un des facteurs limitants de l'amélioration des productions animales et un obstacle sanitaire au commerce du bétail et de la viande.

Ces déficits sont aggravés par un environnement institutionnel et global défavorable telle que l'insécurité foncière, les risques climatiques (sécheresses, désertification) et le faible investissement, mais aussi par une augmentation de la pauvreté rurale et la faible capacité des services d'appui à la production, à la recherche, à la commercialisation et à la protection sanitaire.

Lever le défi de l'accès des animaux et produits animaux des pays au marché procède de la création d'un environnement global favorable à l'activité élevage, de l'amélioration de la production en créant une valeur ajoutée, et de l'amélioration de la compétitivité de la chaîne valeur du bétail-viande à travers le développement des infrastructures et la promotion des biens publics d'intérêt pour l'élevage. Le contrôle de la qualité, le bien-être animal ainsi que le respect de la réglementation en santé animale et en santé publique et le contrôle des maladies animales sont des conditions requises indispensables pour positionner les pays sur les marchés internationaux.

Les services vétérinaires sont au centre de ces activités. Pour être efficaces, ils doivent être crédibles et compatibles avec les recommandations et les normes internationales de l'OIE et de l'OMC. Leur conformité avec les normes internationales constitue un investissement public prioritaire.

Pour asseoir leur crédibilité lors des négociations commerciales, les pays africains, doivent assurer à la fois le renforcement des capacités des services vétérinaires et l'intégrité des certificats vétérinaires internationaux et à.

Au regard de ce qui précède, le CILSS a commandité sur financement du FANDC et avec le soutien des gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger, une étude de faisabilité et de programmation des activités du futur projet STDF/PPG/262 intitulé « **Appuis institutionnels à la mise en œuvre de la stratégie régionale de renforcement des services vétérinaires et préparation à l'accès des viandes sahéliennes aux marchés des pays d'Afrique du Nord** ».

ii- Objectifs de l'étude

L'objet de la consultation est de préparer un rapport de faisabilité et de programmation des activités du futur projet, sur la base des TDR figurant en Annexe 1. Les travaux se sont déroulés de février à juin 2010 sous la Direction du CILSS et sous la supervision générale du Secrétariat du FANDC et en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes pertinentes.

⁶ Angot J.-L., 2004

⁷ OIE, 2004. Code sanitaire pour les animaux terrestres.-Paris-OIE, 2004

iii- Méthodes d'étude

Le plan de travail a comporté une phase recherche bibliographique ayant permis de collecter et d'analyser des documents collectés sur Internet et auprès des structures techniques des pays et des Organisations sous-régionales (UEMOA, CILSS). Ces informations ont été complétées avec les résultats d'une enquête dans les trois pays ciblés auprès des acteurs publics et privés.

Fort de toutes les données obtenues, notamment celles sur le potentiel et les perspectives d'accroissement des exportations de la filière bétail – viande, la situation zoo-sanitaire et les capacités des services vétérinaires, la chaîne de valeur du bétail-viande, les caractéristiques du marché des pays d'Afrique du Nord, une étude de faisabilité et de programmation des activités du futur projet a été exécutée. La méconnaissance de la demande réelle des pays d'Afrique en termes surtout de volume des viandes peut être considérée comme un facteur limitant à ce travail.

Le rapport, s'articule autour neuf points.

- Analyse du contexte général du projet
- Accès aux marchés des viandes des pays d'Afrique du Nord et commerce des produits alimentaires au sein de l'UMA
- Etat des lieux de la filière bétail-viande au Burkina Faso, Niger et Mali
- Santé animale et services vétérinaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger
- Systèmes d'information
- Recommandations et axes d'intervention
- Stratégie et construction du cadre logique
- Risques et potentiels
- Estimation du Coût des activités du projet

I) ANALYSE DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

a) Aperçu sur le Sahel et l'Afrique de l'Ouest

Zone géographique comprise entre les isohyètes 300 et 750 mm, le Sahel traverse six pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Mauritanie, Sénégal, Tchad) et couvre une superficie de 5,4 millions de Km². La notion de Sahel reste très élastique et certains auteurs considèrent une limite sud bien plus méridionale, incluant les territoires appartenant plutôt à la région soudanienne avec des précipitations plus régulières et dépassant 1000 mm. Au plan agro-écologique et zooteknique, le Sahel est subdivisé en deux (2) sous-ensembles à fortes complémentarités, à savoir la zone sahélienne et la région côtière humide et subhumide (Figure 1).

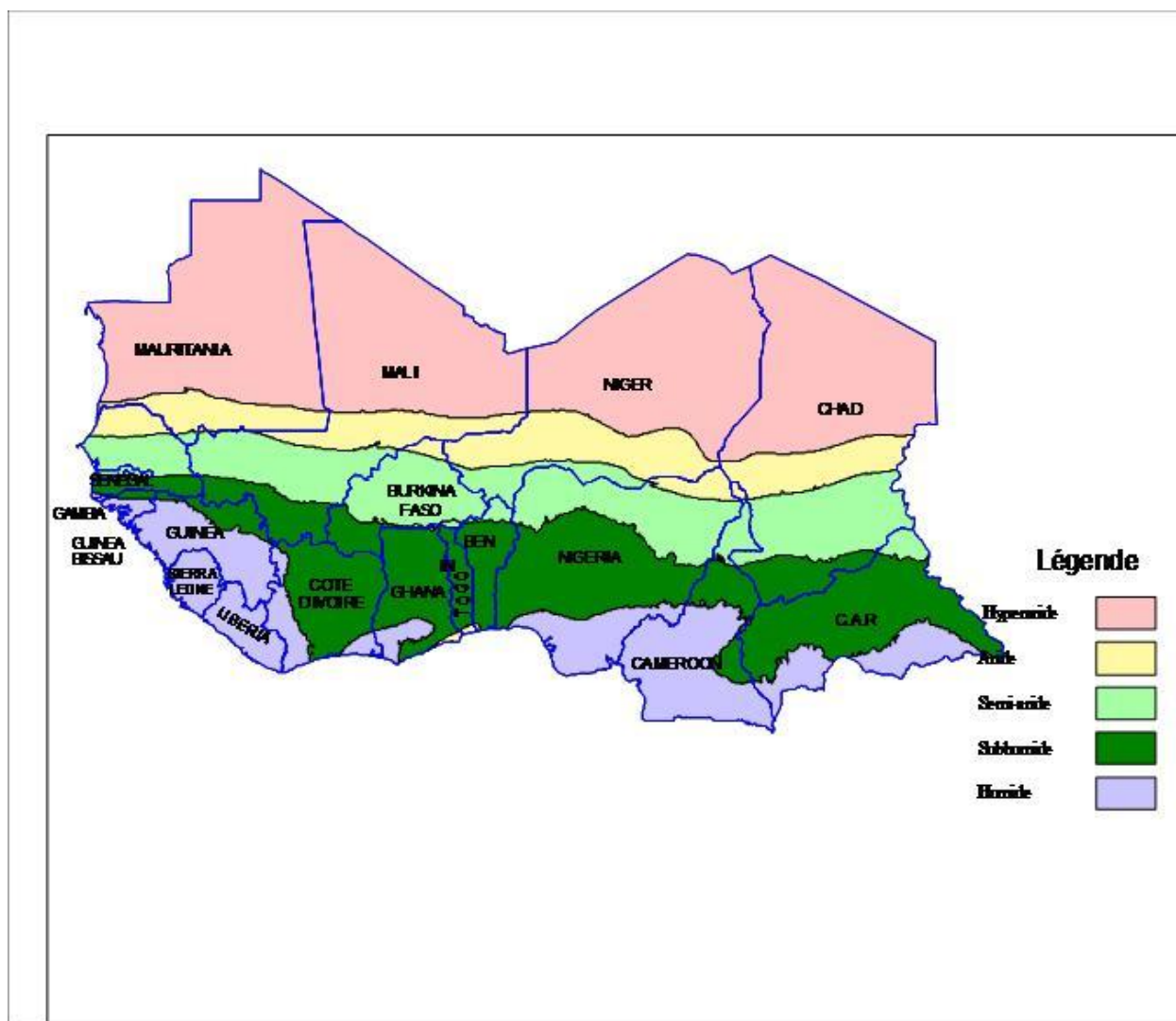


Figure 1 : Zones agro-climatiques du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Cette région est en proie depuis plusieurs années, à la sécheresse et à la désertification, en raison des effets anthropiques et du changement climatique. L'élevage pastoral est la principale activité agricole capable de s'adapter dans cette zone aride confrontée à la dégradation des écosystèmes et plus généralement des ressources naturelles.

L'ensemble de la région sahélienne détient le tiers des bovins et la moitié des petits ruminants d'Afrique de l'ouest (AO) et fournit 60% de la viande bovine, 40 % de la viande de petits ruminants et 70 % du lait⁸. La productivité du secteur de l'élevage est fortement liée à la disponibilité en pâturages naturels, qui commande les mouvements de troupeaux et définit les modes de production nomades ou transhumants. La production animale est destinée essentiellement au marché régional ouest-africain. De rares cas d'exportation vers l'Afrique du Nord sont observés. Les systèmes de production connaissent des évolutions fortement différenciées. La productivité y reste très faible avec un accroissement des besoins des ménages ruraux se traduit par une pression foncière accrue, qui remet en cause les modes traditionnels relativement efficaces de gestion de la fertilité des sols.

Politiquement, les pays sahéliens sont regroupés avec le Cap Vert, la Gambie et la Guinée Bissau au sein du Comité permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Ils sont également inscrits dans le mouvement général d'intégration politique de l'espace UEMOA et de la CEDEAO (hormis pour le Tchad et la Mauritanie, respectivement insérés dans l'espace CEMAC et UMA).

Dans le domaine économique, la majorité des pays sahéliens a retrouvé, ces dernières années des taux de croissance économique significatifs. Mais, cette croissance reste insuffisante au regard de la dynamique démographique pour parvenir à faire reculer sensiblement la pauvreté.

b) Place du sous-secteur de l'élevage dans l'économie des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest (AO)

L'élevage est un secteur important dans l'économie de la région sahélienne et de l'Afrique de l'Ouest. Son rôle est perceptible tant au niveau de l'Etat que, des populations. Il représente la deuxième source de recettes d'exportations au Burkina et au Niger et la troisième pour le Mali.⁹ En 2006, la valeur pour l'exportation du bétail-viande, s'est élevée à 68,40 milliards CFA au Niger¹⁰.

D'un point de vue macro-économique, le sous-secteur de l'élevage fournit en moyenne 30 % des recettes agricoles (soit 35% au Niger, 26% au Mali et 30% au Burkina). Dans les pays sahéliens enclavés (exportateurs du bétail-viande dans le corridor central de l'Afrique de l'Ouest), il contribue au Produit Intérieur Brut (PIB) national pour 10 à 12% (12% au Mali et au Niger, et 10% au Burkina)^{11,12}. Ramenée au PIB agricole, la part de l'élevage est importante avec une moyenne d'environ 40% pour les pays sahéliens et 80% en Mauritanie¹³. Le bétail fournit à lui seul, jusqu'à 25% du PNB des pays comme le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

En 2004, la valeur totale du cheptel nigérien était estimée à 706 milliards de FCFA avec une production annuelle de 191,5 milliards de FCFA, qui dégagait une valeur ajoutée annuelle de

⁸ CEDEAO, 2009

⁹ Burkina-MRA, 2009 ; Mali-MAEP, 2004, EDIC, 2007

¹⁰ EDIC, 2007

¹¹ PAPISE, 2009

¹² Rép. Mali – MAEP, 2004. Politique nationale de développement de l'élevage : *Cadre d'orientation politique*. MAEP, 2004

¹³ FAOSTAT, 2005

155 milliards de FCFA¹⁴. Au cours de cette même période, les filières élevages ont généré quelques dizaines de milliards de FCFA de valeur ajoutée pour les pays côtiers (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) et jusqu'à 200 milliards de FCFA pour le Mali. C'est au Mali que le bétail/viande a la plus grande importance dans la production agricole avec 11,7% du chiffre d'affaire agricole national total¹⁵. En 2006, la valeur des exportations, calculée par la Banque mondiale, a atteint 68,40 milliards CFA en 2006¹⁶ au Niger. En réalité, la contribution de l'élevage dans le PIB agricole passe à près de 50% en Afrique de l'Ouest, si la valeur de la traction animale et de la fumure organique dans les systèmes mixtes agriculture-élevage est prise en compte. De même, les produits de l'élevage sont une source importante de matière première pour le secteur agro-industriel.

Au niveau des populations, l'élevage soutient sensiblement le disponible alimentaire et la sécurité nutritionnelle, crée de l'emploi et aide dans les productions agricoles. Il est pratiqué par plus de 80% de la population active (80% au Mali, 87% au Niger et 86% au Burkina) du Sahel, et constitue la principale source de subsistance pour plus de 30 % de la population. Des études de cas ont également montré que l'élevage apporte 34% des revenus monétaires des ménages ruraux. Au Niger une enquête budget-consommation des ménages indique que cette activité agricole contribue à plus de 15% au budget des ménages et sa contribution à la satisfaction des besoins alimentaires se situerait à 25%. Au plan socioculturel, les échanges non commerciaux du bétail hors marché constituent un facteur important pour l'intégration sociale.

Par ailleurs, la grande variété de la reproduction animale contribue énormément aux ressources génétiques et à la conservation de la biodiversité. Environ 13 races bovines de type taurin et 12 de type zébu ont été répertoriés dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Malgré la large contribution socio-économique de l'élevage sahélien, plus de 30% de la population rurale souffrent de la faim et près de 50% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le défi d'améliorer les conditions de vie des populations rurales, d'alléger la pauvreté et d'accélérer l'intégration des producteurs aux marchés du bétail et de la viande constitue une priorité dans les politiques de développement de l'élevage des pays sahéliens.

Pour ces pays, le développement de l'élevage et du commerce des produits d'élevage requiert une vision communautaire dans l'espace du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO¹⁷. Les principaux problèmes à résoudre dans l'élevage sahélien en lien avec l'exportation sont d'ordre technologique, institutionnel, financier et politique. Ces problèmes concernent principalement le mode d'élevage peu performant, l'accès difficile à l'alimentation pour les animaux, la persistance des maladies animales et des zoonoses, la faiblesse des services vétérinaires, la faible capacité de transformation et d'accès aux marchés, et la faiblesse de l'investissement (public et privé).

¹⁴ FAOSTAT, 2004

¹⁵ CILSS, 2008. Note sur l'élevage transhumant au Sahel : diagnostic, contraintes et perspectives.- Ouagadougou-CILSS/ Secrétariat Exécutif, juillet 2008

¹⁶ République du Niger-EDIC., 2007. Le secteur de l'élevage : potentialités et perspectives pour la croissance des exportations.- Niamey, EDIC, 2007 : 55 p

¹⁷ FARA, 2009. Cibler des marchés pour les produits d'Elevage africains.- Série de Notes d'Orientation Ministérielles, N°1-mai 2009

A l'échelle du continent africain, la conférence des Ministres en charge des ressources animales¹⁸ a repositionné le secteur élevage dans ses propres perspectives comme contributeur majeur à la croissance économique de l'Afrique via l'amélioration de la compétitivité du secteur. Pour ce faire, des politiques d'élevage fortes doivent être établies sur la base des objectifs : i) de création d'un environnement global favorable à l'activité élevage; ii) d'accroissement de la production, de la productivité, la création de valeur ajoutée et labellisation; et iii) d'amélioration de la compétitivité du secteur d'élevage, notamment la réglementation de la sécurité alimentaire et de la santé animale.

c) Aspects sanitaires dans les élevages dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest

Dans tous les pays sahéliens, un certain nombre de maladies animales et de zoonoses du bétail sont endémiques. Parmi celles-ci, la trypanosomose et les maladies animales transfrontalières telles que, la fièvre aphteuse (FA), la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR), la clavelée, la dermatose nodulaire, la peste porcine africaine et la fièvre de la vallée du Rift. La maîtrise de ces maladies est d'une importance stratégique dans le commerce international du bétail et des produits animaux.

La peste bovine qui a été un fléau pour les troupeaux, est actuellement maîtrisée grâce aux différentes campagnes annuelles de vaccinations. Cet effort continu a permis aux pays sahéliens d'obtenir le quitus de pays indemnes de peste bovine par l'Office International des Epizooties (OIE).

Régulièrement, les pays membres notifient à l'OIE l'existence de foyers de maladies animales transfrontalières (transboundary animal diseases ou TAD en anglais) sur leur territoire. Les maladies animales transfrontalières sont définies par l'OIE comme « celles susceptibles de s'étendre au delà des frontières nationales et qui sont d'une grande importance sur le plan économique, commercial et/ou la sécurité alimentaire pour un grand nombre de pays, et celles pour lesquelles la lutte/gestion, y compris les mesures d'exclusion exige une coopération entre plusieurs pays »¹⁹.

Les facteurs de risque d'émergence et de ré- émergence de ces maladies sont liés aux mouvements des animaux à l'intérieur et à l'extérieur des frontières des pays, au rôle de réservoir joué par certains animaux sauvages, ainsi qu'aux mouvements des personnes et des marchandises dans le contexte de la globalisation. Aujourd'hui, plus que jamais, les foyers de ces maladies animales, notamment celles qui sont zoonotiques, engendrent des crises sanitaires et des paniques à l'échelle régionale et/ou mondiale, en raison de leurs impacts directs et indirects sur le Bien être des personnes et des animaux²⁰.

Selon la FAO, ces maladies occasionnent des pertes qui s'élèvent à environ 30% de la production annuelle dans les pays en développement. En Afrique, la PPCB coûte près de 45 millions d'euros par an en pertes de productivité²¹. Au Mali, ces pertes étaient d'environ 120 millions d'euros, soit environ 20% du PIB sectoriel en 2006²². Dans le domaine de la santé

¹⁸ UA-IBAR, 2009. Conférence des Ministres de l'Agriculture et de l'Elevage.- Addis-Abeba (Ethiopie), Avril 2009

¹⁹ OIE, 2004

²⁰ FAO, 2009. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le point sur l'élevage.- Rome-FAO, 2009

²¹ Tambi, Maina et Ndi, 2006

²² Pradère J.P. et al, 2008

publique, environ 75% des nouvelles maladies qui ont affecté les humains depuis 10 ans sont causées par des pathogènes provenant d'animaux ou de produits animaux. Elles concernent les contaminants (brucellose, charbons, salmonellose...) introduits dans la chaîne alimentaire au cours de processus de production ou de transformation des produits d'origine animale. La prévalence et l'impact des maladies animales sont mal connus, en partie à cause de manques d'information.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies animales transfrontalières animales et zoonotiques, plusieurs initiatives sont en cours tant au niveau mondial qu'à l'échelle des pays pour prévenir et contenir les maladies animales. Les composantes publiques et privées des services vétérinaires sont en première ligne sur ces questions dans tous les pays du monde. Ainsi, la Task force composée de l'UA-BIRA, la FAO et l'OIE a créé à Bamako, le Centre régional de santé animale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Egalement, la plateforme ALive de la Banque Mondiale (actuellement au sein de l'UA-BIRA) et le comité régional de GF-TADs de la FAO ont été mis en place pour appuyer les activités de santé animale en Afrique.

Pour l'OIE, les concepts à promouvoir pour protéger les pays et les régions des maladies animales et humaines émergentes et ré-émergentes sont :

- Le concept de « Bien Public mondial », parce que la défaillance d'un seul pays peut mettre en danger la région et même la planète entière ;
- Le concept « un monde, une seule santé » pour développer une stratégie mondiale de gestion des risques aux interfaces animal - être humain – environnement ;
- Le concept de « Bonne Gouvernance des services vétérinaires » qui repose sur un service vétérinaire fort et capable de faire appliquer strictement la législation. La Bonne gouvernance des services vétérinaires est de la responsabilité des Gouvernements²³.

La dérégulation de la Bonne gouvernance des services vétérinaires est source de désastres biologiques, dont les conséquences alimentent les enjeux d'ordre économique commercial, sanitaire et institutionnel des prestations de services de santé animale dans les pays. Le poids de ces enjeux varie selon les situations des pays et des régions vis-à-vis des activités d'élevage qui y sont présentes, de leurs objectifs de production à visée commerciale ou non, et de leurs systèmes de production (transhumance, agro-élevage, intensif).

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a été mandatée par ses 175 membres pour améliorer la santé animale dans le monde à travers la prévention et le contrôle des maladies animales (y compris les zoonoses). Pour atteindre cet objectif, l'OIE a lancé depuis 2006, un programme de renforcement des services vétérinaires. En 2009, la 18^{ème} conférence de la commission régionale de l'OIE pour l'Afrique tenue à N'Djamena (Tchad)²⁴ a souligné la nécessité pour les pays africains de renforcer les capacités des Services vétérinaires au moyen de l'outil d'évaluation PVS (Performance, Vision et stratégie), afin d'ajouter de la crédibilité à leurs négociations commerciales et à l'intégrité des certificats vétérinaires nationaux et internationaux. Elle a également incité activement les pays à développer et à appliquer les

²³ OIE, 2010

²⁴ OIE, 2009

concepts de zonage et de compartimentation en tant que mesures de facilitation du commerce d'animaux et produits animaux.

Tous les pays sahéliens et d'Afrique de l'Ouest ont fait évaluer leurs services vétérinaires par l'outil PVS de l'OIE. Les rapports des résultats sont disponibles sur le site de l'OIE (www.oie.int). A l'échelle de l'espace UEMOA, les Etats membres ont récemment validé le rapport de synthèse régionale des résultats de l'évaluation des performances des services vétérinaires²⁵. Cet atelier a également servi de cadre pour lancer le processus d'élaboration du premier plan stratégique de l'UEMOA dans la santé animale.

Par ailleurs, certains pays comme le Burkina Faso et le Mali, ont réalisé l'analyse des écarts PVS et la préparation d'un plan stratégique de renforcement de la conformité de leurs services vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE.

Au total, la situation de la santé animale, de la sécurité sanitaire des produits animaux et de la gouvernance sanitaire est encore non satisfaisante dans les pays sahéliens, malgré quelques avancées positives dans l'organisation et la présence sur le terrain d'un réseau diversifié d'acteurs (vétérinaires publics et privés, laboratoires de diagnostic, agents communautaires de santé animale, producteurs, répartiteurs de médicaments...)²⁶. Les éleveurs n'ont pas facilement accès aux prestations vétérinaires et aux intrants. La diffusion de l'information sanitaire est encore faible.

d) Programmes et initiatives en cours dans la région Sahel et Afrique de l'Ouest

A l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, tous les pays du Sahel se sont dotés d'un cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Depuis 2003, celle-ci prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il est décliné au niveau sectoriel en une Stratégie de Développement Rural (SDR) pour les questions agricoles. Mais, face à la persistance de la faim et de la Pauvreté, les pays ont également adopté un Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire.

Toutes ces politiques et leurs plans d'action se retrouvent dans la vision communautaire sous-régionale du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ainsi, dans le cadre de leurs missions, le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO ont adopté respectivement le Cadre Stratégique de sécurité alimentaire pour le Sahel (CSSAA) en 2000 assortis d'importants Programmes régionaux, la politique agricole de l'Union (UEMOA- PAU)²⁷ en 2001 et la politique agricole commune (ECOWAP - West African States Agricultural Policy)²⁸ en 2005.

²⁵ UEMOA, 2010

²⁶ ALive, 2007

²⁷ PAU a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union en décembre 2001 à travers l'Acte additionnel no03/2001

²⁸ L'ECOWAP a été adopté par les Chefs d'États de la CEDEAO le 19 janvier à Accra – Ghana, par décision n°A/DEC./01/05

i) Programmes régionaux du CILSS et réalisations

Le CILSS mène des activités dans les domaines de la sécurité alimentaire et la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique au Sahel, à travers trois grands programmes régionaux d'appui:

- Le Programme Régional Sécurité alimentaire, Lutte contre la désertification Population et Développement (PRA/SA/LCD/POD-DEV) visant une meilleure sécurité alimentaire et gestion des ressources humaines. Pour ce faire, le Cadre Stratégique de sécurité alimentaire (CSSA) a été adopté en 2000 et le Programme d'Action Sous-régional de lutte contre la désertification de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (PASR-AO) constitue le document de référence du CILSS en matière de lutte contre la désertification. Le Programme Régional d'accès aux Marchés pour donner aux sahéliens, des marchés nationaux et régionaux dynamiques, fluides et intégrés pour les échanges des produits agricoles et agroalimentaires. Il a pour mission de contribuer à la fluidification des échanges des produits agricoles et agroalimentaires au sein de l'espace CILSS et avec les pays côtiers, à travers l'opérationnalisation d'un dispositif régional d'information sur le marché.
- Le programme Maîtrise de l'eau

A travers les deux premiers programmes cités ci-dessus, le CILSS fait autorité dans la sous région en matière de fluidification des échanges et de rapprochement des politiques à travers d'importants programmes et projets mis en œuvre, notamment:

- Le Projet de Coordination Régional des Politiques Agroalimentaires (CREPAG) mise en œuvre de 1990 à 1995 sur financement de la Coopération Française pour promouvoir les échanges et le rapprochement des politiques agroalimentaires dans le Sahel ;
- Le programme « couloir central » ou Programme d'appui à la promotion des échanges dans la filière bétail-viande et des Système d'Information des Marchés (SIM) à bétail élaboré et mis en œuvre de 1992 à 1998 sur financement USAID et couvrant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger ;
- Le Projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agroalimentaires (FERAP) exécuté de 1996 à 2003, pour renforcer au niveau national et régional le dialogue politique sur le développement du marché régional des produits agroalimentaires dans les pays membres du CILSS, mais aussi certains pays côtiers comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, la Guinée Conakry et le Cameroun. Ce Projet a concerné les domaines suivants : (i) le développement d'outils pratiques d'analyse, de rapprochement et de suivi des politiques agroalimentaires nationales ; (ii) la meilleure structuration de la concertation intra et inter-états ; (iii) la réduction des entraves à la fluidification et à l'intensification des échanges sous-régionaux;
- Le Projet d'Amélioration de la Commercialisation et du Commerce Régional du Bétail sur pied en Afrique de l'Ouest encore appelé «Projet Marchés Frontaliers (PMF-I)» exécuté de 1999 à 2004 et couvrant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Nigeria ;

ii) *Politique Agricole de l'Union (PAU) de l'UEMOA et mise en œuvre des programmes*

Elle vise à contribuer, de manière durable et dans un processus d'intégration, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté. Depuis 2002, les objectifs généraux suivants sont mis en chantier :

- réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire par un degré adéquat d'autosuffisance et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles;
- accroître la productivité et la production agricoles sur des modes durables, en intensifiant la production et en limitant les risques naturels par une meilleure maîtrise des conditions de production;
- améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social.

Les axes d'intervention concernent :

- *L'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production en* mettant en place, au niveau régional, un processus de concertation avec les différents acteurs institutionnels et privés, en favorisant l'intensification de la production et en améliorant sa compétitivité ;
- *L'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées*, à travers des interventions portant sur : i) l'harmonisation des normes de production et de mise en marché, des normes sanitaires, des dispositifs de contrôle et de la fiscalité intérieure du secteur, ii) la gestion de la transhumance transfrontalière, iii) a gestion des ressources halieutiques et des ressources partagées ; et iv) la mise en place d'un système d'information agricole régionale à destination des opérateurs économiques ;
- *L'insertion dans le marché sous-régional et dans le marché mondial*, par des interventions portant, notamment sur la mise en place d'un cadre de concertation au sein de l'Union pour la préparation à des négociations commerciales internationales dans le domaine agricole et d'un système d'information et d'aide à la décision dans les négociations.

La stratégie d'intervention est fondée sur des principes directeurs qui sont :

- la subsidiarité, principe selon lequel l'UEMOA ne traite au niveau régional que ce qui ne peut être traité, de façon plus efficace, au niveau national ou local;
- la complémentarité, qui vise, dans une perspective d'intégration régionale, à exploiter au mieux les complémentarités des agricultures des Etats membres sur la base des avantages comparatifs des différentes zones de production de l'Union;
- la solidarité, qui vise à assurer la cohésion sociale et politique de l'Union, par un soutien aux populations et aux zones les plus défavorisées;
- le partenariat, qui suppose une démarche de recherche systématique des complémentarités et des synergies avec les organismes nationaux ou régionaux intervenant dans le domaine agricole;
- la proportionnalité, qui implique que l'action de l'Union se limite aux moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que lui assigne le Traité;
- la régionalité, principe selon lequel l'Union ne traite que les problèmes qui se posent à deux Etats membres au moins;

- la progressivité, pour tenir compte de la situation et des intérêts spécifiques de chaque Etat.

L'UEMOA est parvenue à réaliser des progrès significatifs au niveau de : i) la convergence des politiques économiques par l'instauration d'une procédure de surveillance multilatérale - la création d'un marché commun effectif ; ii) la coordination des politiques sectorielles, notamment la définition d'une politique agricole commune - l'harmonisation de la fiscalité.

Pour ce faire, elle s'est beaucoup investie dans la mise en place des dispositifs institutionnels et réglementaires²⁹, à travers :

- la réalisation des études sur le foncier et sur les filières avicole et bétail-viande, et l'appui à la création d'organisations représentatives des filières telles que, la COFENABVI et L'UOFA dans le cadre de concertation sur les filières et sur l'environnement de la production;
- L'exécution des études et des ateliers nationaux et régionaux de validation sur le contrôle et la surveillance phytosanitaire et zoo-sanitaire et de sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de la mise en œuvre du programme Spécial Régional pour la sécurité Alimentaire (PRSA) ;
- L'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires en élaborant des textes communautaires et en créant un comité vétérinaire et d'inspection sanitaire. Les textes adoptés sont :
 - le règlement N° 03/2006/CM/UEMOA instituant des redevances dans le domaine des médicaments vétérinaires au sein de l'UEMOA ;
 - le règlement N°01/2006/CM/UEMOA portant création et fonctionnement du Comité vétérinaire de l'UEMOA ;
 - la directive N°07/2006/CM/UEMOA relative à la pharmacie vétérinaire ;
 - le règlement N°04/2006/CM/UEMOA instituant un réseau de laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA ;
 - le règlement N°02/2006/CM/UEMOA établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité régional du médicament vétérinaire ;
 - le règlement n°07/2007 UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des animaux et aliments : description des mesures prises par les professionnels et acteurs).
- L'identification et l'adoption en 2006 d'un plan pour l'amélioration de la compétitivité de cinq filières, i compris la filière bétail-viande, dont l'étude est en cours ;
- La mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) pour fournir des informations aux décideurs, aux opérateurs économiques, et pour tous les acteurs. Son opérationnalisation au niveau des pays (Country-Stat) est en cours. Son objectif est de favoriser la santé animale, l'amélioration de la production et l'exportation avec quatre (4) volets :
 - Sécurité alimentaire,
 - Filière agricole,
 - Marchés (prix, disponibles),
 - Législation sur le commerce (OMC,.....).

²⁹ Savadogo K., 2009

- La mise en place en 2006, du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) ;
- L'harmonisation de la politique douanière et la mise en place d'une Union douanière avec un régime tarifaire préférentiel instituant la franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits originaux ou du cru (bétail-viande exonérés de taxes et douanes) et produits fabriqués contenant 60% de produits originaires des pays UEMOA ;
- La mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) ne dépassant pas 5% dans l'espace UEMOA (2000) pour les échanges extracommunautaires. L'expérience montre que l'application du TEC-UEMOA n'assure qu'une protection limitée de la production régionale (pays membres de l'UEMOA) contre les importations. Le TEC-CEDEAO pourrait renforcer cette protection en créant une cinquième bande tarifaire à 35% dans laquelle seront vraisemblablement logés une bonne partie des produits jugés sensibles dans l'offre d'accès au marché que prévoient les Accords de Partenariat Economique (APE). Il envisage aussi (en plus ou à la place de cette 5^e bande) de mettre en place un prélèvement compensateur destiné à neutraliser à la frontière l'impact des subventions allouées par les exportateurs.

iii) Politique Agricole Commune (PAC) de la CEDEAO

La vision de la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEDEAO s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles. Les actions à mettre en œuvre s'articulent autour de trois axes d'intervention:

- *L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture à travers* : (i) la modernisation des exploitations agricoles ; (ii) la promotion des filières agricoles et agro-alimentaires ; (iii) la gestion des ressources partagées, y compris la transhumance transfrontalière et l'aménagement des parcours ; (iv) la prévention et la gestion des crises alimentaires et des calamités naturelles ; (v) le financement de l'agriculture ;
- *La mise en œuvre du régime commercial intra-communautaire* en vue de rendre effective la zone de libre-échange au sein de l'espace CEDEAO, basée sur un programme de facilitation du transport et du transit régional d'une part, l'harmonisation de la fiscalité intérieure et la promotion des mesures fiscales incitatives d'autre part ;
- *L'adaptation du régime commercial extérieur au moyen* (i) d'une protection différenciée pour les produits agricoles et (ii) l'harmonisation des positions de négociation.

La CEDEAO est engagée dans la définition des politiques et des plans d'actions pour le développement agricole et la sécurité alimentaire, à travers :

- La mise en place, depuis 2007, d'un tarif extérieur commun (TEC) pour les échanges extracommunautaires ;
- L'élaboration du plan régional d'Investissement agricole (PRIA) pour traduire l'ECOWAP en actions concrètes dans le PDDAA;
- La mise en œuvre du mécanisme sous-régional de prévention et de lutte contre la Grippe Aviaire et son Comité de pilotage ;
- La décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO et le Règlement C/REG.3/01/03 relatif à sa mise en œuvre ;

- l'évaluation des mécanismes de mise en œuvre de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement et du règlement du Conseil des Ministres sur la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO ;
- l'élaboration en cours du Programme et plan d'action régional de développement de l'élevage et dont le point de départ a été le Forum régional sur l'élevage tenu à Niamey en janvier 2009 et organisé par le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA, le CSAO et le ROPPA.

Aussi, le sous-secteur de l'élevage des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest bénéficie actuellement des actions initiées par d'autres organisations régionales ou internationales, à travers :

- le Projet sous-régional « Agribusiness and Trade Promotion » (ATP) financé par le gouvernement américain à travers l'USAID ;
- le projet SPINAP-AHI (Support Program for Integrated National Action Plans on avian and human Influenza) sur le renforcement des capacités des services vétérinaires par le Bureau Inter-africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-IBAR);
- le développement d'une plateforme d'acteurs multiples pour la coordination et la mise en œuvre des initiatives sur l'élevage dans pays africains par l'initiative ALive (African Livestock) dont le leadership des Organes de gouvernance est transféré à l'Union Africaine ;
- l'harmonisation et la coordination des stratégies de surveillance et d'évaluation de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) et d'autres maladies animales transfrontalières en Afrique de l'Ouest par le Centre Régional de santé Animale (CRSA) Afrique de l'Ouest et du Centre basé à Bamako (Mali) ;
- la création du réseau régional des systèmes de surveillance épidémiologique (RESEPI), du réseau des laboratoires nationaux (RESOLAB) et du réseau de Veille sanitaire/ vigilance (RESOCOM) à même de contribuer efficacement à la lutte contre l'IAHP et les autres maladies animales par CRSA-Afrique de l'Ouest et FAO/ECTAD;
- les activités sous régionales de recherche et de formation en science et médecine vétérinaires par le CORAF, le CIRDES, l'ITC et l'EISMV ;
- l'élaboration des normes internationales, l'appui à la lutte contre les maladies animales et l'évaluation des services vétérinaires par l'outil PVS (Performance, Vision et Stratégie) par l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE);
- l'initiative mondiale pour le développement du Pastoralisme (World Initiative for a Sustainable Pastoralism) visant à rendre autonomes les éleveurs et les institutions d'éleveurs en leur permettant d'accumuler des connaissances et d'influencer les politiques ;
- le Cadre mondial pour le contrôle progressif et l'éradication des maladies animales transfrontalières et zoonoses (GF-TADs) par la FAO et de l'OIE.

Signalons enfin que les pays du Sahel sont également membres de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD). Créée en 1998, cette institution regroupe 22 pays membres, d'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Centre. Elle est également préoccupée par les problèmes de pauvreté et d'insécurité alimentaire, notamment des populations rurales. Son objectif à long terme est de réaliser une union économique des pays membres.

L'examen des expériences du CILSS, de la CEDEAO, de l'UEMOA et d'autres institutions régionales ou internationales montre un certain nombre de points forts pouvant constituer, en tant que « Leçons tirées » des références pour orienter la conception et la mise en œuvre du futur projet. La filière bétail-viande est l'une des filières porteuses du secteur de l'élevage, sinon la principale filière dans le commerce régional et interafricain de produits d'élevage. Dans la quasi totalité des pays sahéliens, cette filière contribue à environ 10% du PIB et occupe généralement le 2^{ème} rang sur la liste des produits exportés. Depuis quelques années, le commerce des produits agro-alimentaires connaît une dynamique de plus en plus importante en Afrique de l'Ouest.

II) ACCES AUX MARCHES DES VIANDES DES PAYS D'AFRIQUE DU NORD ET COMMERCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU SEIN DE L'UMA

a) Généralités

Le commerce international de produits d'élevage s'est beaucoup développé au cours de la dernière décennie encouragé par une croissance de la population humaine, des revenus croissants des consommateurs et une hausse des niveaux de vie³⁰. On estime aujourd'hui que les échanges de bovins/viande représentent quelque 13% de la production mondiale et un pourcentage identique est atteint par les échanges d'ovins/viande. Les animaux vivants ne représentent qu'une faible proportion des échanges totaux, en raison des conditions rigoureuses en matière d'exportation de viande et de produits laitiers vers les pays développés³¹.

A l'exception de quelques pays (Botswana, Afrique du Sud, Namibie, Ethiopie), un grand nombre de pays africains n'ont pas été en mesure de tirer profit de ces opportunités du fait de la faible compétitivité des filières animales et des difficultés à atteindre les exigences, notamment sanitaires des marchés. Les pays de l'Afrique subsaharienne (ASS) contribuent peu aux marchés mondiaux. Les exportations représentent moins de 0,25% du marché mondial de la viande bovine et moins de 3% pour la viande ovine. L'Afrique demeure donc un importateur net de produits d'élevage et n'est pas en mesure d'augmenter suffisamment le volume de ces exportations.

Aussi, le commerce intra-africain reste également faible, en raison de l'insuffisance des infrastructures et des politiques institutionnelles observées dans bon nombre de pays africains. En effet, 29,7% seulement des routes africaines sont revêtues et le réseau ferré est très limité. Ces facteurs auxquels s'ajoute la quantité de barrages et de points de contrôle sur les routes africaines, renchérissent considérablement les coûts de transport sur le continent par rapport au reste du monde. Le processus d'intégration dans le cadre d'un continuum de zones de libre-échange, d'unions douanières et de marchés communs, actuellement en cours en Afrique, fait du développement des infrastructures une priorité.

En créant des marchés de plus grande taille, les Communautés Economiques régionales (CER) pourraient permettre aux pays africains d'exploiter des économies d'échelle et de renforcer leur compétitivité tout en favorisant la rentabilité des investissements³². La viande est une autre catégorie de produits pour laquelle le potentiel du commerce interafricain est élevé. Le développement du commerce interafricain par le biais des Accords commerciaux régionaux (ACR) ouvre des perspectives particulières étant donné la volonté politique forte qui s'exprime dans cette perspective. Cette volonté a été réaffirmée par le Sommet d'Abuja de 2006 sur la sécurité alimentaire en Afrique³³, qui a appelé les pays africains à développer le commerce interafricain sans porter préjudice à l'attention particulière accordée à certains produits d'importance nationale.

³⁰ UN-CEA, 2009.

³¹ Beaumont, Nils, 2004. Commerce mondial des animaux d'élevage et des viandes : principaux flux et facteurs d'évolution.- Bull. Acad. Vét. France — 2004 - Tome 157 - Supplément au N° 3

³² FAO, 2008 : 5^{ème} conf. sur « Échanges Inter-africains : Questions, défis et incidences pour la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté »

³³ Sommet sur la sécurité alimentaire en Afrique. Abuja (Nigeria) du 4 au 7 décembre 2006

En Afrique de l'Ouest, les pays du Sahel exportent principalement leurs animaux et produits animaux vers les pays côtiers et dans une moindre mesure à destination de certains pays d'Afrique Centrale ou du Nord (Algérie, Libye) au sein de l'UMA³⁴. Des pays comme le Mali et le Niger qui sont d'importants producteurs et exportateurs d'animaux, ont négocié des accords avec des pays de l'UMA (ex pour le Niger : accords bilatéraux avec le Mali, le Burkina Faso, la Libye et l'Algérie ; et pour le Mali : accords bilatéraux avec la Mauritanie, l'Egypte et l'Algérie).

Qu'il soit intra-africain ou international, le commerce est hautement réglementé, extrêmement sensible aux incidents sanitaires et aux fluctuations monétaires, mais qui a malgré tout progressé au cours des ces dernières années.

b) Contraintes dans le commerce international des animaux et des viandes

Depuis 1999, la structure de la demande mondiale en viande, notamment en viande bovine est en pleine mutation : la plus forte croissance de la consommation étant constatée dans les économies émergentes plutôt que dans les pays développés. Ceci suggère qu'au cours de la prochaine période, les développements du marché de la viande spécialement bovine sont susceptibles d'être plus dynamiques en dehors de l'Union européenne.

En termes de production et de commerce, le changement majeur constaté ces dernières années, est l'expansion des exportations provenant d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine et Uruguay) et d'Afrique (Namibie et Botswana) sur les marchés mondiaux des viandes bovines³⁵. La situation du marché engendrée par la crise économique, a entraîné un fléchissement de la demande de bœuf et une chute des prix de US\$3,87/kg en juillet 2008 à US\$2,36/kg en février 2009. Toutefois la reprise économique devrait soutenir les prix de la viande bovine. Les perspectives de l'OCDE/FAO prévoient une baisse des prix en 2009, 2010 et 2011, mais avec une reprise à partir de 2012. En 2018, le prix sera 16% supérieur à la moyenne des prix à la période 1999-2007 selon l'OCDE/FAO et 31% selon FAPRI. A long terme, la consommation et la production devraient reprendre une croissance modérée de 1,3% par an (d'une production de 65 millions de tonnes en 2009 à 74 millions de tonnes en 2018)³⁶.

L'analyse du commerce international des animaux d'élevage et des viandes est complexe. Il s'agit d'un commerce hautement réglementé, extrêmement sensible aux incidents sanitaires et aux fluctuations monétaires. Les échanges de bovins-viande bovine, d'ovins-viande ovine ont progressé ces dernières années et représentent respectivement quelque 13% de la production mondiale³⁷. Les animaux vivants ne représentent qu'une faible proportion des échanges totaux.

Le marché mondial des animaux d'élevage et de la viande est loin d'être régi uniquement par la loi de l'offre/demande. Il reste très dépendant des politiques nationales ou régionales d'accès au marché des pays importateurs. Toutefois, le principal défi rencontré pour maintenir un commerce rentable d'animaux d'élevage et de viandes est de satisfaire aux normes de sécurité des denrées alimentaires et aux normes SPS qui deviennent de plus en plus strictes.

³⁴ FARA, 2009

³⁵ CTA-Agritade, mars 2010

³⁶ OCDE-FAO, 2009

³⁷ Beaumont Nils, 2004

En effet, afin de permettre un commerce international exempt des pratiques abusives liées à la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires, les Etats membre de l'OMC ont adopté deux accords spéciaux au cours de l'Uruguay Round. Il s'agit de :

- l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) théoriquement bien encadré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les principaux textes de référence sont le *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres* et le *codex Alimentarius* de l'OMS/FAO de sécurité sanitaire des denrées d'origine animale. Cet accord exige par exemple que les marchandises soient importées de zones exemptes de maladies transfrontalières et zoonotiques (fièvre aphteuse, grippe aviaire, brucellose...), qu'elles soient inspectées avant d'être exportées et qu'elles ne dépassent pas les seuils maximaux de pesticide ou d'insecticide autorisés (Encadré 1).

L'Accord SPS est celui qui sied dans le cadre du futur projet. En effet, tout en reconnaissant le droit des Membres d'adopter des mesures sanitaires et phytosanitaires lorsqu'elles ont une justification scientifique, l'Accord SPS vise à faire en sorte que les mesures nécessaires pour garantir l'innocuité des produits alimentaires et protéger la vie et la santé des animaux ou préserver les végétaux ne soient pas appliquées de façon à constituer une discrimination arbitraire ou injustifiable entre les Membres (où les mêmes conditions existent) ou une restriction déguisée au commerce international;

- l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) avec ses nouvelles barrières liées à l'information du consommateur et à l'éthique de la production des viandes bovines. En rapport avec des choix de société, trois grands développements sont intervenus récemment : i) l'entrée en vigueur de règlements plus stricts applicables à l'alimentation animale ; ii) l'adoption de nouvelles normes sur le traitement des animaux au moment de l'abattage ; et iii) l'adoption de nouvelles normes pour l'étiquetage de la viande de boeuf conformément à des normes en matière de bien-être animal.

Cet Accord vise les règlements techniques (qui sont des prescriptions obligatoires), les normes (qui ne sont pas obligatoires) et les procédures d'évaluation de la conformité (visant à vérifier la conformité avec des règlements techniques et/ou des normes).

Encadré 1 : A propos des normes SPS³⁸

Ces normes sont contenues dans le « Terrestrial Animal Code » de l'OIE et comprennent des recommandations dont le but est de prévenir l'introduction de germes qui peuvent causer des infections chez les animaux ou chez les hommes dans le pays importateur à travers le commerce des animaux sur pieds, de produits animaux ou du matériel génétique. Les mesures SPS s'appliquent de manière identique aux productions nationales et aux importations, et s'intéressent à tous les textes juridiques, prescriptions ou procédures pertinentes aux spécifications des produits : -- procédés et méthodes de production, -- procédures d'essais, de limites maximales de résidus, --certificats de conformité, d'inspections, --exigences de mise en quarantaine, --déclaration des zones exemptes de certaines maladies ou d'interdiction d'importations. Les renseignements et considérations ci-après concernent les produits animaux d'intérêt pour l'Afrique de l'Ouest:

o Quatre maladies animales en Afrique subsaharienne ont une importance économique particulière pour le commerce international : la Fièvre aphteuse (FMD), la Peste bovine (RP), la Péripneumonie bovine Contagieuse (CBPP), la Fièvre de la Vallée du Rift (RVF) et la Peste porcine (ASF). L'OIE prescrit un nombre de tests pour le diagnostic (tests requis et tests alternatifs) à réaliser selon les procédures du « Terrestrial Code » afin d'éviter des conflits d'interprétation entre les pays exportateurs et importateurs des produits animaux.

o Principes d'identification et de traçabilité des animaux et produits d'origine animale établis selon les normes OIE par les autorités compétentes qui rédigent un cadre légal avec objectifs convenus, choix de techniques appropriées pour l'identification du produit et son enregistrement, obligations des parties contractuelles, accessibilité et échange efficace d'information

o Principes et instructions à suivre pour l'inspection et le contrôle (Codex Alimentarius) des pratiques hygiéniques pour la viande (article 3.10.1.3 à 3.1.1.9) sont mis à la disposition des services vétérinaires et autorités compétentes de tous les pays membres pour gérer les risques, établir les normes, concevoir les programmes d'inspection et de contrôle et la certification des procédures et dissémination des informations appropriées à tous les échelons de la chaîne de production de viande.

Le commerce international des animaux et produits animaux est un enjeu économique qui crée de la valeur ajoutée pour les opérateurs des filières animales et qui facilite l'accès aux denrées animales à des coûts acceptables. Les opérateurs des filières animales sahéliennes doivent pouvoir capter les marchés en croissance en Afrique et au niveau international, même si l'accès à ces marchés peut s'avérer délicat. Plusieurs pays d'Afrique Australe réussissent à exporter de la viande bovine vers l'Union européenne. Les excédents des revenus ont permis aux Gouvernements de ces pays de maintenir les systèmes de contrôle des épizooties et de traçabilité.

Aussi, le développement de ce commerce entre les Etats africains et à l'échelle internationale suppose une meilleure maîtrise des enjeux de santé publique, notamment le contrôle de la qualité sanitaire des cheptels et des denrées d'origine animale, et une bonne gouvernance sanitaire des services vétérinaires sur les lieux de production. Cela doit également se faire dans le respect des enjeux environnementaux (gestion des effluents et émissions de gaz), de sécurité alimentaire en matière protéique et des enjeux politiques (appui aux filières locales en termes d'infrastructure, de cadre de développement).

Les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest qui souhaitent diversifier leurs exportations vers les marchés régionaux ou internationaux, devront se mettre en conformité aux exigences en matière de santé animale, de normes internationales sur le commerce des animaux et de leurs produits, ainsi qu'à la politique commerciale des pays importateurs.

³⁸ CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional, Paris, 2008 : 162p

c) Pratiques commerciales dans les pays d'Afrique du Nord

Les pays d'Afrique du Nord appartiennent à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) sauf l'Egypte³⁹. L'UMA est une Communauté Economique Régionale (CER) regroupant cinq pays, à savoir: l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Elle a été créée en 1989. Les cinq pays de l'UMA constituent une région économique comptant une population d'environ 90 millions d'individus. L'UMA a des frontières avec le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad, le Soudan, l'Egypte et l'Espagne⁴⁰.

Tableau I : Données générales sur les Pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

Pays	Superficie (Km ²)	Population (hab.)	PIB agricole (%)	Superficie cultivable
Algérie	2 381 741	35 157 029	9	3%
Libye	1 759 540	6 173 579	4	1%
Maroc	446 550	34 343 219	16	22%
Tunisie	163 610	10 276 158	10	32%
Mauritanie	1 030 700	3 364 940	13	0.5%

Source : <http://fr.wikipedia/wiki/>

En juillet 1990, l'UMA a adopté une stratégie de développement, assortie d'un calendrier: - i) la création d'une zone de libre échange (ZLE) avant 1992 impliquant la suppression des barrières administratives et l'introduction de tarifs préférentiels; - ii) l'instauration d'une union douanière avec un tarif extérieur commun au plus tard en décembre 1995; - iii) la mise en place d'un marché commun du Maghreb en levant les restrictions à la libre circulation des facteurs avant l'an 2000, au plus tard; et - iv) la création d'une union économique par l'harmonisation des politiques économiques. Très peu de progrès ont été réalisés dans ces différentes directions.

La Convention sur le commerce de produits agricoles, qui est entrée en vigueur en juillet 1993, dans l'intention de renforcer la sécurité alimentaire de la population du Maghreb, n'a pas été mise en application. En plus, l'accord sur le commerce et les tarifs qui a recommandé la libre circulation des produits originaires du Maghreb et l'application d'une taxe compensatoire unique de 17,5% sur les importations n'a été appliquée que pendant une brève période. La libre circulation des personnes est effective entre trois pays: La Libye, le Maroc et la Tunisie.

Malgré l'impasse dans le suivi de l'intégration régionale, l'UMA a conclu plusieurs accords commerciaux avec l'UE et ses voisins du Moyen-Orient. Le Maroc et la Tunisie ont tous deux des accords bilatéraux avec les pays de l'UEMOA. Mais depuis que l'UEMOA est devenue une union douanière en 2000, les négociations sont en cours pour conclure des accords commerciaux avec cette institution.

L'intégration régionale et les accords bilatéraux offrent ainsi un accès aux principaux marchés et blocs commerciaux.

³⁹ Royaume du Maroc/Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2008.

⁴⁰ FAO, 2008. Vers un marché commun africain pour les produits agricoles. Rome-Fao/division du commerce international et des marchés, 2008

d) Importations des produits agricoles dans les pays de l'UMA

L'UMA est un importateur net de produits agricoles, notamment les légumes, la pomme de terre, la tomate, l'oignon, les bovins, la volaille et les légumineuses. La demande en viandes porte essentiellement sur les bovins et les ovins et dans une moindre mesure sur les camélins.

Le commerce entre l'Afrique du Nord et les autres CER africaines est très faible et sporadique. La plupart des produits agricoles proviennent d'Asie (Chine et Inde) et de l'UE. Parmi les produits importants consommés, se trouvent le lait (98,8 kg/personne), la viande de bœuf (5,2 kg/personne), la viande d'ovins et de caprins (7,2 kg/personne chacun)⁴¹.

A l'heure actuelle, les tarifs à l'importation sur les produits agricoles sont quasiment les plus élevés d'Afrique et varient considérablement. Le tarif moyen sur les produits agricoles pour la région est de 34,6%, réparti comme suit: Algérie 23%, Libye 22,4%, Mauritanie 12,4%, Maroc 48,6% et Tunisie 66,6%. Notons que l'Algérie et la Libye ne sont pas membres de l'OMC⁴².

L'Égypte est un des principaux importateurs mondiaux de bovin. La Libye quant à elle, importe beaucoup moins que l'Égypte, mais sa proximité avec le Niger et le Mali fait tout de même d'elle un marché intéressant. La Libye importe son bétail de l'Allemagne et de la Roumanie.

L'Algérie représente un marché porteur pour l'agriculture et les filières agro-alimentaires. Ce pays achète environ 100.000 tonnes de viande bovine et 100.000 tonnes de viande ovine par an sur le marché mondial. La production nationale algérienne ne couvre qu'à peine 15% des besoins alimentaires et ouvre le marché à l'importation de quelque 3,4 milliards de dollars EU de produits agro-alimentaires divers. Le marché de l'Algérie ressemble à celui de la Libye. Les deux pays importent sensiblement la même quantité de bétail et les fournisseurs de l'Algérie sont le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Autriche et l'Inde.

Avec l'effet combiné de la croissance démographique, le développement urbain, le changement des comportements alimentaires et l'augmentation des revenus des ménages, la demande des produits animaux s'accroît rapidement dans cette région d'Afrique. D'après un sondage auprès des consommateurs algériens⁴³, la viande fraîche est mieux appréciée que la viande congelée et sera achetée à des prix supérieurs jusqu'à 15%⁴⁴.

e) Conditions d'importation et barrières de protection dans les pays d'Afrique du Nord

Outre les politiques tarifaires, l'importation des produits animaux et d'origine animale est soumise aux dispositions législatives et réglementaires exigées par les pays d'Afrique du Nord. La qualité des viandes doit être certifiée halal par un Imam (animaux abattus selon le rite traditionnel musulman), mais aussi satisfaire aux normes en matière de sécurité des denrées animales et des mesures SPS. De plus l'importation des produits animaux est soumise à une autorisation du Gouvernement, à travers les services vétérinaires.

⁴¹ FAO, 2008.

⁴² FAO, 2008. Vers un marché commun africain pour les produits agricoles. Rome-Fao/division du commerce international et des marchés, 2008

⁴³ République Algérienne Démocratique et Populaire, 2006.

⁴⁴ FAO, 2008. Vers un marché commun africain pour les produits agricoles. Rome-Fao/division du commerce international et des marchés, 2008

Les importations sont interdites si elles proviennent d'un pays non reconnu indemne de maladies contagieuses, à moins que les produits aient été soumis à des traitements spécifiques et ne présentent plus de danger de contagion. Les exportations de produits animaux vers les pays d'Afrique du Nord doivent être accompagnées de documents sanitaires délivrés par le pays d'origine. Le certificat sanitaire doit être conforme au code sanitaire de l'Office international des épizooties (OIE), sauf exigences sanitaires particulières en fonction de la situation épizootologique nationale ou internationale.

Une inspection sanitaire est effectuée d'une manière systématique sur toutes les importations des animaux, des produits d'origine animale et de multiplication animale, et des produits de la mer et d'eau douce, à l'exception de ceux en transit international sans rupture de charge. Un régime de quarantaine est soumis aux animaux vivants.

On constate, cependant des particularités dans les pays maghrébins, quant au commerce des produits alimentaires et agricoles.

En Algérie, les importations de viande fraîche et congelée sont confiées aux Offices régionaux de viande et aux entreprises publiques de l'Etat disposant de moyens de stockage appropriés, mais aussi à des sociétés algériennes du secteur privé (Inalaca et soco-viande par exemple). Les importations sont limitées aux besoins des grandes collectivités (hôpitaux, cités universitaires, grandes entreprises) et aux consommateurs individuels pendant les périodes de grande consommation (Ramadan et Aïd El Adha). Leur commercialisation se fait par les "Souk El Fellah" (chaîne de magasins de grande et moyenne surface -GMS- appartenant à l'Etat).⁴⁵ Pour le Ramadan 2010, l'Etat algérien a décidé d'importer plus de 10 000 tonnes de viande⁴⁶.

Dans le cadre des exigences du commerce international, différents textes réglementaires de l'Algérie ont été amendés, notamment le décret exécutif n°95-66 fixant la liste des maladies animales à déclaration obligatoire et les mesures générales qui leur sont applicables, le décret exécutif n°91-452 relatif aux inspections vétérinaires des postes frontières⁴⁷.

Le Maroc a fait de l'ouverture de son économie vers l'extérieur, une orientation stratégique de son développement. Il a ainsi signé plusieurs accords d'association ou de libre échange avec l'Union européenne, les USA, la Turquie, la Jordanie et la Tunisie. En 2008, il a également obtenu le statut de partenaire privilégié de l'Union européenne. Ce pays accorde en ce moment, des exonérations de taxes non-réciproques pour les produits originaires de plusieurs pays africains, à condition que ces produits soient directement transportés du pays d'origine vers le Maroc, sans transiter par quelque autre pays. Les produits éligibles conformément aux règles d'origine de l'UMA, doivent remplir les conditions suivantes: a) les intrants utilisés proviennent de sources locales; b) les intrants locaux utilisés ont au moins 40% de la valeur (départ d'usine) du produit; c) un certificat d'origine valable; et d) d'autres conditions relatives aux subventions, aux mesures de sauvegarde, aux considérations anti-dumping et autres pratiques commerciales inéquitables.

⁴⁵ Benfrid M., 2000. La commercialisation du bétail et de la viande rouge en Algérie.- CIHEAM - Options Méditerranéennes, 2000

⁴⁶ Réalité On line (www.realites.com.tn)

⁴⁷ FAO, 2008. Vers un marché commun africain pour les produits agricoles. Rome-Fao/division du commerce international et des marchés, 2008

L'application des mesures sanitaires à l'importation est régie par la loi marocaine n° 24-89 du 10 septembre 1993 avec son décret d'application et des décrets et arrêtés ministériels relatifs à des produits spécifiés⁴⁸. Par ailleurs, le Maroc a signé des accords sanitaires avec les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bulgarie, Chine, Égypte, Espagne, France, Hollande, Hongrie, Inde, Iran, Mauritanie, Pologne, Portugal, Soudan, Syrie, et Tunisie.

En conclusion, malgré l'instabilité du marché international des viandes bovines et autres produits d'élevage, des opportunités sont perceptibles sur les marchés régionaux africains pour les filières animales sahéniennes, en raison de l'accroissement de la consommation. De toute évidence, les premiers obstacles pour l'accès à ces marchés sont constitués par les normes sanitaires et la sécurité sanitaire des denrées d'origine animale. Aussi, les pays exportateurs devront prendre en compte les cahiers de charges des acheteurs privés.

Les pays producteurs auront à investir dans les infrastructures mises aux normes, dans les pratiques de gestion intégrée de la production et dans les principes des normes SPS, afin d'être en conformité avec les normes internationales. Pour se préparer à l'exportation des viandes vers l'Afrique du Nord, le premier défi des Gouvernements des pays sahéniens, est le développement d'une bonne gouvernance des services vétérinaires et l'établissement des accords commerciaux formels entre les CER (UEMOA et UMA et/ou CEN-SAD).

⁴⁸ Royaume du Maroc, 2006. Examen des politiques commerciales-WT/PTR/S/116

III) ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BETAIL-VIANDE AU BURKINA FASO, AU MALI ET AU NIGER

a) Cadre général

i) Contexte géographique et administratif

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger⁴⁹ sont trois pays continentaux, sub-sahariens d'Afrique de l'ouest. Ils couvrent respectivement une superficie de 274 000km², 1 241 238km² et 1.267.000km². Le premier est situé entre la latitude nord 9° 20' et 15° et entre 5° 30' de longitude Ouest et 2° 30' de longitude Est, le second entre 10° et 25° latitudes nord et 4^{ème} degré longitude Est et 12^e longitude ouest, tandis que le troisième s'étend entre 2° et 24° latitudes Nord et les longitudes 0 et 16^e Est.

Le Burkina Faso partage ses frontières avec le Niger à l'Est, le Mali au Nord et à l'Ouest, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire au Sud. Le Mali est entouré par 7 pays (l'Algérie au Nord, la Mauritanie au Nord-ouest, le Niger à l'Est, le Burkina Faso au Sud-est, la Côte d'Ivoire et le Ghana au Sud, le Sénégal à l'Ouest). Le Niger est frontalier avec l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali.

Pour les pays considérés, la population est de 15,7 millions d'habitants au Burkina Faso (2009), 14,5 millions d'habitants au Mali et 13 millions d'habitants pour le Niger (2006)⁵⁰. La population de ces pays est très largement rurale, soit environ 84% au Burkina, 90% au Mali et 85% au Niger. D'ici 2015, elle sera 64% au Mali et 72% au Niger⁵¹. Le taux démographique élevé avec 2,68% au Burkina, 2,63% au Mali et 3,3% au Niger.

La population sahélienne souffre d'une insécurité alimentaire chronique, et se trouve parmi les plus démunies avec un revenu *per capita* inférieur à 300 dollars américains.

Le climat sahélien est de type continental chaud et sec, qui se subdivise dans l'année en deux saisons (saison de pluie de 2 à 3 mois, et une saison sèche de 9 à 10 mois). Du nord au sud, 3 zones agro-écologiques sont bien distinctes :

- la zone saharienne désertique qui occupe les 2/3 nord du Mali et 63% du territoire nigérien, a une pluviométrie annuelle inférieure à 150mm par an. Les possibilités agricoles sont limitées seulement aux oasis et concernent les dattes, les cultures irriguées et l'élevage de dromadaires et de chèvres ;
- la zone sahélienne est présente dans les trois pays. Elle est comprise entre les isohyètes 150 et 600mm, et couvre environ 46% du territoire nigérien et 32% au Mali. L'agriculture pluviale et l'élevage extensif y sont pratiqués (nombreux troupeaux de bovins, petits ruminants et camelins) et ;
- la zone soudanienne située au sud des trois pays, entre les isohyètes de 600 et 1.400mm. Elle est propice aux cultures vivrières et industrielles (coton, canne à sucre) ainsi qu'à l'élevage sédentaire de diverses espèces animales sauf les camelins.

⁴⁹ <http://fr.wikipedia/wiki/>

⁵⁰ <http://fr.wikipedia/wiki/>

⁵¹ FAOSTAT, 2003

Les deux dernières régions (sahéliennes et soudano-sahéliennes) abritent plus de 80% de la population.

Au plan administratif, le Burkina Faso est partagé en 45 provinces et 13 régions administratives. Ce pays dispose d'un potentiel agricole important de 9 millions d'hectares. Le territoire malien qui a 12,2 millions d'ha de terres agricoles et 30 millions d'ha de terres de pâturages, est subdivisé en huit régions, un district et 703 communes. La décentralisation administrative y est devenue effective en 2004. Elle vise à transférer des compétences aux collectivités territoriales afin que les affaires locales soient gérées au plus près des populations. Le Niger est divisé en huit régions et 35 départements. Les terres cultivables représentent 12% du territoire, mais seulement 5% actuellement exploitées. De par sa situation géographique, ce pays est un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne⁵².

Le changement climatique représente une grande menace pour la croissance et le développement durable dans les pays du Sahel déjà rendus vulnérables du fait de la sécheresse endémique et de la désertification. Les tendances actuelles suggèrent que cette région pourrait subir un réchauffement de l'ordre de 3 à 6° Celsius d'ici à 2100. Les régimes pluviométriques seront touchés de plein fouet et pourraient accuser une baisse de plus de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 et les rendements de l'agriculture pluviale pourraient décroître de 50% dans certains pays. La superficie des terres arables devrait se rétrécir et, d'ici 2020. La sécheresse accélérerait le déboisement et mettrait en péril les parcours naturels⁵³.

ii) Environnement économique

L'environnement macroéconomique est assez bon, mais ne peut contrebalancer une faible productivité des entreprises et la persistance de faiblesses structurelles. L'économie des trois pays, totalement dominée par un secteur agricole sinistré par le déficit pluviométrique, montre de réels signes de faiblesse. L'évolution de la situation économique et sociale du Burkina, du Mali et du Niger est fortement handicapée par l'enclavement du pays, et des contraintes liées à son milieu naturel et à son environnement.

En dépit d'une croissance économique constatée dans les pays sahéliens ces dernières années, la pauvreté reste endémique. Elle est devenue un phénomène généralisé au Mali avec 64,4% de la population totale vivant dans la pauvreté monétaire en 2006 et 21 % dans l'extrême pauvreté⁵⁴. En 2008, la pauvreté frappait encore 42,8% de la population burkinabè. Selon les statistiques de 2007⁵⁵, 63% de la population nigérienne vivent en deçà du seuil de la pauvreté monétaire et 34% dans l'extrême pauvreté. La pauvreté est principalement féminine et rurale. Ce fléau est aggravé par les difficultés de la filière coton au Burkina et au Mali, et par l'effondrement des recettes d'exportation de l'uranium au Niger.

Au Burkina, au Mali et au Niger, l'agriculture est reconnue comme un moteur de développement économique. L'ensemble des activités agricoles (agriculture, élevage, pisciculture, foresterie) représente 40 % du PIB du Niger, 32% au Burkina Faso et 11% au Mali.

⁵² <http://fr.wikipedia/wiki/>

⁵³ Gratham reserch Institut, 2009/. Perspectives de l'Afrique dans l'action mondiale contre le changement climatique. FPA SESSION SPÉCIALE, juillet 2009

⁵⁴ République du Mali, 2007. Synthèse rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement.-

⁵⁵ PNUD Niger, 2007

Le bétail sur pied est le deuxième produit d'exportation au Niger et au Burkina, et le troisième après l'or et le coton au Mali⁵⁶.

L'environnement des investissements des affaires s'est amélioré au Burkina et au Mali, mais est difficile au Niger⁵⁷. Le développement du secteur privé reste entravé par plusieurs faiblesses, notamment la concurrence forte du secteur informel, l'exécution des contrats, la protection des investisseurs, la fiscalité et l'accès au crédit. La lourdeur des procédures dans le commerce transfrontalier porte également un frein la croissance du commerce du bétail-viande.

Des réformes d'ordre microéconomique sont entreprises et consistent essentiellement en une série de réformes commerciales, des tentatives de privatisation d'activités clé, une évolution graduelle du code des investissements et l'application de réglementations de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA), le développement des infrastructures, afin d'accroître la compétitivité et les performances de véritables secteurs privés générateurs d'emploi et contributeurs de la croissance.

iii) Instruments législatifs et réglementaires pertinents liés aux activités de l'élevage et la commercialisation des produits animaux

Depuis les années 1990, les trois pays concernés par le projet ont engagé un ensemble de réformes de politiques sectorielles dont la mise en œuvre effective des orientations stratégiques permettra de créer un environnement institutionnel, législatif et réglementaire favorable au développement du secteur agricole en général et celui de l'élevage en particulier. Ce cadre a également évolué pour s'adapter aux exigences de la décentralisation et du désengagement de l'Etat.

A ce jour plusieurs textes juridiques et réglementaires ont été pris dans les pays, en rapport avec la mise en œuvre des politiques de développement de l'Elevage. Ces textes créent un cadre incitatif pour les activités en milieu rural et pour les investissements dans les domaines de la production, la transformation et la commercialisation.

(1) Cadre législatif et réglementaire au Burkina

- **La Constitution du 02 juin 1991** sur laquelle la législation environnementale prend donc appui ;
- **Le Document d'Orientations Stratégiques à l'horizon 2010 des secteurs de l'agriculture et de l'élevage** (en janvier 1998) ;
- **la Note d'Orientations du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage (NOPAPDE)** adoptée en 1997;
- **le Plan d'Action et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE)**, adopté en 2000 et révisé en 2004 et ;
- **la Politique nationale de développement durable de l'élevage de 2010-2025.**

⁵⁶ Burkina-MRA, 2009

⁵⁷ Niger-EDIC, 2008

- la **Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)** adoptée en 2002 pour harmoniser les méthodes et les approches des projets et programmes visant le développement des communautés locales ;
- la **Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)** à travers la loi n° 014/96/ADP du 24 juin 1996 et son décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997, définit les normes d'utilisation et de gestion et d'exploitation de l'ensemble des ressources naturelles, permanentes ou renouvelables. Elle institutionnalise le domaine foncier national (DFN) et des principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural que urbain. *Pour ce faire, la RAF fait du titre foncier, un gage pour les investissements ;*
- **Le Régime foncier rural (Loi N° 0034/2009/AN du 16 Juin 2009)** détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales, ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural au Burkina Faso. La loi comporte des innovations comme la mise en place d'institutions de gestion foncière et d'un fonds national de sécurisation foncière pour la mise en œuvre de la politique. Le régime foncier rural vise à (i) assurer un accès équitable aux terres rurales à l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé (ii) promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural (iii) favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et (iv) contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale
- **Le Code de l'Environnement** (Loi n° 005/97/ADP du 30/01/1997) édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement (la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la mise en oeuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles). Les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement sur la base d'une Etude d'impact sur l'Environnement ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (*N.I.E*). Plusieurs textes d'application ont été adoptés, notamment : i) le décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement ; ii) le décret n°2001-185/PRE/PM/MEE du 07 mai 2001, portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et les sols ; iii) le décret n°98-322/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCC/MCIA du 28 juillet 1998 qui fixe les conditions d'ouverture des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII) ;
- **Le Code Forestier** adopté par la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997, fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatif à la conservation et à la gestion des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques. Des décrets d'application régissent ces sous-secteurs forestiers : i) Décret N°98-3120/PRES/PM/MEE/MATS du 17/07/1998 portant utilisation des feux en milieu rural au Burkina Faso ; ii) Arrêté N°98-8/MEE/SG/DGEF/DP du 12/05/1998 portant définition des mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques au Burkina Faso ; iii) Arrêté N° 99-15/MEE/MEF/MATS du 09/06/1999 portant fixation des redevances liées à l'exploitation des ressources halieutiques ;

- **La Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau** (loi n°002-2001/AN du 08 février 2001) garantit le cycle hydrographique et la qualité de l'eau. Les sources de pollution de même que l'usage des substances et autres produits toxiques est proscrit et sévèrement réprimandés. La loi stipule que « sont soumis à autorisation ou à déclaration, les aménagements hydrauliques et d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux et activités réalisés par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant selon les cas : i) des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restitués ou non ; ii) une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ; iii) des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, *même non polluants* ». Plusieurs décrets d'application ont été pris.
- **La loi d'orientation relative au pastoralisme** (Loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002) définit le pastoralisme, fixe les principes et les modalités de gestion durable des activités pastorales, agro-pastorales et sylvo-pastorales. A ce titre, elle confère à l'Etat burkinabé et aux collectivités de garantir « *aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux* » (art.5). Aussi, l'article 28 dispose : « *En application, des dispositions relatives au régime de l'eau, les pasteurs ont le droit d'accéder aux points d'eau en vue d'abreuver leurs animaux* ». En contre partie, les pasteurs devront s'engager à respecter les lois et règlements notamment le respect de l'environnement en matière de pollution et nuisances, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de prévention de maladies contagieuses.
- **La politique nationale de sécurisation foncière** en milieu rural adoptée en 2007,
- **Le Code de la Santé Publique** (Loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994) traite de plusieurs autres matières dans le domaine de l'environnement dont la pollution atmosphérique, les déchets toxiques et les bruits et nuisances diverses ainsi que les sanctions encourues pour non respect des dispositions réglementaires en vigueur.
- **La Loi sur le Contrôle des Pesticides** (Loi n°006/98/AN du 26 mars 1998) frappe d'interdiction la vente, la mise en vente ou la distribution à titre gratuit des pesticides sans autorisation préalable du ministère compétent en l'occurrence le ministère chargé de l'agriculture.
- **La Loi portant Code des Investissements** (Loi N° 62/95/ADP du 14 Décembre 1995) vise la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du Burkina Faso. Cette loi notifie que l'analyse du dossier de demande d'agrément par la Commission Nationale des Investissements doit prendre en compte les effets de l'investissement sur l'environnement, afin de filtrer des investissements susceptibles d'engendrer des incidences significatives sur l'environnement.
- **Le Code Général des Collectivités Locales** a été adopté par le Gouvernement en 2004 (Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 et décret n°. 2007/032/PRES/PM/MTAD du 22 janvier 2007 au Burkina Faso) à la suite de la révision des textes d'orientation de la décentralisation (TOD). Pour la mise en oeuvre de cette politique de décentralisation, le Gouvernement a opté de conduire les réformes au rythme de l'évolution des mentalités et de l'apparition des capacités de leur appropriation par les populations. A cet effet, une loi d'orientation de la décentralisation regroupées sous l'appellation Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) a été adoptée en 1998. Il s'agit : i) la loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso ; ii) la loi 041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso ; iii) la loi 042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ; iv) la loi

043/98/AN portant programmation de la mise en oeuvre de la décentralisation. Le code définit entre autres les compétences spécifiques des collectivités locales et des circonscriptions administratives reliées à la gestion des ressources naturelles et des patrimoines locaux. Une innovation majeure dans le cadre du code est la proposition de l'entrée départementale au niveau du processus de la décentralisation.

- **Le code de santé animale régi par plusieurs textes** : la Zatu N°AN VII-0016/FP/PRES du 22/11/1989 qui statue sur : (i) l'organisation vétérinaire, (ii) l'exercice de la profession vétérinaire, (iii) la pharmacie vétérinaire, (iv) la protection des animaux, (v) le contrôle de la santé animale et (vi) le contrôle des produits animaux au Burkina Faso. Cette zatu, de même que la plupart des textes relatifs à la santé animale méritent d'être mis à jour et rendus opérationnels ;
- **La Stratégie nationale de Promotion des Exportations** disponible à l'office national du Commerce Extérieur qui envisage contribuer à lever les contraintes critiques au développement d'un certain nombre de filières commerciales agricoles dont celles de l'élevage pour lesquelles le Burkina jouit d'un avantage comparatif et d'opportunités de marché confirmées ;
- **L'Etude Diagnostic pour l'intégration commerciale (EDIC)** disponible au Ministère en charge du Commerce qui déclique les actions prioritaires à mettre en oeuvre dans le cadre de la mise en oeuvre prochaine du projet « **Cadre Intégré Renforcée** » ;
- **La Politique Nationale Qualité** en cours d'élaboration au sein du Ministère en charge du Commerce et qui envisage mettre en place une infrastructure nationale qualité moteur de la compétitivité de l'économie et garante du bien-être des populations et de la protection de l'Environnement ;
- **Programme APE pour le Développement (PAPED)** qui écrit les besoins de la CEDEAO et de chacun des pays membres, actuellement en négociation dans le cadre des APE.

(2) Cadre législatif et réglementaire au Mali :

- **Loi N° 06-045/ du 5 Septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole** couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. Elle est l'expression de l'engagement politique du gouvernement de faire de ce pays une véritable puissance agricole dans la sous région ouest-africaine, à travers la mise en valeur de ses potentialités productives agro-sylvo-pastorales. La politique de développement Agricole a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant, prioritairement sur les exploitations familiales Agricoles reconnues, sécurisées. Les principaux objectifs poursuivis par cette politique consistent à: i) promouvoir une agriculture moderne, compétitive et durable ; ii) garantir la souveraineté alimentaire et le bien être des productrices et producteurs ruraux ; iii) favoriser l'occupation équilibrée et la mise en valeur harmonieuse de l'espace rural. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations.
- **Le document de "Politique nationale de développement de l'élevage au Mali"** (en mai 2003)
- **Le Document Cadre d'Orientation de la Politique Nationale de Développement de l'élevage** (en 2004)

- **La gestion des produits chimiques** est régie par un certain nombre de textes législatifs et réglementaires (Lois, Décrets et Arrêtés d'application) portant sur la protection de l'environnement et la santé humaine ; entre autres :
 - ✓ Loi N°01-020 / AN-RM du 31 Mai 2001 relative aux pollutions et nuisances et ses Décret N°01-397/ P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités gestion des polluants de l'atmosphère et Décret N° 01- 394/ P-RM du 06 Septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides ; et Décret N°01- 395 / P – RM du 06 Septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues ;
 - ✓ Loi N° 02- 014/ du 03/06/02 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali et le Décret N° 06 – 258 / P – RM du 22 Juin 2006 fixant les conditions de l'audit d'environnement ; - Loi 92 – 013 / AN / RM portant institution d'un système national de normalisation et de contrôle de qualité ;
 - ✓ Loi 95 – 061 AN/ RM portant répression des infractions à la réglementation et à l'homologation des produits agro pharmaceutiques ;
 - ✓ Arrêté n°02-2669/ MAEP-SG déterminant les conditions de délivrance de l'agrément de vente des pesticides avec fixation de la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation dont les pesticides ;
 - ✓ Le contrôle phytosanitaire est régi au Mali par deux textes : la loi N°02-013 de juin 2002 instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali et son décret n°02- 305/P-RM du 03 juin 2002 fixant les modalités d'application de la loi instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali
- **La Loi N°00-083/DU 22 Décembre 2000** portant ratification de l'Ordonnance N°00-044/P-RM DU 21 Septembre 2000 régissant la production, la diffusion, le contrôle, l'importation et l'exportation des semences et embryons d'origine animales et des reproducteurs
- **La Loi N°01-004/DU 27 Février 2001 portant Charte Pastorale** en République du Mali définit les principes fondamentaux et les règles générales qui régissent l'exercice des activités pastorales en République du Mali. Elle consacre et précise les droits essentiels des pasteurs, notamment en matière de mobilité des animaux et d'accès aux ressources pastorales. La présente loi s'applique principalement à l'élevage pastoral des espèces bovines, ovines, caprines, camélines, équines et asines et définit également les principales obligations qui leur incombent dans l'exercice des activités pastorales, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement et le respect des biens d'autrui.
- **Le projet de Décret fixant les modalités de la transhumance en République du Mali** (présenté en Conseil des Ministre du 17 juin 2010) qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 27 février 2001 portant Charte pastorale
- **Le code de Santé animale** comporte plusieurs textes : la loi n° 01-021 du 30 Mai 2001 régissant la profession vétérinaire, la Loi n°01-062 du 4 juillet 2001 régissant la pharmacie vétérinaire et son Décret n°01-341/P-RM du 9 Août 2001, l'Arrêté n°02-1253/MDR-MS-SG du 6 Juin 2002 fixant le détail des modalités d'ouverture et d'exploitation des établissements pharmaceutiques vétérinaires, la Loi n° 01-021 du 30 Mai 2001 régissant la profession vétérinaire et son Décret n°01-340/P-RM du 9 Août 2001 puis son Arrêté n°02-0988/MDR-SG du 17 Mai 2002 fixant le détail les modalités d'application, la Décision n°0649/MDR-SG du 13 Décembre 2001 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du réseau national de surveillance épidémiologique vétérinaire au Mali.

- **Code des Collectivités Territoriales** en République du Mali (Loi N°98-010 Portant modification de la Loi N°95-034 DU 12 Avril 1995).
- **Ordonnance N°01-046/ P-RM du 20 septembre 2001 autorisant la ratification de la réglementation** commune au Comité CILSS sur l'homologation des pesticides, (version révisée et signée à N'Djaména le 16 Décembre 1989) ;
- la **Réglementation commune aux Etats membres du CILSS** sur l'homologation des pesticides (signée en 1992 et ratifiée 30 novembre 1989) ;
- la **convention phytosanitaire Inter- Africaine** (CPI-OUA).

(3) Cadre législatif et réglementaire au Niger

- **Le document sur les potentiels et perspectives pour la croissance des exportations dans le secteur de l'élevage** (EDIC, 2008).
- **Le document Cadre de Relance du Secteur de l'Elevage** adopté par le Gouvernement par décret 2002/ 042/PRN du 12 mars 2002
- **Le Code des investissements** (Ordonnance n°89-19 du 8 décembre 1989) a pour objet de favoriser le développement de l'activité économique en stimulant l'investissement en République du Niger. Elle définit les différents régimes permettant la mise en oeuvre des investissements, détermine les garanties et avantages ainsi que les obligations qui s'y attachent.
- **La Loi n°2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes** et l'Arrêté N° 98/MDA/CNCR/SP du 25 Novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes, de villages ou tribus au Niger.
- **La Législation nationale instituée par l'ordonnance 96-08 du 21 mars 1996 relative à la protection des végétaux** avec son décret d'application le Décret 96-68 /PCSN /MDRH /E du 21 mars 1996. Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette ordonnance relative aux pesticides, plusieurs textes réglementaires d'application ont été élaborés : -Arrêté n° 335 / MAG / EL / DPV du 16 décembre 1996 fixant les conditions de délivrance et d'emploi en agriculture des produits phytopharmaceutiques dangereux ; - L'Arrêté n° 338 / MAG / EL / DPV du 16 décembre 1996 fixant les conditions d'utilisation en agriculture des fumigants ; - L'Arrêté n° 28 du 2 mars 1998 fixant les conditions d'attribution de : licence professionnelle requise pour l'importation, la fabrication, la formulation et le conditionnement en vue de la mise sur le marché, des pesticides. L'agrément requis pour l'emploi et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dangereux. ; - Arrêté n° 10 / MDR /DPV du 10 juillet 2000 portant création du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) au Niger ; - Arrêté n° 97 / MDR / DPV du 13 juillet 2001 fixant les frais et conditions d'introduction des pesticides par les distributeurs agréés.
- **L'Etude Diagnostic pour l'intégration commerciale (EDIC)** disponible au Ministère en charge du Commerce.
- **L'avant projet de loi sur le pastoralisme en cours** au Niger depuis 2007.
- **Le Code Rural nigérien** constitue un instrument juridique et institutionnel qui a pour missions à moyen et long termes - la sécurisation des opérateurs ruraux - la conservation et la gestion des ressources naturelles - l'organisation du monde rural et l'aménagement du territoire. Les textes juridiques composant le Code Rural du Niger sont :

- ✓ L'Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural et son Décret n° 97-008/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural ,
- ✓ La Loi n°2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes et l'Arrêté N° 98/MDA/CNCR/SP du 25 Novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes, de villages ou tribus au Niger.
- ✓ L'Ordonnance n° 93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle du Niger
- ✓ L'Ordonnance n° 96-067 du 9 novembre 1996 portant Régime des Coopératives Rurales et son Décret n° 96-430/PRN/MAG/EL du 9 Novembre 1996 déterminant les modalités d'application de l'ordonnance n°96-067 du 09 novembre 1996 portant régime des coopératives rurales
- ✓ La Loi n°2001-32 du 31 décembre 2001 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire
- ✓ L'Ordonnance N°93-015 du 02 mars 1993 et son Décret N°97007/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs.
- ✓ L'Ordonnance n° 97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement
- ✓ Le Décret n° 97-006/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales ;
- ✓ La Loi N° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement ;
- ✓ La Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger
- ✓ Le Décret n° 97-368/PRN/MHE du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de l'Ordonnance n° 93-014 du 2 mars 1993 portant Régime de l'Eau ;
- ✓ La Loi N° 98-041 du 7 décembre 1998 modifiant l'Ordonnance N° 93-014 du 02 Mars 1993 portant Régime de l'eau.
- **La Loi No 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'élevage** inclue les dispositions diverses relatives à la santé animale, l'hygiène des denrées d'origine animale, l'exercice de la profession vétérinaire et la pharmacie vétérinaire dans un souci de plus grande conformité avec la législation internationale et quatre décrets d'application ont été préparés, mais aucun n'a encore été adopté, l'Ordonnance n°96-066 du 9 Novembre 1996 portant création d'un Ordre National des vétérinaires du Niger, Décret 97-344/PRN/MAG/EL du 18 Septembre 1997 déterminant les modalités d'application de l'Ordonnance portant création d'un Ordre National des vétérinaires du Niger.

Si ces textes créent un cadre incitatif pour les activités en milieu rural et pour les investissements dans les domaines de la production, la transformation et la commercialisation, il est malheureusement constaté que, dans bien des cas, ils ne sont pas appliqués, souvent par manque de volonté politique ou par défaut de textes d'application ;

L'enjeu dans ce cas sera pour l'ensemble des pays d'améliorer et de réactualiser les textes réglementaires en matière de santé animale et de sécurité alimentaire pour les adapter aux normes internationales applicables. Pour rendre plus opérationnel le développement du secteur agricole et la sécurisation de l'élevage pastoral, le Burkina Faso a adopté une loi d'orientation

relative au pastoralisme et une politique une politique nationale de sécurisation foncière. Aussi, le Mali s'est doté d'une loi d'Orientation Agricole et d'une loi portant charte pastorale. Toutefois, il s'agira pour le Mali de prendre des textes complémentaires pour rendre encore plus opérationnelle la charte pastorale, pour le Niger d'adopter enfin, la loi sur le pastoralisme et les modalités d'application.

iv) Cadre institutionnel

Le pilotage du sous-secteur de l'élevage relève du Ministère des Ressources Animales (MRA) au Burkina Faso (depuis 1997), du Ministère de l'Elevage et de la Pêche au Mali (en 2007)) et du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans le gouvernement de transition du Niger. D'autres acteurs institutionnels sont souvent impliqués, notamment :

- le Ministère en charge de l'agriculture (nombreux projets et programmes prenant en compte des volets d'élevage) ;
- le Ministère en charge du commerce et de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances (pour l'acquisition des financements), ;
- le Ministère en charge de la recherche scientifique (sources d'innovation et de progrès dans le développement de l'élevage) ;
- le Ministère en charge de l'environnement (meilleure gestion des ressources naturelles, notamment celles à vocation pastorale) ;
- les Chambres de commerce et d'agriculture et leur déclinaison locale et régionales.
- les organisations professionnelles du secteur de l'élevage qui sont souvent peu opérationnelles avec une structuration insuffisante ;
- Les vétérinaires privés à qui certaines activités de santé animale ont été rétrocédées (distribution des produits vétérinaires, traitements et soins des animaux et de l'exercice du mandat sanitaire) ;
- les institutions de financement comme les Banques (Banque agricole et commerciale du Burkina, Banque régionale de Solidarité au Burkina), Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA), Banque Agricole du Niger (BACRI) et les institutions de micro-finance (IMF) dont les activités sont ciblées sur les populations n'ayant pas accès aux services des banques (ruraux pauvres, micro-entrepreneurs, etc.) ;
- les cadres de concertation qui devraient permettre aux éleveurs, à travers leurs organisations professionnelles, de participer au processus de développement et de prise de décisions. Un Cadre National de Concertation pour la Promotion des Ressources Animales (CNC/RA) existe depuis 1995 au Burkina Faso, mais connaît un fonctionnement difficile. D'autres principales instances de concertation sont décentralisées au niveau villageois (Conseil Villageois de Développement au Burkina), au niveau provincial et régional (Commission Provinciale et régional d'Aménagement du Territoire, Cadre de Concertation Technique Régional) et les comités de pilotage des projets ;
- le Commissariat à la Sécurité Alimentaire au Mali, Burkina et Niger.

L'émergence des organisations professionnelles (OP) et la relance des activités des chambres d'agriculture illustrent la reconnaissance du rôle déterminant de la société civile. Ainsi, dans les pays visités, de nombreuses organisations professionnelles (OP) nationales existent dans le secteur de l'élevage, mais leur processus de structuration reste souvent insuffisamment avancé et les OP sont peu opérationnelles. Ce sont :

Au Burkina : la Fédération nationale des éleveurs du bétail (FEB) et les autres maillons des filières, notamment la Fédération nationale de la filière bétail-viande du Burkina (FEBEVIB), l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail (UNACEB), l'Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l'Union Nationale des Exportateurs du Bétail et de la Viande (UNAEBV) ;

Au Mali : la fédération des groupements interprofessionnels du Bétail et de la viande (FEBEVIM) créée en novembre 1999 ;

Au Niger : L'Association des professionnels de la filière bétail – viande mise en place en 2002, l'association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger, la Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN DADO).

Au niveau régional plusieurs organisations professionnelles sont en activité dont :

- **Billital Maroobe** est un réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs de l'Afrique créée en 2003, pour intégrer les éleveurs dans le processus d'élaboration des politiques nationales et sous-régionales de développement de l'élevage, de sécuriser l'élevage pour une gestion saine des ressources naturelles, de renforcer les capacités des organisations pastorales et d'assurer l'accès aux marchés et services de base.
- **Le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)** a formellement été fondé en juillet 2000 et regroupe des organisations ou "cadres de concertation" de 10 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo,). Il a comme objectifs principaux de :
 - Promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ;
 - Informer et former les membres des Organisations Paysannes et des Associations de producteurs agricoles à partir des expériences pertinentes des membres du ROPPA et des autres acteurs du développement ;
 - Encourager et accompagner la concertation et la structuration des organisations.
- **L'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS)** est créée au Burkina Faso en 1989 avec une vision technique d'appuyer la diffusion de nouvelles pratiques à même d'aider les éleveurs à s'adapter aux nouvelles conditions du milieu : disparition des espaces libres, dégradation du potentiel productif naturel, extension du domaine agricoles, etc. Le « paquet technologique » s'articule autour de la promotion de (a) la coupe du foin de brousse, de l'utilisation de la charrette hippomobile et du stockage du foin dans des hangars adaptés, (b) la culture fourragère, (c) l'amélioration de la production laitière et de l'hygiène de la traite et (d) la sélection animale.
- **Confédération des fédérations nationales de la filière Bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest** a pour objectif de promouvoir la filière bétail-viande à travers la valorisation des ressources animales et une meilleure organisation des circuits commerciaux de participer à l'élaboration des politiques nationales et sous-régionales de développement du secteur bétail-viande, d'assurer la formation des acteurs de la filière, d'inciter les autorités de l'Etat à l'application des textes communautaires relatifs à la libre circulation des personnes et des biens ;

- la **Confédération des fédérations nationales de la filière bétail-viande** des pays membres de l'UEMOA (COFENAVI) créée à partir des organisations nationales, sous l'égide de l'UEMOA ;
- l'**Observatoire Régional de la filière bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest et du Centre** (ORBV/AOC) créé à Bamako (Mali) en juillet 2007, avec l'appui de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), du Centre Technique de coopération Agricole et Rurale (CTA) et African Capacity Building Fondation (ACBF).

Même si les acteurs de la filière bétail-viande semblent adopter des stratégies d'organisation à l'échelle nationale et sous-régionale pour promouvoir leur chaîne de valeur, il faut cependant noter que très peu d'associations d'éleveurs semblent regrouper des producteurs ayant effectivement en commun une activité précise. La plupart ont été constitué artificiellement sous l'impulsion d'une autorité administrative ou d'un projet pour bénéficier des appuis de différents partenaires. La faiblesse de ces organisations réside dans l'absence d'une structure faitière pour favoriser la prise en charge des questions spécifiques à l'élevage (transhumant et nomade).

Dans sa stratégie de mise en œuvre, le futur projet devra impliquer activement les Ministères chargés de l'élevage, du commerce, des collectivités locales et de l'environnement, ainsi que les Cadres de concertations décentralisés, mais veiller à collaborer avec des organisations professionnelles représentatives de la filière bétail-viande dans la région sahélienne et dans les pays concernés. Au niveau sous-régional, il sera déterminé un programme de collaboration étroite avec l'UEMOA et la COFENAVI.

v) Stratégies nationales pour le sous-secteur de l'élevage

Les politiques et stratégies nationales de développement durable de l'élevage des pays sahéliens trouvent leurs fondements dans l'évolution du contexte international, sous-régional et national.

(1) Enjeux et stratégies de l'élevage dans les 3 pays

Au Burkina : La politique nationale du développement durable de l'élevage sera exécutée au cours de la période 2010-2025. L'option stratégique retenue est le développement des filières de l'élevage en vue de permettre au sous-secteur de contribuer non seulement à l'amélioration de la sécurité alimentaire, mais aussi à l'accroissement des revenus, tout en préservant les ressources naturelles. La vision de la politique de l'élevage est un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise une véritable chaîne de valeurs et qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè.

La réalisation de cette vision prend en compte les principaux enjeux et défis du sous-secteur de l'élevage au Burkina Faso, que sont :

- Faire de l'élevage un des piliers essentiels du développement rural et du développement économique pour le bien-être des ménages et pour le développement ;

- Assurer une croissance durable de l'offre nationale de produits de l'élevage pour la sécurisation des besoins alimentaires des animaux, la maîtrise et la gestion du patrimoine génétique, de la santé animale et des conditions d'élevage ;
- Faire en sorte que l'élevage contribue durablement à la sécurité alimentaire en mettant à la disposition de la population des produits animaux de qualité et à moindre coût ;
- Accroître et améliorer la compétitivité des produits et des filières d'élevage en agissant tant sur le maillon production que les autres maillons des filières d'élevage à travers le renforcement des capacités des producteurs pour l'optimisation technico-économique de l'utilisation des facteurs de production, ainsi que pour la sécurisation de (i) l'accès aux informations utiles relatives aux prix et aux marchés des intrants et des produits et (ii) d'une juste interprétation et exploitation de ces informations. En aval de la production, il s'agit de permettre aux filières de commercialisation et de transformation de s'adapter aux opportunités de marchés ;
- Gérer de manière durable les ressources naturelles exploitées par le secteur de l'élevage pour retrouver un équilibre entre le système d'élevage et les ressources naturelles ;
- Promouvoir un système plus efficient de commercialisation tant au niveau national, sous-régional qu'international.

L'objectif global de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL) est de renforcer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance de l'économie nationale et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'objectif global est décliné en cinq (5) objectifs spécifiques : ccff

- i) Renforcer les capacités des acteurs du sous-secteur ;
- ii) Accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers des actions d'amélioration de l'alimentation et de la génétique ;
- iii) Améliorer la compétitivité des produits animaux, à travers le contrôle de qualité et le renforcement de la liaison entre la production et le marché ;
- iv) Assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales ;
- v) Améliorer la santé animale.

Les actions pour le développement de l'élevage porteront sur tous les systèmes d'élevage (traditionnels, semi-intensifs et intensifs) et les filières d'élevage. La mise en œuvre des activités se fera selon les principes directeurs suivants :

- L'équilibre des relations entre l'administration et les acteurs non étatiques ;
- La subsidiarité au niveau des acteurs impliqués dans la Politique de développement de l'élevage ;
- La mise en harmonie des interventions avec le processus de décentralisation ;
- Le développement constant du capital humain ;
- L'analyse socioéconomique selon le genre en accordant une importance à tous les aspects d'équité dans l'accès et le contrôle des ressources animales et pastorales en vue de privilégier l'autonomisation des femmes ;
- L'utilisation des TIC ;
- La prise en compte de la dimension emploi dans toutes les initiatives de l'élevage ;
- La maîtrise de l'ensemble de la chaîne (de l'amont à l'assiette du consommateur) ;

- La prise en compte des principes de l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.

Les actions à mettre en œuvre s'organisent autour de cinq (5) axes :

- **Le renforcement des capacités des acteurs** du sous-secteur afin de consolider le rôle de l'élevage dans le développement socioéconomique du Burkina Faso ;
- **La sécurisation foncière et la gestion durable des ressources pastorales** pour accélérer la transformation des systèmes de production pastoraux et agropastoraux vers des systèmes intensifs ;
- **L'accroissement de la productivité et des productions animales** en vue de réduire le déficit en produits d'élevage et limiter ses graves conséquences ;
- **L'amélioration de la compétitivité des produits animaux** de plus en plus mise à rude épreuve sur le marché domestique et les marchés des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest ;
- **Et l'amélioration de la couverture sanitaire animale et l'intensification des contrôles de salubrité** pour accroître la productivité du cheptel.

Au Mali : La politique nationale de l'élevage, adoptée en janvier 2004 pour la période 2004-2020, s'inscrit dans les orientations définies par le CSLP et le SDDR. Son objectif est de promouvoir le développement du sous-secteur dans une perspective de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont :

- Augmenter la productivité animale dans les différents systèmes de production en mettant l'accent sur l'amélioration génétique, l'alimentation des animaux, la maîtrise de l'eau, la protection sanitaire et la gestion rationnelle des troupeaux ;
- Développer les filières de productions (bétail-viande, lait et cuirs et peaux) en vue de satisfaire les besoins intérieurs et d'exportation ;
- Améliorer et contrôler la qualité et la salubrité des produits d'origine animale offerts sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- Réduire les contraintes liées à la commercialisation, à la transformation des produits du sous-secteur ;
- Promouvoir le financement du sous-secteur élevage par les différents acteurs ;
- Contribuer à l'appropriation effective des activités du sous-secteur par les bénéficiaires à travers le transfert et la privatisation de certaines fonctions ;
- Renforcer les capacités des acteurs par l'organisation, la formation, l'information et la communication ;
- Développer un système de planification intégrant les dimensions nationale, régionale et locale ;
- Identifier et réaliser des actions prioritaires au sein du sous-secteur élevage axées principalement sur la réduction de la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs à l'horizon 2020, la stratégie s'articule autour des axes ci-après :

- **L'amélioration de la production et de la productivité du cheptel** en agissant sur le disponible exploitable dans le système pastoral et agropastoral, sur la production de

viande dans les systèmes de production, sur l'aviculture villageoise et moderne et sur la production des cuirs et peaux dans tous les systèmes ;

- **L'amélioration de la commercialisation, de la transformation et de l'industrialisation** par le renforcement des infrastructures de commercialisation et de transformation, l'amélioration de la compétitivité des produits, l'amélioration de la collecte et de la conservation du lait local et l'amélioration des méthodes traditionnelles de transformation et de conservation des produits animaux ;
- **Le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur** à travers la promotion d'organisations socioprofessionnelles fonctionnelles, la mise en place d'un dispositif opérationnel d'information et de la communication et le renforcement de la formation ;
- **Le désengagement de l'Etat dans le cadre de la privatisation et du transfert des compétences** pour promouvoir la responsabilité des acteurs ;
- **Le financement du sous-secteur pour promouvoir la participation des différents acteurs** à la prise en charge des activités de l'élevage à travers l'amélioration de la mobilisation des ressources auprès des différents acteurs pour le financement du secteur, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes par le biais de la fiscalité et la promotion de l'accès à un système de crédit adapté au sous-secteur ;
- **La réduction de la pauvreté** dans le sous-secteur.

Ces axes ont été déclinés en programmes prioritaires et en projets qui touchent plus spécifiquement ceux relatifs à l'alimentation des animaux, à la santé animale, à l'amélioration génétique, à la commercialisation et à la formation.

Au Niger : Pour permettre au secteur de l'élevage de contribuer efficacement aux objectifs nationaux notamment la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la balance commerciale du pays, une consultation nationale a été organisée pour la relance du secteur. Elle a abouti à l'élaboration d'un Document Cadre de Relance du Secteur de l'Elevage adopté par le Gouvernement par décret 2002/ 042/PRN du 12 mars 2002.

La relance du secteur de l'élevage s'inscrit dans les plans de développement économique et social dont les principaux objectifs concourent à la mise en œuvre d'un développement humain durable. Elle vise donc, entre autres, la préservation et l'accroissement des productions pastorales pour mieux contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la balance commerciale et des conditions de vie des populations. Le plan d'action de la relance vise : i) l'accroissement des produits animaux (viandes, lait et œufs) ; ii) l'accroissement des revenus et du pouvoir d'achat des populations rurales ; iii) l'amélioration de la balance commerciale ; iv) la sécurisation foncière de l'élevage, la réduction et l'atténuation des conflits fonciers.

Cet objectif général comporte des objectifs spécifiques que sont :

- **Contribution à la sécurité alimentaire en renforçant les SAP** pour prévenir les crises, en accroissant la disponibilité et l'accessibilité en viande rouge, œufs, volailles, en améliorant la stabilité de l'offre en produits animaux, en améliorant les revenus des éleveurs et agro pasteurs et en réduisant la dépendance économique du pays ;
- **Intensification et diversification des productions animales à travers l'accroissement de la contribution des productions animales à l'économie, le soutien au secteur privé de la filière ; à la création des opportunités d'emplois surtout pour les jeunes, la recherche et la**

diversification et une spécification par région, la promotion et le développement des filières de production animale, le développement des structures décentralisées d'épargne et de crédit et le transfert effectif des technologies aux producteurs ;

- **Gestion intégrée des ressources naturelles en responsabilisant** les populations dans la gestion des ressources naturelles, en limitant les conflits entre agriculteurs et éleveurs (pistes à bétail), en améliorant la productivité des pâturages naturels en organisant l'espace national et l'intégration multi sectorielle, en mettant en œuvre une politique foncière (code pastoral, accords intercommunautaires) en réalisant les points d'eau pour une meilleure gestion de l'espace et en aménageant les terroirs villageois et péri villageois (ZAP, ZAC et pistes à bétail) ;
- **L'émergence d'opérateurs économiques privés (nouveaux acteurs) en créant un** environnement socio - économique national incitatif et stable propre à promouvoir la reprise économique et l'initiative privée, un environnement institutionnel et juridique favorable, un environnement professionnel adéquat et un environnement financier actif.

Les axes d'intervention identifiés sont au nombre de sept. Ils font l'objet d'un large consensus à l'issue des concertations ayant regroupé des représentants des associations des éleveurs, des ONG et de l'administration chargée d'appuyer les acteurs à la base dans leurs efforts de développement. Ce sont :

- **Amélioration des ressources naturelles et valorisation des zones et espaces pastoraux** à travers l'identification et l'institution des zones d'accueil, des zones de replis et des pistes à bétail avec des actions visant à actualiser et élaborer des textes et lois doivent notamment le code pastoral (l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993, fixant les principes d'orientation du code rural) et à baliser les pistes à bétail ;
- **Amélioration de la santé animale** : Elle intègre i) l'amélioration des connaissances sur des maladies animales (renforcement des capacités et le développement des études épidémiologiques), ii) le renforcement de la lutte contre les principales épizooties, iii) le renforcement des infrastructures de base et de l'encadrement (personnel d'encadrement, infrastructures sanitaires), iv) l'amélioration de la distribution des produits et services (adopter des textes réglementaires adéquats indispensables à l'exercice de la profession vétérinaire à titre privé ou public, assurer le contrôle des prestations de services), v) l'amélioration de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale et de la lutte contre les zoonoses (la formation des inspecteurs sanitaires, adapter et vulgariser les textes réglementaires sur l'inspection des denrées d'origine animale, développer une coopération avec les associations des consommateurs) ;
- **Amélioration de la productivité des animaux** (génétique et alimentation/abreuvement) - en visant d'une part, l'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement du bétail (la fauche, le stockage et la commercialisation des fourrages, les cultures fourragères, la réalisation d'un bon maillage en points d'eau), et d'autre part, l'amélioration génétique et l'encouragement à la production de géniteurs de qualité (Azawak, Bali Bali, Chèvre rousse de Maradi, etc.) ;
- **Contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté** en engageant des actions de promotion des activités génératrices de revenus et de création d'emploi (développement de l'aviculture villageoise, développement systématique de l'embouche bovine et ovine en milieu rural, développement de l'élevage péri urbain, l'accroissement de la production laitière en milieu) ;

- **Soutien à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs** à travers la systématisation de la formation et de la sensibilisation des acteurs ;
- **Promotion des marchés intérieurs et extérieurs et amélioration de la compétitivité.** En matière de Commerce extérieur les actions visent la facilitation des exportations de bétail par la formalisation des échanges à travers des conventions spéciales avec les pays hors zone FRANC, la forte implication des banques dans les transactions avec l'étranger, l'amélioration des connaissances sur les marchés et sur les produits de l'espace UEMOA par la dynamisation des structures à caractère sous régional ;
- **Adaptation des fonctions d'appui** en mettant en œuvre les mesures suivantes : i) un environnement réglementaire incitatif et favorable aux activités d'élevage ; ii) l'application des dispositions relatives à l'élevage contenues dans ces textes conditionne en amont le processus de relance et l'amélioration des capacités des agents publics ; iii) le soutien au développement d'un secteur privé compétitif ; iv) la création de cadres de concertations entre tous les acteurs ; v) la résolution correcte du problème de financement des activités du secteur.

Les axes stratégiques identifiés sont traduits en programmes et projets à court, moyen et long termes afin de relancer ou de promouvoir les filières de l'Élevage.

(2) Principaux programmes et projets réalisés ou en cours dans les 3 pays

Les programmes sous-régionaux ou à caractère sous-régional ou inter-Étatique sont de plusieurs types. On distingue :

- **Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) clôturé en 2007** : Le projet a couvert 32 pays africains, dont le Mali, le Burkina et le Niger avec comme objectifs de renforcer les services publics vétérinaires pour le contrôle des maladies et l'établissement de réseaux épidémiologiques, y compris la faune sauvage. Sur financement de l'Union Européenne et des pays concernés, le projet était chargé de : i) renforcer les services vétérinaires privés, la distribution des médicaments et la participation des services vétérinaires dans le programme et le contrôle des maladies ; ii) éradiquer la peste bovine et ; iii) développer des capacités épidémiologiques et de diagnostic de laboratoire pour le contrôle de la PPCB et les autres maladies prioritaires ;
- **Programme de développement de l'élevage dans la région du Liptako Gourma** : Mis en œuvre au Mali, au Burkina et au Niger, le projet vise l'amélioration de la santé animale à travers : i) l'amélioration de l'hydraulique pastorale ; ii) la réalisation des aménagements pastoraux et la gestion de la transhumance ; iii) l'augmentation de la production et l'amélioration de la transformation des produits animaux ; iv) l'appui à la commercialisation des produits ; v) le désenclavement de la zone du projet ; vi) le développement de la communication dans la zone du projet ; vii) la conduite des actions de protection de l'environnement. Le programme est financé par la Banque Islamique de développement (BID) et le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC) pour un montant de 25 812 620 250FCFA ;
- **Programmes sous-régionaux de coopération technique (PCT) de la FAO** : Le PCT vise, d'une part, le renforcement de la surveillance et le contrôle de la Fièvre de la Vallée du Rift au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, et d'autre part, le renforcement des capacités

de surveillance et de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal.

- **Le Projet « Agribusiness and Trade Promotion » (ATP)** financé par le gouvernement américain à travers l'USAID, pour une période de quatre ans (2008-2012). L'objectif est d'accroître le volume et la valeur du commerce intra-régional des produits agricoles, notamment le bétail-viande. Pour ce faire, il vise le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des opérateurs de la filière bétail-viande. Le projet entend accompagner les différents partenaires sous-régionaux, en l'occurrence la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS dans la mise en œuvre de leurs politiques.

En complémentarité de ces programmes ci-dessus cités, les pays ont initiés des projets et programmes nationaux, souvent en collaboration avec des partenaires au développement ou des bailleurs de fonds. Les principaux sont :

Au Burkina

- **Le Projet d'appui aux filières Agro-sylvo-pastorales (PAFASP) financé par la** Banque Mondiale à hauteur de 66 millions de dollars EU pour une période de 5 ans (2007-2012). L'objectif du projet est d'améliorer la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales ciblées par le projet, qui visent les marchés nationaux et sous-régionaux. Il s'agit spécifiquement de i) renforcer les capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des filières orientées par le marché ; ii) de développer des infrastructures productives et de mise en marché pour accroître la productivité, la qualité des produits agricoles et les liens avec les marchés ; iii) et d'améliorer l'offre et la qualité de services d'appui aux filières, incluant l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire pour l'investissement privé ;
- **Le projet de création d'une société anonyme de fabrique d'aliments pour bétail** à Ouagadougou afin 'améliorer la sécurité alimentaire du cheptel national. Cette unité coutera 1,053milliards de F CDF et produira à terme 100 000 tonnes d'aliments par an ;
- **Autres programmes et Projets** : Construction de trois abattoirs frigorifiques et 45 abattoirs séchoirs de brousse ; réhabilitation de l'abattoir de Ouagadougou en 2004 et la mise sous tutelle de sa gestion à une société de gestion des Abattoirs de Ouagadougou (SOGEO) ; Programme d'Appui Danois au Développement du secteur Agricole du Burkina.

Au Mali

- **Le Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel Occidental (PADESO)** couvre les régions de Kayes, Ségou et Koulikoro. Il a été créé sur les cendres du Programme de développement de l'élevage au Sahel Occidental (PRODESO) qui de 1979 à 2008, a couvert les régions de Kayes,,de Koulikoro et de Ségou. Le programme est chargé de préserver les acquis de ce précédent projet dans les domaines de l'hydraulique, la gestion des ressources naturelles, de la formation des paysans et des éleveurs en vue de l'augmentation de la productivité. Son coût total est de 8 milliards de FCFA pour 6 ans avec un financement partiel de la part du Fonds de l'OPEP ;
- Le Programme Compétitivité Diversification Agricoles (PCDA) est un projet de promotion des chaînes d'approvisionnement agricoles, initié par le Gouvernement du Mali et financé par un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondial de 47, 4 millions de dollars US. Lancé officiellement en mai 2006 pour une durée de six ans, divisée en deux phases de trois ans, le PCDA a pour objectif

de développement l'accroissement et la diversification des revenus et des opportunités économiques en milieu rural, à travers des améliorations dans l'organisation et les performances des chaînes d'approvisionnement (de la production à la mise en marché) des filières agricoles, d'élevage et de pêche à vocation commerciale pour lesquelles le Mali jouit d'un avantage compétitif confirmé ;

- **Le Projet de développement des productions animales en zone de Kayes-Sud (PRODEPA- K-S)** démarré en 2008 pour une période de 6 ans sur financement BAD pour un montant de 13 milliards de FCFA. L'objectif spécifique du **PRODEPA- K-S** est de contribuer à l'augmentation durable, des productions animales et des revenus des agro-éleveurs de la zone de Kayes-sud ;
- **Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP)** a pour objectifs : i) l'accroissement durable du volume de la production agricole en général et alimentaire en particulier, ii) le renforcement de la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, iii) l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales, iv) la protection de l'environnement et la contribution à une meilleure gestion des ressources naturelles. Le PASAOP est un "Prêt Programme Evolutif" sur une durée de onze ans. Il comporte trois phases de trois ans et deux autres de quatre ans chacune pour un montant total de 150 milliards de F CFA réparti entre l'Etat, la Banque Mondiale et d'autres partenaires comme les Pays-Bas ;
- **D'autres projets réalisés ou en instance:** le Projet de Développement de l'Elevage dans le Sahel Occidental (PRODESO) localisé dans la partie occidentale des régions de Kayes, de Ségou et de Koulikoro ; le Projet Elevage Mali Nord-Est (PEMNE)) couvrant en partie la 7^e région (Gao) ; le Projet de sélection et de multiplication du Zébu Azawak qui couvre le cercle de Ménaka au Mali ; le Projet d'Appui au Secteur Privé (PASPE) ; le Projet de construction et d'équipement de 3 marchés à bétail ; le Projet d'abattoir moderne (début d'exécution avec la Société malienne de produits carnés (SMPC), mais le processus est arrêté.

Au Niger

- **Le Programme d'appui au secteur de l'Elevage (PASEL phase VI) : Financé par la coopération suisse** pour la période **2009-2012**, le programme s'inspire des leçons tirées de ses interventions passées (1998-2007), de l'évolution du contexte politique et institutionnel et des systèmes de production (transhumance, agro pastoralisme) au Niger. Le PASEL est localisé dans les régions de Tillabéry, de Dosso et de Maradi. Il vise à établir des capacités locales et régionales durables de sécurisation de la mobilité des pasteurs nomades et transhumants, et à mettre en place des capacités et mécanismes de gestion durables et équitables des terroirs pastoraux et d'intensification de la production agro-sylvo-pastorale ;
- **Le Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro-sylvo- pastoraux (PRODEX)**, démarré en 2010 pour 5 ans, est financé par la Banque Mondiale à travers l'IDA pour un montant de 43,25 millions de dollars US. Son objectif essentiel est l'accroissement substantiel de la valeur des produits agro-sylvo-pastoraux commercialisés au Niger et à l'extérieur des frontières du pays. Plusieurs actions sont ainsi prévues : i) le renforcement de la coordination des acteurs tout au long des chaînes d'approvisionnement des produits visés ; ii) le développement d'instruments de financement ; iii) la sécurisation du potentiel d'irrigation (réhabilitation ou construction d'ouvrages de protection des sites et de recharge des nappes fragiles) ; et iv) la coordination et le suivi-évaluation des activités du programme ;

- **Le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux dans la Région de Zinder (PSSP)** est financé par l'Agence française de développement (AFD) et par l'Etat nigérien pour un montant de 5,5 milliards de CFA pour couvrir la période 2005-2010. Il vise à construire une démarche de concertation intercommunale et d'intégration des sociétés pastorales en prise directe avec le renforcement des capacités des acteurs locaux de la gestion des ressources naturelles et du foncier de la région de Zinder ;
- **D'autres programmes ou projets réalisés ou en instance** sont : i) le programme d'aménagement de l'espace pastoral et de renforcement des capacités de sécurisation dans la zone pastorale ; ii) le projet de sélection et de diffusion de la Chèvre Rouse (secteur Public = Belgique) ; iii) le projet de sélection et de diffusion des bovins de race Azawak ; iv) le projet Équipements complémentaires des Centres d'Elevage ; v) la construction d'un nouvel abattoir de Niamey ; vi) le Code pastoral ; vii) le projet de contrôle de la FA et de la PPCB ; viii) le Projet de création d'un centre National d'Insémination Artificielle ; Le Projet d'appui à la sécurisation de l'économie pastorale (PASEP) financé par l'UE/FED.

Au total, les politiques et les stratégies de développement de l'Elevage dans les pays visités ont évolué dans le temps au rythme des changements politiques, du cadre institutionnel et des aléas climatiques. Conscient du rôle incontestable que ce secteur pourrait mieux jouer dans la réduction significative de l'incidence de la pauvreté, les Gouvernements en adoptant en l'an 2000, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) de leurs pays respectifs, l'ont retenu parmi les secteurs sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour mettre en œuvre des programmes prioritaires de développement. Le CSLP est l'unique cadre de référence en matière de développement économique et social, et constitue le cadre d'orientation des interventions des opérateurs du secteur privé et des organisations de la société civile. Il est le principal instrument de dialogue avec les partenaires techniques et financiers.

D'ailleurs, la volonté politique dans les pays sahéliens, en faveur de l'Elevage s'est matérialisée par différentes actions en vue de rendre plus efficace les services publics aux producteurs et autres acteurs des filières élevage. Parmi celles-ci, on peut citer :

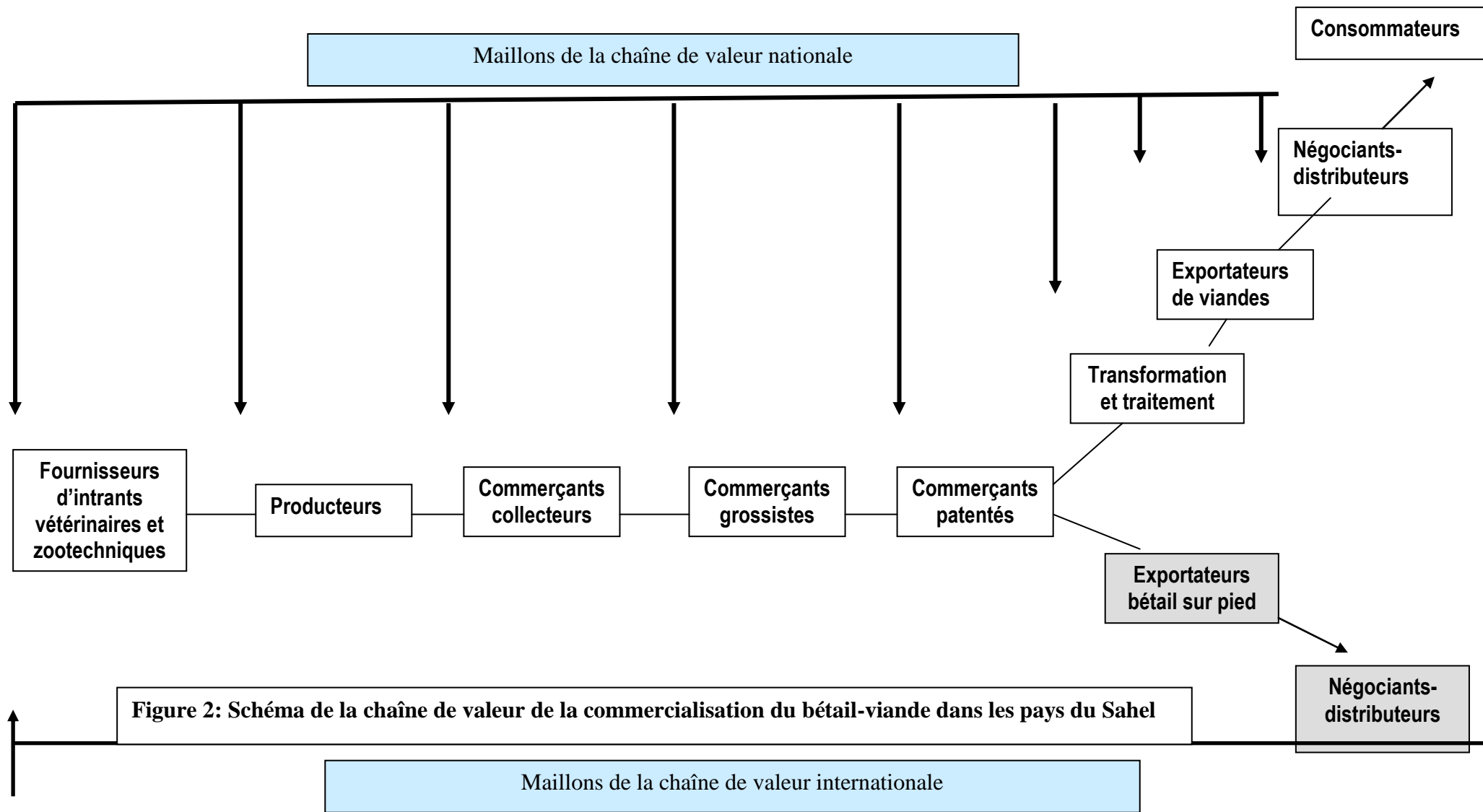
- la mise en place d'un environnement institutionnel, organisationnel et juridique à même d'accompagner la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires de développement du sous-secteur de l'Elevage ;
- le désengagement de l'Etat et la libéralisation des économies, notamment la privatisation de la profession vétérinaire, le retrait de l'Etat des activités de commercialisation des produits animaux et intrants vétérinaires et zootechniques. Malheureusement, la privatisation de la profession vétérinaire a montré l'incapacité du secteur privé à prendre en charge les missions transférées comme en témoigne la faible couverture du pays par les vétérinaires privés surtout dans les zones rurales. Cette défaillance institutionnelle a abouti à l'exercice illégal de la profession par de nombreux acteurs (auxiliaires vétérinaires, éleveurs soignants, agents de contrôles de l'état) ;
- les activités des projets intégrés de développement des filières agricoles et d'appui à la promotion des marchés dont, les activités du volet Elevage visent la sécurisation pastorale (aménagement pastorale, infrastructures et équipements de production),

l'organisation de la production des viandes (micro- projets d'embouche) et l'accès aux intrants zootechniques et vétérinaires.

Le futur projet à l'initiative du CILSS et des Gouvernements du Burkina, du Mali et du Niger s'inscrit parfaitement dans le cadre de référence pour le développement économique et social. Sa mise en œuvre aura besoin d'une volonté politique encore affirmée pour consolider les acquis des programmes exécutés et pour être complémentaires de ceux en cours dans les pays, afin : i) d'améliorer la production et la productivité animales, ii) de renforcer les capacités de production et de commercialisation, et iii) de faciliter l'accès aux marchés et au financement du sous-secteur de l'Élevage. Le partenariat public-privé devra être développé pour en charge la chaîne de production et pour garantir une couverture sanitaire adéquate sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones défavorisées non couvertes par les privés. La réalisation des infrastructures pastorales requiert d'importants moyens financiers souvent hors de portée des privés et des collectivités décentralisées. Le secteur public devra continuer à apporter son appui tout en favorisant l'accroissement de la participation des bénéficiaires. Toutefois, cette participation doit être modulée en fonction des zones agro-écologiques. Enfin, le projet devra s'appuyer sur les acquis des projets antérieurs.

b) Organisation et structuration de la chaîne de valeur du bétail-viande sahélien

La structuration de la filière bétail-viande est similaire au Burkina, au Mali et au Niger, et même dans les autres pays du Sahel. Portée sur le marché, la filière actuellement en cours dans les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest est complexe. Différents opérateurs s'activent dans la chaîne de valeur notamment, les producteurs, les commerçants (collecteurs, grossistes, patentés), les transformateurs (Bouchers, chevillards) et les exportateurs et en tirent à chaque niveau des avantages financiers (Figure 2).



i) *Productions animales en zone sahélienne*

(1) Contexte de production animale et accroissement de l'offre

Les pays sahéliens jouissent d'un avantage comparatif naturel à produire des bovins, des petits ruminants et des camelins exportables. Leurs espaces pastoraux sont évalués à 62 000 km² et une superficie de la zone pastorale stricto sensu estimée à 35 millions d'ha au Niger. Au Mali, les systèmes pastoraux occupent 77 % du territoire national et gèrent 45 % du disponible en Unité Bétail Tropical (UBT)⁵⁸. On retient également que sur 43,7 millions ha de terres exploitables pour l'agriculture et l'élevage, seulement 3,2 millions d'ha sont mises à profit, soit 7%. Le Burkina dispose d'un potentiel agricole important de 9 millions d'hectares. L'aménagement de ces terres peut contribuer significativement à accroître la production de fourrage, et à améliorer le potentiel de production bétail et viande. Toutefois, les facteurs de risques présentés par les maladies animales et les risques sanitaires, notamment l'impact du changement climatique sur l'épidémiologie des maladies, doivent être pris en compte.

La production animale est assurée dans une large mesure par de petits producteurs parfois organisés en groupements, syndicats ou coopératives. Il existe plusieurs organisations d'éleveurs en milieu rural, mais elles ont peu d'influence sur les circuits de commercialisation et les politiques locale, nationale et régionale. D'autres structures à caractère national sont mises en place et on peut citer entre autres :

- **au Mali** : Union Nationale des coopératives des Eleveurs et Emboucheurs du Mali (UNACOEEM) ; Syndicat National des Eleveurs du Mali (SYNEM, Mopti)
- **au Niger** : Association pour la Redynamisation de l'Eleveage au Niger (AREN), Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN Daddo),
- **Au Burkina Faso** : Fédération des Eleveurs du Burkina

Le type de production dominant reste le système d'élevage traditionnel (pastoral et agropastoral), lui-même dépendant de l'accès aux intrants vétérinaires et zootechniques (disponible alimentaire, médicaments vétérinaire). De rares élevages emboucheurs sont présents dans les pays.

(a) **Systèmes d'élevage**

L'exploitation du cheptel reste néanmoins fortement dominée par des modes extensifs de conduite des troupeaux. Selon la situation agro-écologique du pays sous-tendu par le mode d'alimentation comme facteur limitant, on peut distinguer trois systèmes d'élevage bovin et ovin :

(i) *Système pastoral*

Le système pastoral est dominant le long de la bande sahélienne avec des troupeaux relativement importants de bovins et de petits ruminants. Il est basé sur l'exploitation extensive des ressources naturelles sans recours aux intrants zootechniques, à l'exception des années avec un déficit fourrager critique. Ce type d'élevage repose sur la mobilité ou la transhumance des éleveurs et des troupeaux à la recherche de l'eau et des pâturages pendant

⁵⁸ République du Mali-Ministère de l'Élevage et de la Pêche, 2005. Plan de développement la filière bétail-viande au Mali. Volume I. Diagnostic de la filière bétail-viande : Rapport final.-Bamako, MEP, 2005 : 91 p.

la longue période de saison sèche (8 à 10 mois) et sur une faible utilisation d'intrants vétérinaires (vaccination en partie des bovins, chimio-prophylaxie contre la trypanosomose).

Dans le contexte sahélien et du changement climatique, le pastoralisme apparaît comme la seule forme appropriée de mise en valeur des espaces naturels et de gestion des terres fragiles, et de conservation des écosystèmes du Sahel. La productivité de ce mode d'élevage est supérieure à celle de l'élevage sédentaire, car il exploite au mieux la variabilité géographique et temporelle des pâturages et des ressources en eau⁵⁹. En revanche, il est très rigide, car il ne s'adapte pas très facilement à l'évolution du contexte des marchés régionaux et internationaux. La transhumance pastorale est aujourd'hui menacée par :

- l'augmentation des besoins en eau et pâturages des éleveurs dans les zones pastorales ;
- une progression du front agricole (au rythme de 3% au Burkina Faso) privant les troupeaux de l'accès aux pâturages et aux points d'eau ;
- l'inégale répartition des points d'eau dans l'espace, qui ne permet pas une valorisation optimale de la ressource en pâturage ;
- une réduction globale des terres de parcours ;
- une obstruction des pistes à bétail ;
- de nombreux conflits de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs, du fait de l'insécurité foncière et la difficulté de gestion des parcours ;
- les difficultés liées à l'accès et à l'utilisation des ressources partagées pour la transhumance transfrontalière.

L'enjeu majeur à mettre en avant pour que le système pastoral dans les pays sahéliens puisse favoriser un accroissement du cheptel pastoral, satisfaire les besoins de consommation intérieure et d'exportation, revient à : i) sécuriser l'élevage pastoral pour permettre aux troupeaux d'accéder facilement aux ressources pastorales ; ii) instaurer une exploitation rationnelle de l'ensemble des ressources pastorales de manière à préserver l'équilibre pâturages – eau- cheptel grâce à l'équipement en points d'eau selon un maillage adéquat ; et iii) améliorer le disponible exploitable.

L'objectif visé est de contribuer à l'accroissement du cheptel pour améliorer le disponible exploitable et pour satisfaire les besoins de consommation intérieure et extérieure en produits animaux. Les espèces animales à promouvoir dans ces zones sont les camelins, les bovins zébus (Peuhl, maures, Touareg et Azawak), les petits ruminants (Peuhl, Maure et Touaregs). D'autres espèces telles que la chèvre noire à poils longs Boughessa, le mouton à laine du Macina doivent faire l'objet d'une action prioritaire de conservation.

(ii) Système agropastoral

Il est présent en zone soudanienne et utilise un mode sédentaire basé sur une exploitation extensive des ressources fourragères avec des troupeaux de bovins et d'ovins de plus petite taille qui bénéficient pour certains d'une alimentation complémentaires. Les paysans nourrissent leurs animaux en fonction des saisons et des aléas climatiques.

⁵⁹ GIRAUd P.-N.. Une évaluation économique des programmes d'hydraulique pastorale au Tchad .Paris-CERNA, mai 2005 : 37p

Lors de la saison des pluies, les animaux sont nourris à base d'herbes (graminées, légumineuses) et de sous-produits artisanaux (son). Tout au long de la longue saison sèche (8 à 10 mois), les éleveurs font preuve de rationnement et de bonne gestion afin de maintenir la santé de l'animal à son plus haut niveau.

Les ressources fourragères se trouvent être insuffisantes en terme de quantité et de qualité et l'eau devient une ressource extrêmement convoitée. La base de l'alimentation du bétail est alors composée de pailles, de résidus de cultures (fanés de niébé, d'arachide et de dolique) et de suppléments issus de sous-produits (son de mil, de maïs et de sorgho ; tourteaux et parfois concentrés pour les ovins notamment).

Certaines activités de ce système, notamment la production laitière sont intégrées dans les circuits marchands. Le taux d'exploitation du bétail est un peu plus élevé.

L'enjeu d'un tel système consiste à assurer une meilleure intégration agriculture-élevage pour l'intensification de la production animale. Les objectifs de productions sont la viande, le lait et la volaille. La force de travail et le fumier constituent également des productions importantes pour ce système. La stratégie reposera pour ce qui concerne la production de viande, sur une approche filière dans le but de promouvoir l'embouche paysanne par la valorisation des sous produits agricoles (bovine, ovine, caprine et porcine). Les espèces animales à promouvoir dans cette zone concerneront principalement les espèces trypanotolérantes et les espèces à cycle court pour la production de lait, de viande et de fumier. Les actions engagées dans le cadre de l'intégration agriculture-élevage portent sur la gestion optimale de l'espace agropastoral, l'utilisation rationnelle des sous produits agricoles et agro-industriels et la promotion des cultures fourragères au niveau des exploitations.

L'analyse des limites des systèmes d'élevage agropastoraux et pastoraux actuels pour approvisionner régulièrement les marchés et en particulier pour soutenir le développement d'une industrie de transformation des produits animaux, souligne la pertinence de l'option prise par les Gouvernements des pays du Sahel d'intensifier la production animale surtout en ce qui concerne les bovins et les petits ruminants. La sécurisation des ressources en eau à travers les programmes d'hydraulique pastorale visant à améliorer le réseau de points d'eau, et l'ouverture des pâturages est ainsi justifiée. Et les opportunités qui s'offrent aux pays du Sahel sont de deux sortes : i) renforcer les opérations d'embouche ovine et ii) développer l'embouche bovine pour produire des animaux sains, à même de rendre une viande de qualité, dont on aura besoin pour relancer les exportations de viande.

(iii) Système intensif ou semi-intensif d'embouche ou de production laitière
(stabulation permanente ou temporaire durant quelques mois),

Il est principalement localisé dans les zones urbaines ou péri-urbaines mais, également dans certains villages. Les coûts de production sont relativement élevés puisqu'il est fait recours à une quantité importante de sous produits agricoles et agro-industriels et d'intrants vétérinaires achetée pour soutenir les productions animales. Le mode d'exploitation est tourné vers le marché, mais est concurrencé par les importations extra-africaines de produits animaux. La majorité des bovins dans ce type d'élevage est constituée de races améliorées.

L'embouche bovine, ou de petits ruminants, adoptée dans les pays sahéliens se distingue en trois types⁶⁰ :

L'embouche paysanne pratiquée par les agro-éleveurs périurbains pour valoriser leurs résidus de cultures et générer des revenus monétaires. L'effectif des animaux d'embouche est de 1 à 5 moutons ou 1 à 3 bovins. Les femmes sont très actives dans ce type d'embouche dite paysanne ;

L'embouche de circonstance initiée par les fonctionnaires et les petits commerçants. L'alimentation est achetée sur les marchés, et l'utilisation des concentrés et des intrants vétérinaires est fréquente. Le nombre moyen d'animaux engraisés par producteur varie de 3 à 8 ;

L'embouche commerciale est aux mains des gros commerçants et des professionnels de l'élevage (bouchers, grossistes) ayant des fermes ou des jardins en zone périurbaine. Le nombre de têtes embouchées par producteur est de 20 à 200 ovins et de 15 à 150 bovins. Les modes de conduites rencontrés sont la stabulation entravée ou libre en lot. Les animaux sont nourris avec les sous-produits agricoles et agro-industriels et la paille de brousse. Les ressources fourragères sont en grande partie achetées et stockées à la récolte. Les animaux finis dans ce type d'engraissement sont destinés à l'exportation sur pied vers les pays côtiers le Nigeria, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Ghana, vers les pays d'Afrique du nord l'Algérie, la Libye et vers le Gabon.

L'enjeu concernant ce système de production animale est la maîtrise des facteurs de production et l'intensification des productions tout au long de l'année. A cette fin, les principales préoccupations identifiées sont : -l'approvisionnement en aliment bétail ; - la gestion de l'espace (concurrence entre la ville et la campagne, et entre l'agriculture et l'élevage) ; - l'amélioration des races ; - l'amélioration du circuit de commercialisation ; - et l'accès au crédit agricole à des conditions soutenables.

L'approvisionnement des marchés en bétail et viande ne pourra être obtenu durablement que par une augmentation de la productivité des élevages au delà du croît naturel des troupeaux. Une telle intensification n'est envisageable que par un renforcement des capacités des producteurs et une meilleure maîtrise des facteurs limitants, singulièrement les aliments de bétail et autres intrants zootechniques et vétérinaires.

Plusieurs initiatives nationales et régionales (l'UEMOA) engagées ces dernières années, ont porté sur :

- la professionnalisation des acteurs à travers la formation et la constitution d'organisations professionnelles et interprofessionnelles;
- l'amélioration de l'environnement économique grâce à des investissements de base (désenclavement, communication, énergie, etc.) et de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire ;
- La mise en place d'un dispositif de financement adapté au sous secteur élevage, comme par exemple le Fonds de Développement de l'Élevage (FODEL) au Burkina et le Fonds Régional pour le Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA;
- La vulgarisation du programme d'Insémination Artificielle (IA) au profit d'un plus grand nombre d'éleveurs est effective dans les trois pays visités.

⁶⁰ Hugo Beauregard-Langelier, 2004. Portrait de la filière bétail au Niger et de son positionnement dans le commerce international.-UPA Développement international (UPA DI), 2004 : 36p

(b) Alimentation et abreuvement

L'alimentation est un des principaux facteurs limitants dans la perspective d'une augmentation de la production animale. Les ressources alimentaires pour le bétail sont essentiellement composées de pâturages naturels (fourrage sur pied, fourrage conservé), de sous-produits agricoles, de sous produits agro-industriels à forte valeur énergétique et/ou protéique et des cultures fourragères. La problématique de l'alimentation du bétail est analysée à travers, d'une part, le faible disponible ou le difficile accès aux ressources pastorales, et d'autre part, le faible développement des cultures fourragères et la faible disponibilité des sous produits agricoles et agro-industriels (aliments de bétail, mélasse, tourteau de coton, sous-produits de rizerie etc.).

(i) Utilisation des ressources pastorales

Les paysans et les petits producteurs nourrissent leurs animaux en fonction des saisons et des aléas climatiques. Et les animaux sont très affectés par ce déséquilibre des saisons pastorales. En saison sèche, la valeur nutritive limitée de la paille et les contraintes d'abreuvement se traduisent généralement par des pertes de poids, par un affaiblissement général des animaux, ainsi que par une baisse draconienne de la production laitière. Les éleveurs doivent donc faire preuve de rationnement et de bonne gestion pour maintenir leurs animaux en bonne santé.

En saison des pluies, cependant, les animaux regagnent rapidement du poids, grâce à la richesse relative des pâturages et à la facilité de l'abreuvement⁶¹. Toutefois, il faut remarquer que la gestion des ressources pastorales constitue une réelle difficulté en raison des aléas naturels et aussi de la pluralité des usagers qui ont à faire à une diversité d'espaces.

Durant les 9 mois (270 jours) de saison sèche, toutes les régions du Sahel ont un bilan fourrager déficitaire par rapport aux besoins des animaux. Ce bilan a été d'environ 16 millions de tonnes de matières sèches au Niger en 2009. Compte tenu de l'importance des déficits, la transhumance transfrontalière a concerné environ 65% des effectifs bovins nigériens en 2009 et 62,12% au Burkina.

Les éleveurs sont également confrontés aux problèmes d'accès aux points d'eau et au pâturage naturel. L'hydraulique pastorale (politique de multiplication des points d'eau et de modernisation de l'abreuvement⁶²) au Sahel reste encore insuffisante malgré la mise en œuvre de nombreux programmes dans les pays sahéliens. Le maillage des points d'eau pour l'abreuvement du cheptel est faible et l'implantation des points d'eau ne correspond pas, dans bien de cas, à une exploitation rationnelle des pâturages.

Les difficultés d'accès et de gestion des ressources pastorales du fait de l'exacerbation du déficit pastoral, des conflits entre agriculteurs et éleveurs et de la présence de glossine vecteur de la trypanomose animale, contribuent à rendre difficile l'alimentation du bétail transhumant. Malheureusement, on note une faiblesse du cadre de concertation permanent, capable de promouvoir efficacement le dialogue entre les différents utilisateurs des ressources naturelles

⁶¹ Brigitte THEBAUD ; 1990. Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel . Cah. Sci. Hum. 26 (I-2) 1990 : 13-31

⁶² Baroin, C., 2003. L'hydraulique pastorale, un bien fait pour les éleveurs du Sahel ? Afrique contemporaine-printemps 2003

et de protéger les intérêts des transhumants, surtout lors de la transhumance transfrontalière. Le processus de décentralisation qui, en milieu rural, se traduit par la communalisation marquée par un transfert de la gestion des ressources naturelles par l'Etat aux Collectivités locales, à travers leurs représentants (conseils municipaux, conseils villageois, etc.) est en cours dans les pays⁶³.

Au Mali, tout comme dans les deux autres pays (Burkina Faso et Niger), de nombreux projets de développement rural ont expérimenté la gestion du terroir pour une sécurisation de l'élevage. L'aménagement des zones pastorales a été entrepris par le Gouvernement burkinabè après la période des grandes sécheresses des années 1980. La stratégie a consisté à la délimitation physique des zones, à l'installation des éleveurs, à la mise en place des infrastructures hydrauliques, zoo-sanitaires, de pistes pare-feu et de fermettes. Dans le cadre de certains projets, mis en œuvre dans les pays sahéliens, des schémas d'aménagement des pâturages et une organisation des éleveurs (en association, ou groupement pastoral ...) sur la base d'un cahier de charges, autour d'un point d'eau permanent (puits ou forages) dans un espace exclusivement pastoral. Le fonctionnement des points d'eau était à la charge des bénéficiaires.

La trypanosomose animale africaine (TAA) est également un autre grand handicap au développement de l'élevage, notamment la production des troupeaux de zébu non trypanotolérants, en zones subhumides des pays sahéliens. Plusieurs initiatives se sont développées pour la contrôler. Dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'Union africaine a initié le projet Pan African Tsetse and Trypanosomiasis Eradication Campaign (PATTEC) actuellement en cours d'exécution pour l'éradication des glossines dans 3 pays (Burkina Faso, Mali et Ghana). Plus récemment, la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ont mis en place un programme de gestion durable du bétail ruminant en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en soutenant un projet de conservation de la biodiversité animale en Afrique de l'Ouest, (Gambie, Guinée, Mali et Sénégal). Il s'agit de protéger la disparition et la dilution des races locales de bétail (Ndama pour les bovins) et de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans les zones d'endémie trypanosomienne.

La précarité des pâturages naturels suite aux sécheresses successives et aux activités anthropiques a conduit à la vulgarisation d'autres alternatives telles que les cultures fourragères et l'utilisation des sous produits agricoles et agro-industriels pour nourrir le bétail. Les sous produits agricoles et agro-industriels sont insuffisants au regard des besoins des éleveurs. Cela conduit souvent à une forte spéculation et une augmentation des prix à la consommation et par conséquent à des difficultés d'approvisionnement des zones d'élevage.

(ii) Production d'aliment du bétail

Dans les pays du Sahel, les différents programmes nationaux de développement de l'élevage s'orientent vers l'élevage semi intensif et intensif pour augmenter la productivité des animaux et le volume des productions, dans la perspective de satisfaire la demande des populations et de promouvoir la transformation et l'exportation. De plus, ces politiques s'engagent dans la sécurisation de la transhumance des ruminants.

⁶³ EDIC, 2007

Malheureusement, la production des ruminants est confrontée à un déficit fourrager récurrent, à des coûts exorbitants et à la faible disponibilité de l'aliment du bétail. Toutefois, des efforts sont en cours dans les pays pour la construction d'infrastructure de production d'aliment du bétail. Au Niger, il n'existe que deux usines pour la production des aliments de bétail, dont l'une à Niamey et l'autre à Zinder⁶⁴. Le Mali a deux usines de fabrication d'aliment du bétail, dont l'une à l'entrée de la ville de Fana avec une capacité de 100 000 tonnes par an et l'autre à Kayo. Une troisième usine d'aliment-bétail est en chantier dans le site du Moulin Moderne à Ségou. Une seule usine existe au Burkina et est implantée à Bobo-Dioulasso, mais une deuxième usine est en projet de construction à Ouagadougou.

Du fait que les bovins sont les plus affectés par le difficile accès aux aliments du bétail, la complémentation dans le troupeau n'intéresse que les vaches en reproduction. On estime à 70% la proportion de femelles dont 10% en reproduction. Sur cette base et tenant compte d'une part, d'un cheptel bovin résident représentant 35% des effectifs (65% du cheptel bovin étant allés en transhumance transfrontalière), et d'autre part, d'un apport journalier de 1,5kg pendant les 90 jours de la saison sèche, le besoin en aliment du bétail est évalué à 89 108 tonnes pour les trois pays du projet. Ces valeurs deviendront plus importantes si la complémentation était réalisée toute l'année.

Recommandation: *La priorité immédiate serait d'atténuer les contraintes d'accès à l'alimentation pour accroître la productivité du bétail et intensifier progressivement la production animale, ce qui améliorera l'exportation de bêtes sur pieds tout en préparant le terrain pour l'exportation de la viande. L'augmentation du disponible alimentaire des animaux demande la promotion des cultures fourragères dans les zones soudanaises des trois pays concernés - la promotion des sous produits agricoles - la promotion des unités de production d'aliment du bétail en incitant les opérateurs économiques privés à investir dans le domaine de l'aliment du bétail et à pratiquer des prix à des niveaux compatibles avec les prix des produits pratiqués dans la sous région - la libération des zones infestées de glossines.*

Le projet travaillera autour d'une politique adéquate de soutien au pastoralisme et au développement de technique de production rapide par l'installation des embouches bovines et de petits ruminants. Les actions devront également porter sur la sécurisation des activités d'élevage tant en milieu rural, qu'en zone périurbaine, à travers la promotion des plans d'aménagement des zones d'accueil et des corridors de migration du bétail en dehors de toute emprise agricole, l'ajustement de la législation et l'appui à l'organisation des pasteurs pour une meilleure gestion des parcours et de la mobilité du cheptel.

⁶⁴ EDIC, 2007

(2) Performance de production et de l'offre en bétail-viande

Dans le contexte de l'élevage traditionnel, l'offre de bétail et des viandes sahéliennes est variable d'une année à l'autre et est dépendante de plusieurs facteurs que ne peuvent contrôler les intervenants de la filière. Les raisons souvent invoquées sont : la pluviométrie, le prix des céréales, la quantité de fourrage disponible et la demande extérieure. Ces différents facteurs sont en lien étroit et influencent le potentiel de production et la mise en marché du bétail sur pied.

(a) Production du bétail

Les données récentes du recensement de la population animale confirment l'importance numérique du bétail dans les trois pays examinés. Les effectifs du cheptel sahélien présentent un accroissement notoire (Tableau II). Au Burkina de 1989 à 2007, la production des bovins a plus que doubler, soit une hausse de 105%. Sur la même période le nombre des ovins a augmenté de 53%, les caprins de 77% et les camelins de 33%.⁶⁵ Les évolutions de 2007 à 2008 se chiffrent à 2% pour les bovins, 3% pour les ovins et caprins, 2% pour les camelins⁶⁶. Au Mali, les statistiques concernant les effectifs animaux ont été calculées en appliquant un coefficient de croît de 3% pour les bovins, et 5% pour les ovins et caprins. Il en est de même au Niger.

Le cheptel sahélien dispose d'un bon potentiel de production de viande du fait de l'existence d'animaux à forte aptitude bouchère, tels que les zébus (maure, peulh, Azawack), les petits ruminants (Peuhl, Maure, mossi et Touaregs), les camelins, et des métis bovins Méré (métis Ndama x zébu peul) au Mali et peul-soudanais au Burkina.

La distribution de ce cheptel par espèce présente des disparités géographiques importantes selon les zones éco-climatiques du Burkina. Ainsi, la région sahélienne du Burkina héberge 21% de bovins et 16% de petits ruminants, tandis que le territoire soudanien compte 28% de bovins et 12% de petits ruminants⁶⁷. Au Niger, la zone saharienne, désertique (63% du pays) est le domaine privilégié des camelins et de caprins, la zone sahélo saharienne (23% du pays) à vocation pastorale (nombreux troupeaux de bovins, petits ruminants et camelins) et la zone soudanienne (1% du pays) l'ensemble des animaux et rarement des camelins⁶⁸.

⁶⁵ Tableau de bord de l'économie du Burkina Faso, au 1^{er} trimestre 2009,

⁶⁶ Burkina-MRA, 2008

⁶⁷ Burkina-MRA, 2009

⁶⁸ EDIC, 2007

Tableau II : Progression des effectifs des ruminants domestiques au Burkina⁶⁹, au Mali⁷⁰ et au Niger⁷¹

	2004	2005	2006	2007	2008
Bovins					
Burkina Faso	7 457 754	7 606 887	7 759 005	7 914 160	8 072 420
Mali	7 450 588	7 674 105		8 141 000	8 385 000
Niger	7 205 000	7 315 000	7 461 000	8 242 000	8 403 000
Petits ruminants					
Burkina Faso	17 240 433	17 757 599	18 290 288	18 838 952	19 404 065
Mali	20 402 621	21 422 752	22 536 000	23 354 000	24 000 000
Niger	19 834 000	20 313 000	20 867 000	22 001 000	22 531 000
Camelins					
Burkina Faso	15 103	15 401	15 705	16 016	16 331
Mali	653 200	6 94 000	718 290	739 838	869 000
Niger	1 162 000	1 177 000	1 195 000	1 606 000	2 230 000

L'analyse de cette répartition du cheptel permet d'identifier les avantages comparatifs entre les zones agro-climatiques au niveau des pays. Sur cette base, le gouvernement nigérien a subdivisé le territoire en trois zones : une zone pastorale dite de naissance, une zone intermédiaire ou zone de ré-élevage et une zone agricole appelée zone de finition. Cette politique a partiellement fonctionné, du fait des effets de la sécheresse, notamment sur l'instabilité de l'offre de pâturages naturels.

La difficile application du zonage dans le contexte de l'élevage pastorale ouvre une forte perspective pour l'adoption de la compartimentation des élevages orientés vers l'embouche paysanne.

Aussi, les élevages pastoraux et agropastoraux ont de faibles rendements zootechniques. Les jeunes bovins sevrés ne dépassent pas un gain annuel de 50kg dans le système pastoral et dans ces conditions, il faut 5 à 6 ans pour produire un bœuf de 250kg⁷². De plus le taux d'exploitation du bétail, toutes espèces confondues reste plutôt bas et variable d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre. En 2007, il était de 13,8% au Niger⁷³, compris entre 10 et 12% au Mali en 2008⁷⁴ et de 11 et 14% au Burkina en 2007. Au regard du potentiel des ressources animales des pays sahéliens, il apparaît donc que les marges de progression qu'il convient de développer et de valoriser, restent encore importantes.

L'intensification des systèmes d'élevage constitue l'alternative la plus pertinente pour l'accroissement de la productivité et des productions animales. On constate du reste que l'élevage ouest africain connaît actuellement de profondes transformations induites par la

⁶⁹ Burkina-MRA/DGPSE, 2009

⁷⁰ Mali-MRAE, 2010

⁷¹ Niger- Ministère de l'Economie et des Finances-INS, 2008. Le Niger en chiffres. Niamey- Edition, 2008

⁷² CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest Potentialités et défis. –Paris, 2008 :164 p.

⁷³ Niger- Ministère de l'Economie et des Finances-INS, 2008. Le Niger en chiffres. Niamey- Edition, 2008

⁷⁴ Rép. Mali- Table ronde des bailleurs de fonds, 2008 : Orientations stratégiques et priorités d'investissement pour un développement agricole efficient et une croissance accélérée. Bamako, mai 2008

libéralisation des économies⁷⁵. Ce sont les importations de produits animaux en provenance du marché mondial, mais surtout le développement autour des villes des unités de production intensive ou semi-intensive produisant du lait frais ou des animaux d'embouche initiées par des investisseurs privés.

Malgré un taux d'exploitation du bétail plutôt bas dans les trois pays (en 2008, bovins exploités à 11%, les ovins à 16%, les caprins à 24%), les systèmes paysans de production restent toujours les principaux pourvoyeurs du bétail sur pied sur les marchés nationaux, régionaux et interafricains. Ces systèmes connaissent une lente et complexe « transition marchande », en montrant des capacités d'évolution vers des systèmes semi-extensifs intégrés à l'agriculture, assez différents du système intensif en développement dans les zones périurbaines.

Le principal débat aujourd'hui porte, d'une part, sur le niveau d'intensification ou de modernisation des unités agropastorales nécessaires à une meilleure intégration marchande de l'élevage traditionnel, et d'autre part, sur la stratégie de déstockage du bétail produit au Sahel et sur le type d'organisation marchande à promouvoir pour limiter les variations saisonnières de l'offre et des prix, en adéquation avec la demande⁷⁶.

Des programmes et projets nationaux sont en cours dans les trois pays visités, pour promouvoir ce modèle technique et organisationnel dans les filières animales. Au Burkina, le Gouvernement a développé, sur financement de la Banque mondiale, le Projet d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP). L'objectif du projet est d'améliorer la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales (ciblées par le projet) qui visent les marchés nationaux et sous-régionaux. Dans le sous-secteur de l'élevage, le projet s'appuie sur la production de bovins embouchés pour stimuler les exportations de la viande d'origine burkinabé à travers :

- le renforcement des capacités des organisations professionnelles et interprofessionnelles à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des filières orientées par le marché ;
- le développement des infrastructures productives et de mise en marché pour accroître la productivité, la qualité des produits agricoles et les liens avec les marchés ;
- l'amélioration de l'offre et la qualité de services d'appui aux filières, incluant l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire pour l'investissement privé.

Un projet semblable, dénommé Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO), est en cours au Mali. Ce programme est chargé de réaliser et d'équiper des points d'eau, d'aménager et de construire des infrastructures d'élevage, zoo-sanitaires et de commercialisation du bétail, d'aider au renforcement des capacités des agro-éleveurs et pasteurs, de contribuer à l'augmentation et à la sécurisation des productions animales, de contribuer à la restauration et à la protection de l'écosystème et de contribuer à l'amélioration de la gestion des périmètres, aires et terroirs agro-pastoraux.

⁷⁵ Duteurtre G et Blein R. 2009 ; Afrique de l'ouest : la révolution de l'élevage aura-t-elle lieu ? », in Grain de sel, Revue d'inter-réseau Développement rural, n°46-47, mars –août 2009, pp.12-14

⁷⁶ Duteurtre G., 2009 : Accès aux marchés et développement des élevages en Afrique : la construction sociale du rapport marchand. Actes de conférence internationale sur la commercialisation du bétail sur pieds et l'accès au marché. Bamako, nov. 2009

Au Niger, le PRODEX est en instance de démarrage. D'autres programmes sont élaborés pour développer des systèmes de mini-ferme d'embouche et de ranching dans une chaîne intégrée de production et d'approvisionnement des abattoirs. Le pays dispose de 06 centres de multiplication appartenant à l'Etat (Toukousous, Tahoua, Maradi, Tanout, Diffa et In-Gall dans la région d'Agadez), de plusieurs ranchs étatiques dont certains ont une superficie de 42 000ha voire 110 000ha et des élevages d'embouche péri-urbain de Niamey appartenant au secteur privé.

(b) Production des viandes

La production des viandes destinées à l'exportation provient majoritairement des élevages traditionnels extensifs de bovins, de petits ruminants et dans une moindre mesure de camelins. Les rendements carcasses sont fonction de l'aptitude bouchère du bétail et des conditions d'élevage. A titre d'exemple, le rendement carcasse est de 48% à 52% pour la race Azawak, 48% à 50% pour le mouton Oudah, 48% chez le mouton Koundoum et 50% pour la chèvre rousse. Pour les races ovines Oudah et Bali-Bali. L'embouche permet d'améliorer le rendement zootechnique des animaux. Par contre le rendement carcasse est faible (42% à 45%) chez les espèces bovines N'dama et Baoulé existant au Mali et au Burkina Faso. Une plus-value évidente de 11% à 20% pourrait être espérée sur les races du Niger⁷⁷.

L'offre de la viande est étroitement liée aux abattages des animaux que l'on classe sous deux formes : les abattages contrôlés, parce qu'ils sont effectués dans des infrastructures appropriées et sous le contrôle des agents des services vétérinaires de l'Etat et les abattages sans contrôle sanitaire (abattages en famille, abattage commercial clandestin). Seules les productions contrôlées (abattages effectués dans les abattoirs et aires d'abattage) sont prises en compte dans les estimations de production des viandes sahéliennes.

La potentialité de production de viande est immense au Niger, parce que le cheptel est important et le rendement carcasse y est comparativement élevé par rapport à celui observé dans d'autres pays producteurs de la région. Les statistiques disponibles indiquent qu'en 2006, la production totale de viande pour la consommation et l'exportation a été de l'ordre de 95.000 tonnes, dont 61% de viande de bovins et 34% de petits ruminants. Signalons que la tendance est soutenue à la hausse entre 2002 et 2005 de 54 860 tonnes à 72 400 tonnes, valorisées à 65,8 milliards et 86,8 milliards FCFA, respectivement⁷⁸.

Au Burkina Faso⁷⁹, les systèmes agropastoraux assurent près de 60% des carcasses bovines produites au niveau national. Ils sont responsables de plus de 40% des exportations nationales. Le détail des effectifs abattus en 2008 par espèce permet de constater une prédominance des caprins (55%), suivie de loin par les ovins (18%) et les bovins (13%). En 2008, les abattages contrôlés ont permis de mettre à la disposition de la population 38 972 tonnes de viandes dont 33 000 tonnes de ruminants et camelins.

L'évaluation de la Campagne agricole 2008-2009 du Mali⁸⁰, a montré que l'offre des produits animaux a été en hausse pour toutes les espèces sur les marchés suivis, soit +5,71% pour les

⁷⁷ République du Niger- EDIC, 2007

⁷⁸ République du Niger-EDIC, 2008

⁷⁹ Burkina-MRA, 2008

⁸⁰ République du Mali, 2008. Mission conjointe CILSS/FEW-NET/Gouvernement ; d'évaluation préliminaire de la campagne agricole 2008/2009 au Mali. Bamako (Mali)/CILSS, octobre 2008

bovins, 5,35% pour les ovins caprins, environ 80% pour les camelins, 19% pour les asins et 32% pour la volaille. Les pics ont été observés entre novembre 2007 et mars 2008 pour les bovins et les petits ruminants. La production contrôlée de viandes a enregistré des baisses en viande bovine : (-5,60%), ovine- caprine (-0,83%) et cameline (-0,88%); et des hausses importantes en viandes porcine (+22%) et en viande de volaille (+162%), avec un pic de 228 989 kg de viandes au mois de décembre 2007. La production minimale contrôlée est de 187 725 kg au mois de janvier 2008.

Le développement de la production de viande dans les pays du Sahel et en Afrique de l'Ouest tire avantage de - l'éradication de la peste bovine, qui a pendant longtemps constitué la plus grande menace pesant sur le cheptel bovin, par conséquent, sur la qualité de sa viande - l'existence de possibilités d'emboche ovine et bovine et de petits ruminants en milieu paysan et autour des centres urbains en zone agricole - la demande potentielle locale et africaine, notamment les pays d'Afrique du Nord et la proximité des pays côtiers. Malheureusement l'accroissement de la production des viandes sahéniennes dans une perspective d'exportation est limité par de nombreuses contraintes, parmi lesquelles le faible rendement carcasse,

Recommandation : Pour surmonter les obstacles de la performance et de l'offre à l'exportation, le projet travaillera à l'accroissement des effectifs, à l'amélioration de la productivité et l'augmentation du rendement de production des viandes et du taux d'exploitation, en d'autre terme à l'intensification progressive des systèmes agropastoraux et à la promotion des unités semi industrielles et industrielles de production et de transformation. Les activités prioritaires devront lever les contraintes sanitaires, les contraintes d'alimentation, d'infrastructures de production, de transformation et de conservation, et d'accès aux intrants vétérinaires et zootechniques.

ii) Commercialisation du bétail-viandes au Burkina, au Mali et au Niger

(1) Considérations générales

Pour l'histoire, plusieurs structures ayant en charge des activités de commercialisation et de transformation des produits d'élevage avaient été créées dans les pays du Sahel, grâce à de fortes subventions de l'Etat et ses partenaires. Concernant le secteur des viandes, ce sont des sociétés qui intégraient verticalement la production depuis le stockage et la finition du bétail, l'acheminement vers l'abattoir et la mise en marché de la viande. Il s'agit de:

- au Mali, de la Société Nationale d'Exploitation des Abattoirs (SONEA), de la Société Nationale d'Exploitation du Bétail et des Peaux et Cuirs (SOMBEPEC), de l'Etablissement pour le crédit et l'investissement dans le secteur bétail viande (ECIBEV) et la Coopérative de Commercialisation du Bétail pour l'Approvisionnement de l'Abattoir de Sikasso (COBASS);
- au Burkina Faso, de l'ex-Office national d'Exploitation des Ressources Animales (ONERA) ;
- au Niger, de l'ex-Société nigérienne d'exploitation des ressources animales (SONERAN) qui possédait deux ranchs (Ekrafane et Tiaguiréré) dont les productions de carcasses de bovins étaient vendues régulièrement sur le marché local ou exportées vers la Côte d'Ivoire et le Nigeria.

Toutes ces sociétés ont tour à tour été liquidées ou privatisées, du fait de leur mauvaise gestion. Celles qui sont encore fonctionnelles approvisionnent essentiellement les marchés intérieurs de la viande et très peu à l'exportation.

Signalons que, le commerce du bétail-viande des pays sahéliens est destiné prioritairement au marché intérieur, afin de couvrir au mieux la demande locale et de contribuer directement ou indirectement à la résorption de l'insécurité alimentaire. Les besoins en protéines animales sont d'au moins 55g/jour pour les biens nourris et autour de 17g/jour pour les moins nantis⁸¹. Avec une croissance estimée à 4%, cette demande devrait augmenter de plus de 250 % d'ici 2025⁸², en raison de la croissance démographique galopante, de l'accroissement du taux d'urbanisation et de l'amélioration des revenus. Cette demande est tirée d'une manière très inégale par la demande des pays côtiers (Nigeria, Côte D'Ivoire, Ghana et Togo)⁸³.

Les statistiques des 20 dernières années montrent un déficit global en produits comme la viande, le lait et les œufs à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. En effet, avec un taux de croît en production de viande estimé en moyenne à 2% pour les bovins et environ 3% pour les petits ruminants, et un taux d'exploitation de 12% pour les bovins et 29% pour les petits ruminants, la production animale ne peut couvrir totalement la demande intérieure des pays, à l'exception de la production de la viande de petits ruminants⁸⁴. Au Burkina Faso, par exemple, la production animale ne couvre que 38% de la consommation intérieure⁸⁵. Comme pour compenser ce déficit, il est constaté une consommation de viande par habitant relativement faible avec 11 à 15kg/personne/an dans les pays du Sahel. Mais, cette consommation par tête est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Les musulmans qui ne mangent pas déjà la viande de porc, exigent que les autres animaux de boucherie soient abattus selon les rites traditionnels du Halal.

(2) Commerce du bétail sur pied

Le commerce du bétail sur pied constitue l'essentiel du commerce extérieur du bétail des pays du Sahel. Ces échanges représentent un puissant facteur d'intégration et contribuent aux économies et à la sécurité alimentaire de la région. Ce type de commerce s'appuie sur des anciens et nouveaux réseaux inscrits dans des espaces trans-nationaux. Les axes de commercialisation sont constitués d'itinéraires bien structurés autour d'échanges commerciaux qui sont marqués par des complémentarités entre les populations sahéliennes largement tournées vers l'élevage, et les zones du littoral d'Afrique de l'ouest densément peuplées.

(a) Catégories de marchés et circuits de commercialisation

⁸¹ CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional, Paris, 2008 : 162p

⁸² CSAO-OCDE/CEDEAO/UEMOA/CILSS/ROPPA, 2007. Note aux décideurs n°2, 2007

⁸³ IRAM, 2009

⁸⁴ CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional, Paris, 2008 : 162p

⁸⁵ FIMO- Sidwaya 09/03/ 2010

Dans la sous-région ouest africaine, les transactions commerciales régionales du bétail sur pied passent progressivement par cinq catégories de marchés⁸⁶ :

- Les **marchés de collecte** dans les principaux bassins d'élevage et constituant le lieu de collecte primaire des animaux et d'échange par excellence entre les éleveurs et les collecteurs forains et autres demi-grossistes ;
- Les **marchés de regroupement** constituant le lieu par excellence du rassemblement des groupes d'animaux collectés et de la constitution des lots destinés à être convoyés vers les marchés frontaliers ou terminaux de consommation intérieurs. Les collecteurs amènent les troupeaux aux commerçants qui procèdent à une certaine homogénéisation des animaux en procédant à un rangement par âge, par sexe et par état corporel (niveau d'engraissement) ;
- Les **marchés dits relais (ou marchés de transit) étant** des centres situés généralement dans les zones plus ou moins proches de la frontière et constituant des centres de remise en forme des animaux avant leur acheminement vers les marchés terminaux de distribution et de consommation ;
- Les **marchés de distribution** ou d'éclatement des animaux étant des marchés urbains ou frontaliers qui canalisent plusieurs flux avant de les répartir en direction de plusieurs autres localités, notamment en direction des marchés de consommation ;
- Les **marchés terminaux** de consommation, situés dans les grandes agglomérations urbaines des pays côtiers, comme sahéliens et dont les acteurs réceptionnent les camions provenant des centres de regroupement ou de relais et assurent la revente des animaux aux bouchers.

L'Etude Diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) au Niger de 2008, rapporte que le commerce d'exportation du bétail vers la Libye (et l'Algérie) est confronté à des charges élevés liés à la collecte, au transport et au convoyage des animaux. Néanmoins, selon l'étude de Terpend Noelle et Mahamadou Saley⁸⁷ réalisée en 2005, la marge brute de l'exportateur de camelins en Libye demeure attrayante et s'établit à 22%.

La structuration des marchés du bétail permet de distinguer plusieurs circuits transfrontaliers de commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord. Le Burkina, le Mali et le Niger ont développé un circuit central vers la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et surtout le Nigeria qui tire la demande régionale globale. Depuis 2007, le Nigeria s'avère être le premier pays importateur de bovins sur pied. Ce pays représente 90% des échanges⁸⁸ avec le Niger.

(b) Evolutions des exportations du bétail vivant et de l'offre

En dépit des fluctuations enregistrées ces dernières années, le commerce régional du bétail reste en pleine expansion⁸⁹ (Figure 3). Mais, La progression des exportations contrôlées du bétail sur pied au cours de ces cinq dernières années au Niger et au Burkina, s'est faite en «dents de scie » (Figures 4 et 5).

⁸⁶ Bertrand GUIBERT, Matthias BANZHAF, Bio Goura SOULE, Dahiru Hassan BALAMI et Ganda IDE, 2009 : Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. IRAM Paris, 2009

⁸⁷ Terpend, Noelle et Mahamadou Saley, "Etude sur l'élaboration du programme de développement des filières", FAO/MRA, 2005.

⁸⁸ Rép. Du Niger-EDIC, 2007

⁸⁹ Guibert B. et coll, 2009 : Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. IRAM, Paris, 2009

Au Burkina, les exportations du bétail ont progressé de 26% pour les bovins et les ovins et de 31% chez les caprins au cours des cinq dernières années⁹⁰. En 2008, la valeur FOB des exportations d’animaux a également augmenté de 118,94% soit plus de 10,355 milliards de FCFA contre 4,7milliards de FCFA en 2007⁹¹.

Concernant le Mali, nous n’avons pas pu obtenir de données récentes.

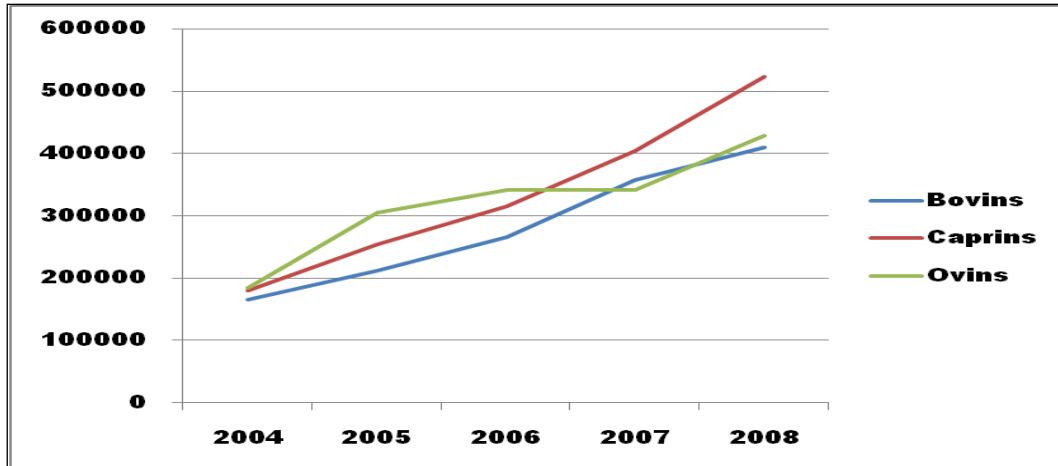


Figure 3 : Progression des exportations du bétail au Burkina Faso de 2004 à 2008⁹²

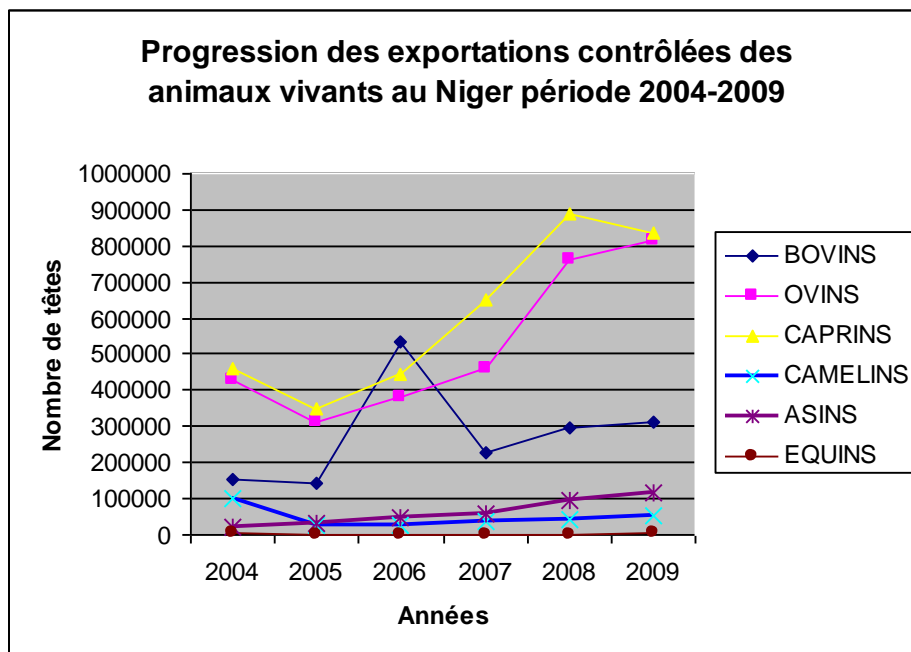


Figure 4 : Progression des exportations du bétail sur pied au Niger de 2004 à 2009⁹³

⁹⁰ Burkina-Ministère des Ressources animales Burkina, 2009. Statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso. Direction des statistiques animales, 2008

⁹¹ Burkina Faso –MAT- Direction Générale de la Douane, 2008

⁹² Burkina-MRA, 2008

⁹³ Rép. Niger- MAE, 2010

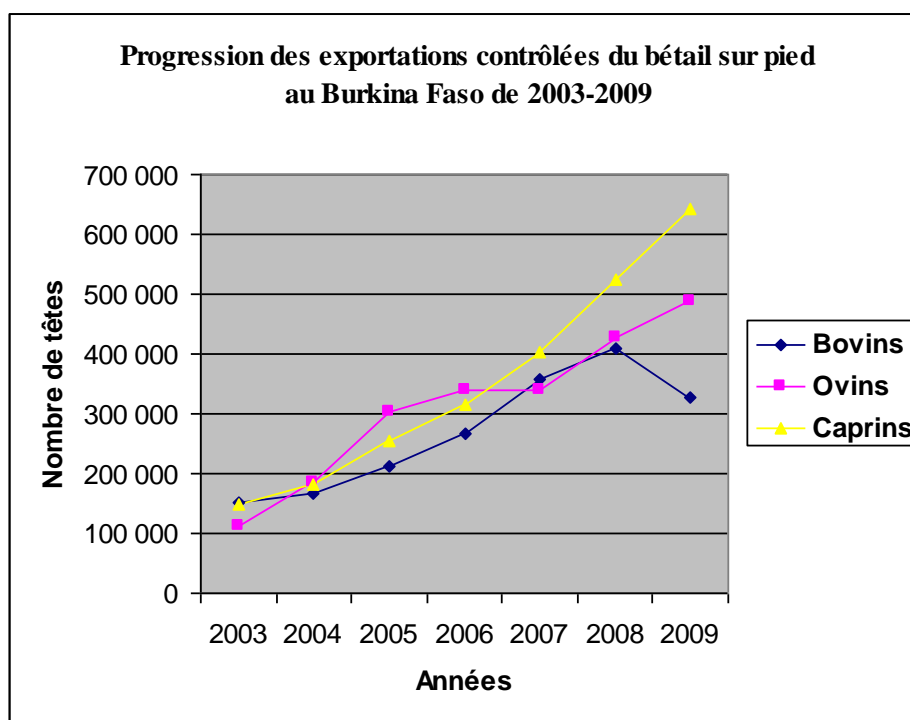


Figure 5 : Progression des exportations contrôlées du bétail sur pied au Burkina Faso de 2003-2009⁹⁴

Le Mali et le Niger exportent également le bétail vers les pays d'Afrique du Nord, notamment l'Algérie et la Libye. Mais, ce flux commercial reste encore de faible volume comparé aux autres destinations, malgré le potentiel lucratif qu'ils constituent. Le marché libyen porte surtout sur les ovins, les caprins et les camelins.

Concernant le commerce des animaux et produits animaux, l'Algérie et les autres pays du Maghreb imposent désormais les mesures de sécurité sanitaire. Toutefois, en pratique, les autorités tolèrent les importations de petits ruminants sous conditions. Ce qui permet au Mali d'exporter de 40 à 60.000 petits ruminants par an vers ce pays⁹⁵. L'impossibilité d'accéder aux marchés du Maghreb est un manque à gagner significatif pour le Mali et le Niger surtout. Les exportations ont un rôle important dans la gestion du cheptel des pays sahéliens, dans la sécurisation des revenus des éleveurs et dans la stratégie de gestion des risques climatiques. Elles ont l'avantage de permettre l'écoulement, à des conditions de marché normales, d'un grand nombre d'animaux pendant les périodes de sécheresse.

Quelque soit le pays sahélien considéré, l'offre pour les exportations est variable (Exemple du Burkina en tableau III). Elle est étroitement liée non seulement au déstockage des animaux tenant lui-même au taux de croit naturel des espèces, aux incitations économiques (forte demande), aux prix pratiqués sur les marchés, mais aussi à la pluviométrie, à la quantité de fourrage produit et au prix des céréales. L'année suivante est marquée par une reconstitution du stock, donc une diminution des mises en vente et des exportations⁹⁶.

⁹⁴ Burkina-MRA/DGPSE, 2009

⁹⁵ Pradère, J.-P., 2008

⁹⁶ Rép. Niger-EDIC, 2008

Tableau III : Synthèse de l'évolution des offres du bétail dans les marchés suivis au Burkina Faso (têtes)

Espèces	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bovins	505 499	307 971	546 720	529 712	535 145	540 539	568 195
Camelins		876	936	823	549	718	3 685
Caprins	1 973 937	472 110	711 896	716 981	708 850	717 196	818 912
Ovins	645 725	524 675	771 877	911 188	694 033	647 611	693 862
Ensemble	3 125 161	1 768 338	2 733 437	2 743 877	2 769 372	2 765 299	3 537 260

Source : MRA/DGPSE, 2009

Le prix d'achat des animaux est fluctuant annuellement, mais connaît une progression depuis 2004 (Figure 6). Au cours de la campagne 2008/2009 au Mali, les prix du boeuf de boucherie ont été en hausse de 4,36% et ceux des ovins caprins en baisse respectivement de 2,56 et 2,46% par rapport à 2006 / 2007⁹⁷.

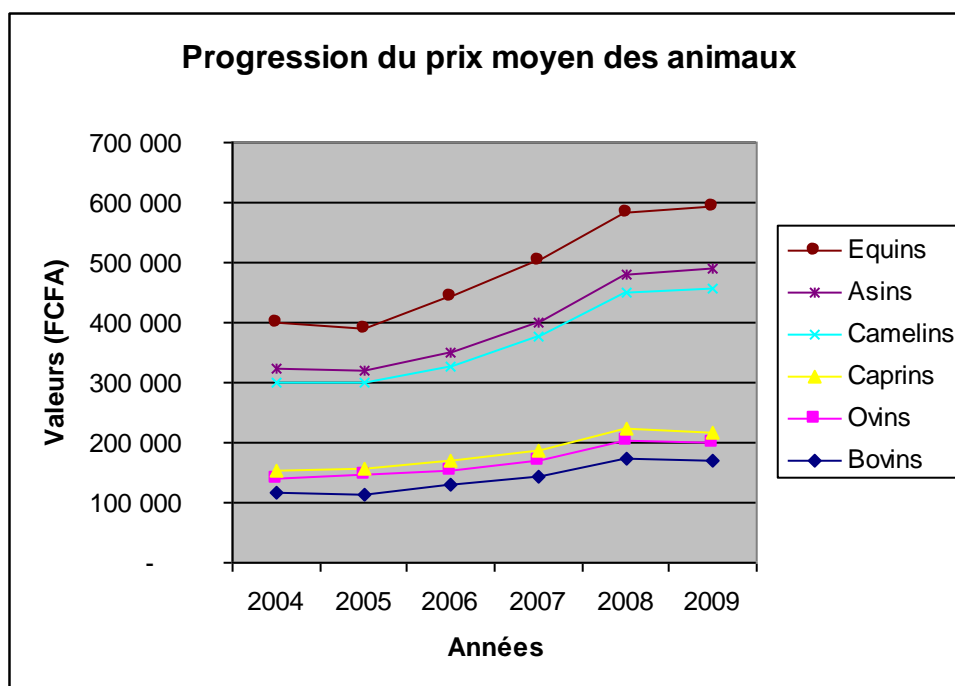


Figure 6 : Progression du prix moyen des animaux au Niger⁹⁸

Au niveau des trois pays du projet, il n'existe pas un système officiel établissant le prix des animaux sur les marchés. La présence des circuits informels et le dysfonctionnement des systèmes d'information des prix sont deux obstacles majeurs à la fixation d'un prix national⁹⁹.

Outre la volatilité des prix sur les marchés terminaux de consommation, le commerce du bétail sur pied et son trafic sont entravés par plusieurs contraintes : les systèmes pastoraux réputés rigides en raison de leur faible capacité d'expansion de l'offre ; - la saisonnalité de l'offre ; - les

⁹⁷ République du Mali/CILSS/Few-Net, 2008.

⁹⁸ Rép. Niger-MAEP, 2010

⁹⁹ Hugo Beauregard-Langelier, 2004 : Portrait de la filière bétail au Niger et de son positionnement dans le commerce international. UPA Développement international, août 2004

nombreuses tracasseries et taxes illégales prélevées par des agents de la douane et de l'Etat ; - l'insécurité liée aux « coupeurs de route » ; - le coût de transport et de manutention ; - et les obstacles sanitaires pratiqués par les pays importateurs (Libye et Algérie), notamment les pays d'Afrique du nord.

Pourtant, l'EDIC du Niger (2008) rapporte que le commerce des bovins par bétailière ou par convoi à pieds serait rentable. Rendu du Niger et au Nigeria les marges brutes de rentabilité évoluent entre 23.150 FCFA/tête à plus de 123.000 FCFA/tête. Pour cette même destination, les ovins et caprins sont encore plus rentables, comparée aux autres destinations vers les pays côtiers.

Les pays du Sahel d'Afrique de l'Ouest devront améliorer l'environnement des productions de viande et stimuler la transformation pour répondre à la forte demande de produits animaux transformés et pour améliorer la valeur ajoutée des produits animaux à l'exportation.

(3) Exportations des viandes sahéliennes

Il n'existe pratiquement plus d'exportation commerciale de viandes sahéliennes sur les marchés régionaux et extra- régionaux. Quelques tonnes de viandes sont expédiées par les privés du Niger vers la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Gabon. Le Nigeria a posé des obstacles à l'importation de viande rouge provenant des pays voisins, mais autorise l'introduction du bétail sur pied pour approvisionner leurs abattoirs. Au Burkina, le poste de contrôle vétérinaire de l'aéroport de Ouagadougou a délivré 2 720 certificats vétérinaires internationaux au cours de l'année 2008, pour l'exportation de 45 157kg de viandes (ovins, caprins, bovins, porcs et lapins).

La filière des viandes sahéliennes regorge d'énorme potentialité d'exportation et les opportunités et débouchés existent dans l'espace de la CEDEAO et également dans la zone du Maghreb. Toutefois, la compétitivité de cette filière dépendra également de : la conformité des infrastructures de transformation et de conditionnement des viandes avec les normes internationales ; du coût de la chaîne logistique de transport des viandes réfrigérées ou congelées ; et des conditions sanitaires dans les élevages, etc.

(a) Infrastructures de transformation

Malgré l'investissement des Etats dans la réhabilitation des abattoirs, voire la construction de nouveaux abattoirs, les systèmes d'abattage et de boucherie restent en deçà des exigences des marchés internationaux de viandes. Les infrastructures et équipements d'abattoir performant reste encore en faible nombre dans les pays sahéliens. Mais, sous la pression des professionnels du secteur du bétail et de la viande, nouvelles initiatives soutenues par les Gouvernements des pays du projet, sont en cours.

- **Au Burkina Faso** : Le pays compte quatre (04) abattoirs frigorifiques (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Dédougou) et 45 abattoirs séchoirs de brousse. La réhabilitation de l'abattoir de Ouagadougou a permis une réorganisation complète de ce secteur et une amélioration de sa capacité de traitement de 11 000 tonnes de viandes par an. L'abattoir de Ouahigouya a une capacité de 100 bovins, 320 petits ruminants et 30 porcs par jour. La

gestion de ces abattoirs est sous la tutelle de la Société de gestion des abattoirs de Ouagadougou (SOGEO).

- **Au Mali** : Le pays dispose de deux abattoirs frigorifiques situés à Bamako, d'une capacité chacune de 10 000 tonnes par an, et de cinq abattoirs simples dans les régions avec une capacité individuelle de 2 000 tonnes /an. L'un des deux abattoirs de Bamako a été réhabilité et sa gestion confiée à une société privée. La mise aux normes des abattoirs régionaux est prévue dans le cadre du Programme de Compétitivité et diversification pour la mise aux normes des abattoirs régionaux financés par la Banque mondiale. La promesse libyenne de construction d'un abattoir moderne à Gao est toujours en projet.
- **Au Niger** : Le pays compte 4 abattoirs installés dans les grands centres urbains pour répondre essentiellement à une demande urbaine. Celui de Niamey a une capacité de 11.000 tonnes de viande par an, suivi de ceux de Tahoua, Maradi et Zinder dont la production est comprise entre 4 000 et 6 000 tonnes de viande par an. Des privés gabonais associés à des nationaux nigériens ont créé deux sociétés d'exportation de découpes de viande : BIODIX et VIVANDA. Ces deux sociétés exportent vers les pays côtiers frontaliers du Niger Elles ont des marchés également au Gabon et en Guinée Equatoriale. Le principe opératoire consiste à faire abattre des animaux bien embouchés à l'abattoir de Niamey et à faire ensuite les découpes dans leurs propres installations¹⁰⁰. Un abattoir moderne d'une capacité de 40 000 tonnes par an de viandes (viandes bovines, camelines) destinée au marché local et à l'exportation, est en cours de construction, en partenariat avec un groupe Australien en co-gestion avec l'Etat ¹⁰¹. Le réseau d'exportation de viandes et la future Société des Abattoirs pourraient atteindre les performances passées de la SONERAN et réussir le pari d'expédier 50 tonnes/semaine, soit environ 2.300 tonnes/an supplémentaires¹⁹.

Outre la viande fraîche, de petites et moyennes entreprises du Niger voire du Burkina produisent traditionnellement de la viande séchée, appelée *kilichi* au Niger. Le niveau de production peut atteindre jusqu'à 5% de la viande fraîche produite au Niger, mais il est encore faible au Burkina (cette transformation y est encore à ses débuts).

Les carcasses de bovins et de petits ruminants qui sont issues de ces abattoirs, sont quasiment vendues sur les marchés nationaux. De rares entreprises privées (entreprise de Mamoudou Kiebo, et entreprise Hassane Sambo au Niger) et Organisations Professionnelles telles que Panafrican Livestock development and Trading Com et la Fédération Régionale du Commerce du bétail et de la viande (FRECIBEV) au Mali s'activent dans l'exportation du bétail et de la viande.

La démarche de préparation pour une exportation durable et fiable des viandes sahéliennes, demande la création d'une véritable chaîne de valeur pour la production animale, rigoureusement structurée, et qui possède une vision collective de gestion (**voir encadré 2**). La construction de cette chaîne reposera sur une alliance verticale d'entreprises qui collaborent pour mieux se positionner sur les marchés.

¹⁰⁰ CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008

¹⁰¹ Résultat d'enquête au Niger juin 2010

Dans ce contexte, l'ancien système « produire avant de vendre » qui s'appuie sur une stratégie à court terme, devrait être abandonné au profit du système « vendre avant de produire » qui est une stratégie à long terme portée sur le marché et dépendant du consommateur.

Le travail du projet visera à développer une véritable chaîne de valeur de la viande bovine et des petits ruminants à travers un agencement et un enchaînement des différents segments depuis la production jusqu'à la commercialisation. L'approche devra se faire dans une logique de création d'un actif spécifique se référant à : i) la production (race animale, mode d'alimentation) ; ii) la transformation ; et iii) la commercialisation. Ce système sera basé sur l'assurance qualité (salubrité et aspect organoleptique), la traçabilité (origine du produit, et sur la certification (exemple viande halal..., salubrité) pour respecter les mesures SPS. Un tel système aura également l'avantage de faciliter la création de produits différenciés et d'un approvisionnement constant d'actifs spécifiques, d'améliorer la rapidité d'adaptation de l'offre et de contribuer à réduire les coûts de production des viandes pour avoir un avantage compétitif.

ENCADRÉ 2 : La coordination dans les chaînes de valeur pour la production animale¹⁰²

Les filières commerciales des produits de l'élevage – en particulier pour la viande – sont très complexes. Cette complexité débute au moment de la production, elle-même tributaire d'une chaîne d'approvisionnement qui doit garantir l'offre d'intrants (accès aux aliments, et aux médicaments) sûrs en temps opportun. Elle continue lors du traitement et de la vente au détail; les étapes sont nombreuses et les produits d'origine animale sont souvent plus périssables que les aliments issus des cultures. L'interdépendance qui s'instaure entre les opérateurs de la filière pour les produits animaux exige une coordination particulièrement rigoureuse, bien plus que pour les transactions commerciales en espèces.

Les sociétés d'une filière d'approvisionnement alimentaire peuvent mettre en place des mécanismes de coordination verticale tels que des contrats, des licences et des alliances stratégiques permettant de gérer les relations avec leurs fournisseurs et clients. Les opérateurs d'un même segment de la filière peuvent établir des relations horizontales sous forme de groupements ou de coopératives pour gérer les transactions en amont et en aval et assurer la qualité des produits.

Les contrats sont la modalité la plus courante de coordination verticale. Chez les producteurs primaires, les contrats permettent d'établir des relations d'affaires plus sûres avec les partenaires, non seulement pour garantir le prix de la transaction d'achat ou de vente, ce qui réduit les risques liés aux marchés, mais aussi pour spécifier les quantités et la qualité. Du point de vue du contractant/acheteur, les contrats permettent des liens beaucoup plus étroits avec les agriculteurs et peuvent offrir un contrôle accru sur les décisions de production de ces derniers. Les contrats de vente peuvent être stipulés avec des entreprises de traitement en aval, telles que des sociétés de conditionnement, tandis que les accords en amont peuvent intervenir entre l'industrie fourragère et les élevages commerciaux.

L'intégration verticale suppose un degré de coordination plus étroit et se produit lorsque deux ou plusieurs segments successifs de la chaîne d'approvisionnements alimentaires sont contrôlés et effectués par une même entreprise. Dans les cas extrêmes, toute la chaîne peut être intégrée. Parmi les exemples de cette intégration verticale figurent les sociétés qui unissent les producteurs et les acheteurs. Les sociétés de conditionnement possèdent souvent des élevages et des parcs d'engraissement de bovins. Lorsque l'intégration est verticale, les transferts de produits sont déterminés davantage par des décisions internes que par le jeu du marché.

La coordination horizontale peut aussi s'avérer nécessaire pour de bonnes performances dans la filière d'approvisionnement. Les transformateurs peuvent réduire les coûts de transaction en traitant avec une seule organisation de producteurs, une coopérative par exemple, au lieu d'avoir affaire à une myriade de petites exploitations. L'organisation en coopératives présente trois avantages potentiels pour les producteurs: - la conclusion d'arrangements pour la vente de la production fermière à des entreprises en aval; - l'échange d'informations avec les partenaires de la filière alimentaire et leur diffusion parmi les producteurs; - et la fourniture d'avis aux producteurs sur les critères à suivre pour assurer la qualité de la matière première. Dans bon nombre de pays parmi les moins avancés, les coopératives sont un dispositif essentiel qui permet aux petits producteurs de rester en activité.

(b) Chaîne de transport et de la logistique spécifique aux viandes¹⁰³

Pour les pays enclavés comme le Niger, le Mali et le Burkina Faso, l'accès aux principaux marchés d'exportation que représentent les pays l'Afrique du Nord, est largement tributaire d'une chaîne logistique performante de transport (l'emballage, l'entreposage, le transport, le stockage, l'administration et la gestion) des viandes fraîches réfrigérées ou congelées.

Les modes de transports habituellement exploités pour l'exportation du bétail- viande vers les pays Côtiers d'Afrique de l'Ouest, à l'époque des sociétés d'exploitation des ressources animales, notamment la SONERAN au Niger et l'ONERA au Burkina Faso, sont les transports

¹⁰² FAO, 2009

¹⁰³ UE-ACP, 2009

routiers. Récemment, le fret aérien a été utilisé pour exporter la viande nigérienne vers l'Afrique centrale, notamment le Gabon

En direction des pays du Maghreb, il n'y pas d'exportation de viandes. Toutefois, en raison du développement et de la libéralisation du commerce international, différents moyens de transport sont possibles, notamment le transport routier, le transport aérien et le transport combiné (routier, ferroviaire et maritime).

Le transport routier international utilisant les camions frigorifiques, a l'inconvénient de parcourir de très longue distance entre les villes d'exportations des viandes sahéniennes et celles d'importations des pays du Maghreb, augmentant ainsi le délais de livraison et le coût de transport (**Tableau IV**). De plus, la qualité des infrastructures routières et la sécurité sur les routes sont généralement des facteurs importants du coût de transport routier.

Tableau IV : Distances entre les villes des pays du Sahel et celles du Maghreb

		Algérie		Maroc		Tunisie	Libye
		Alger	Sidi-Bel Abes	Tanger	Casablanca	Tunis	Tripoli
Burkina Faso							
Ouagadougou	Route	5 032km	4 312km	4 942km	4 592km	4 662km	4 802km
	Avion	2 727 km	2 560km	2 647km	2 457km	2960km	2 728km
Bobo- Dioulasso	Route	4 610km	4 665km	4 677km	4 337km	5 015km	5 154km
	Avion	2 941km	2 700km	2 742km	2 512km	2 894km	3 005km
Mali							
Bamako	Route	5032km	4 613km	4 141km	3 802km	5 451km	5 590km
	Avion	2 901km	2 618km	2 583km	2 353km	2 957km	3 118km
Tombouctou	Route	-	-	-	-	-	-
	Avion	2 485km	2 300km	2 300km	2 138km	2 800km	2 600km
Mopti	Route	4 573km	4 628km	4 777km	4 438km	4 978km	5 124km
	Avion	2 581km	2 334km	2 375km	2 149km	2 565km	2 699km
Niger							
Niamey	Route	3 744km	3 799km	4 544km	4 571km	4 149km	4 295km
	Avion	2 569km	2 433km	2 608km	2 454km	2 724km	2 441km
Agadez	Route	2 793km	2 848km	3 593km	3 621km	3 198km	3 345km
	Avion	2 256km	2 203km	2 498km	2 414km	1 890km	1 847km

Toutefois, les pays comme le Niger avec ses abattoirs modernes localisés à Agadez ou à Niamey, ou le Mali à travers ses abattoirs de Gao ou de Tombouctou, pourraient approvisionner par transport routier, les Wilayas du Sud de l'Algérie et les régions sud de la Libye proches de leur frontière, sous réserve d'une amélioration des infrastructures routières.

L'alternative au transport routier des viandes sahéniennes vers les pays d'Afrique du Nord est l'exploitation du fret aérien, un trafic en progression constante, lui-même lié à une révolution des modes de consommations. Pour des produits fragiles, le fret aérien a l'avantage d'avoir un délai d'approvisionnement très court et sans rupture de la chaîne de froid pour des viandes fraîches réfrigérées ou congelées. Toutefois, c'est un mode onéreux qui pourrait nécessiter des infrastructures aéroportuaires importantes (plateformes logistiques de stockage et d'éclatement sous température dirigée pour les produits périssables) et un trafic aérien international s'il s'agit de grand volume d'exportation. Les pays du projet sont actuellement desservis par plusieurs compagnies aériennes (Air Algérie, Tunis Air, Afrikyia ; Royal Air Maroc) en provenance ou en partance pour les pays du Maghreb.

Les pays enclavés comme le Burkina, le Niger et le Mali, peuvent recourir au fret maritime pour évacuer leurs produits frais comme les viandes, par conteneur réfrigéré. Mais, les pays comme le Burkina et le Mali devront développer un transport combiné utilisant les trafics routier et ferroviaire, puis le fret maritime par le port d'Abidjan (Côte D'Ivoire). Le Niger pourra emprunter le transport routier, puis le fret maritime par le port de Cotonou (Bénin).

Ce système tendra à maximiser le tonnage transporté grâce à des plateformes d'échanges judicieusement situées telles que celles de Ferkessédougou pour le Burkina et Mali pour l'exportation des mangues sahéennes (Encadré n°3), le port sec de Ouagadougou en projet et le Port sec en construction au Niger. Le fret maritime occupe une place grandissante dans le commerce international. Les marchandises peuvent être acheminées sur des navires spécialisés polythermes ou non spécialisés avec des porte-conteneurs réfrigérés. La conteneurisation permet les coûts les plus bas et offre de nombreux avantages tels que la sécurité de la chaîne de froid, la traçabilité et la rapidité.

Encadré 3 : Description de la chaîne logistique d'export des mangues (Source, UE-ACP, 2009)

Au cours de la dernière décennie, la Banque mondiale et d'autres bailleurs ont financé la mise en place de stations de conditionnement et de maîtrise de la chaîne de froid: le terminal de la Société de Gestion de Terminaux Fruitières (SGTF) à Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et le Périmètre Logistique Aménagé en Zone Agricole (PLAZA) à Bamako. A partir de ces terminaux, les mangues sont exportées.

Le seul corridor emprunté en 2008 pour l'export des mangues du Mali et du Burkina, par bateau, vers l'Europe est via le port d'Abidjan. Les modes de transport utilisés sur ce corridor sont la route et le rail pour le Mali et le rail pour le Burkina. La distance de transport est de 1.149 km de Bamako à Abidjan et de 795 km de Bobo-Dioulasso à Abidjan.

Actuellement, deux sociétés internationales de logistique (SDV du Groupe Bolloré) et (Burkina Logistique du Groupe Léon Vincent) assurent le transport de bout en bout des mangues exportées par bateau, en provenance du Mali et du Burkina.

A partir du Mali, les mangues destinées à l'export sont transportées dans des conteneurs frigorifiques auxquels sont embranchés des générateurs (communément appelés clip on ou « genset ») permettant de maintenir le conteneur en température contrôlée pendant la durée du transport routier. Ces conteneurs sont acheminés par route jusqu'à Ferkessédougou (Côte D'Ivoire) puis par rail de Ferkessédougou à Abidjan. A Ferkessédougou, les « clips on » sont enlevés et les conteneurs sont mis sur la rame électrifiée qui les conduit au port d'Abidjan.

En période de campagne, SITARAIL (société de transport ferroviaire) met à la disposition de SDV quatre rames (deux rames de 11 wagons chacune, une de 5 wagons et une de 6 wagons), pour faire monter les conteneurs vides d'Abidjan à Ferkessédougou, et les faire descendre chargés de Ferkessédougou à Abidjan. Il y a un départ par jour dans les deux sens. Ces rames, mises à la disposition de SDV par la SITARAIL (société des chemins de fer Ouagadougou-Abidjan) ne transportent que de la mangue pendant la campagne. C'est SDV qui installe sur ces rames les équipements nécessaires pour les électrifier et permettre ainsi le maintien de la chaîne du froid. C'est SDV qui gère la totalité du trafic par rail, des mangues destinées à l'exportation à partir de Ferkessédougou, quelque soit leur origine.

A partir de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), les conteneurs frigorifiques sont acheminés avec « clip on », par rail, sur des rames standard jusqu'à Ferkessédougou. A Ferkessédougou, il y a rupture de charge, les « clips on » sont enlevés et les conteneurs sont mis sur la rame spécialisée et électrifiée par SDV. Il est important de mentionner qu'au départ des stations de conditionnement, les conteneurs sont scellés après avoir été contrôlés par le Bureau Véritas, ce qui élimine les inspections durant leur transport jusqu'au port d'arrivée.

Pour l'exportation des mangues à partir du Plaza à Bamako, c'est SDV qui assure la totalité du transport de bout en bout (route, rail, maritime), de la station de conditionnement au port européen, tandis qu'à partir de Sikasso et du Burkina, les exportateurs ont le choix, pour le transport des conteneurs de la station de conditionnement à leur destination en Europe, entre SDV et Burkina Logistique.

Cette chaîne de transport multinodale a l'inconvénient d'avoir un délai de transport long avec un coût plus élevé. Des études antérieures concernant l'exportation des mangues sahéliennes ont montré que le coût de la chaîne logistique de transport par bateau à partir des pays sahéliens (Mali et Burkina) représentait 40 à 60% du coût CAF (Coût, Assurance et Fret) selon l'origine de l'export et l'éloignement du destinataire¹⁰⁴. Aussi, les expériences du Kenya et les tentatives récentes réalisées au Mali et en Côte D'Ivoire pour l'embarquement de mangues montrent que la mise en œuvre du transport combiné est difficile et que le transport terrestre (route et/ou rail) constitue la plus grosse contrainte au transport maritime.

Quelque soit le mode de transport utilisé, les facteurs déterminants seront le délai de livraison, la sécurité d'approvisionnement et le prix CAF. Pour se préparer à l'exportation des viandes, les pays sahéliens devront travailler au développement et à la mise aux normes internationales des infrastructures d'abattage, de conditionnement, de stockage et de transport. Il s'agit d'installations modernes de pré-refroidissement, de chambres froides et de chambre de congélation contribuant à la maîtrise de la chaîne du froid et à l'amélioration des conditions de maîtrise des risques sanitaires. Le développement, des infrastructures routières trans-sahariennes (Afrique subsaharienne et Maghreb) dans le cadre du NEPAD, sera un atout favorable au commerce transfrontalier.

¹⁰⁴ UE-ACP, 2009

IV) ESTIMATION DE L'AVANTAGE ECONOMIQUE DES EXPORTATIONS DES VIANDES SAHELIENNES VERS LES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

Autant la rentabilité économique et financière du commerce régional des animaux sur pied a été établie¹⁰⁵, autant il a été difficile de conclure à une rentabilité financière de l'exportation des viandes sahéliennes dans le commerce régional et international, en raison de la faiblesse de cette activité.

Selon Pradère, l'étude réalisée en 2007 dans le cadre du projet d'appui à l'agriculture africaine a montré que les éleveurs maliens pourraient vendre leurs animaux de 20 à 25% plus chers sur les marchés des pays d'Afrique du Nord que sur leur marché domestique.

Actuellement, aucun des pays du projet n'exporte de viandes vers le Maghreb. Quoique, l'Algérie et la Libye soient des importateurs chaque année de plusieurs milliers de tonnes de viande rouge (Bovin, ovin, caprin et camelin) sur le marché mondial. Le maximum des importations, notamment de bovine et ovine est autorisé pendant le mois du Ramadan. L'Algérie constitue un cas particulier, parce que le plus gros importateur. Ce pays achète environ 100.000 tonnes de viande bovine et 100.000 tonnes de viande ovine par an sur le marché mondial.

Pour des raisons sanitaires, officiellement les pays d'Afrique du Nord interdisent l'importation d'animaux et produits animaux des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest.

Dans l'hypothèse d'une nette amélioration des conditions sanitaires, certaines régions du Burkina, du Mali et du Niger pourraient acquérir « le statut d'exportateur de viandes » dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux avec ces pays maghrébins. Il s'agit notamment des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal au Mali, des régions d'Agadez et de Niamey au Niger, et celles de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

A titre indicatif, les prix moyens retenus pour les viandes au départ de ces régions dans les trois pays du projet sont donnés dans le **tableau V**¹⁰⁶

Tableau V : Prix moyens des viandes dans certaines villes du Sahel

	Burkina Faso (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso)	Mali (Gao, Mopti et Kidal)	Niger (Niamey, Agadez)
Bovins	1 750 FCFA/Kg	1 700 FCFA/Kg	1700 FCFA/Kg
Ovins	2 500 FCFA/Kg	2 500FCFA/Kg	2 500FCFA/Kg

Compte tenu du coût de la tonne kilométrique estimé par l'étude du MAEP du Mali en collaboration avec l'OCDE en 2005, et ajusté avec le taux moyen d'inflation mondiale de 2007 à 2009 (3, 6%), nous avons estimé la nouvelle valeur à 37 FCFA. Considérant les distances entre les villes d'exportations et de destination, les coûts de transport par kilogramme de viande congelée sont donnés dans le **tableau ci dessous**.

¹⁰⁵ Rép. Niger-EDIC, 2008

¹⁰⁶ Enquête du consultant

Tableau VI : Coût du transport d'un kg de viande congelée

	Départ/Dest.	Algérie		Maroc		Tunisie	Libye
		Alger	Sidi-Bel Abes	Tanger	Casablanca	Tunis	Tripoli
Burkina Faso	Ouagadougou	2 727 km	2 560km	2 647km	2 457km	2960km	2 728km
	Coût transport (FCFA/Kg)	100,9	94,72	97,93	90,90	109,52	100,93
	Bobo- Dioulasso	2 941km	2 700km	2 742km	2 512km	2 894km	3 005km
	Coût transport (FCFA/Kg)	108,81	99,90	101,45	92,94	107,07	111,18
Mali	Bamako	2 901km	2 618km	2 583km	2 353km	2 957km	3 118km
	Coût transport (FCFA/Kg)	107,33	96,86	95,57	87,06	109,40	115,36
	Tombouctou	2 485km	2 300km	2 300km	2 138km	2 800km	2 600km
	Coût transport (FCFA/Kg)	91,94	85,10	85,10	79,10	103,60	96,20
Niger	Niamey	2 569km	2 433km	2 608km	2 454km	2 724km	2 441km
	Coût transport (FCFA/Kg)	95,05	90,02	96,49	90,79	100,78	90,31
	Agadez	2 256km	2 203km	2 498km	2 414km	1 890km	1 847km
	Coût transport (FCFA/Kg)	83,47	81,51	92,42	89,31	69,93	68,33

Selon les statistiques nationales pour l'année 2009, le prix CAF de la tonne de viande importée par certains pays d'Afrique du nord importateurs des viandes, est de 1 939 euros en Algérie¹⁰⁷, 2 654 euros en Tunisie¹⁰⁸ et 2 868 euros au Maroc pour les bovines, et 3 359 euros en Tunisie et 2 348 au Maroc¹⁰⁹ pour les viandes ovines.

Les résultats de simulation dans le cadre de l'étude coût/bénéfice sont synthétisés dans le **tableau VII** ci-après.

Tableau VII : Simulation des avantages de vente d'un kg de viande exporté dans certains pays maghrébins

Pays de destination		Burkina Ouagadougou		Mali Tombouctou		Niger Agadez	
		Viande bovine	Viande ovine	Viande bovine	Viande ovine	Viande bovine	Viande ovine
Algérie	Alger	- 0,88	pas d'import	- 0,79	pas d'import	- 0,77	pas d'import
	Sidi-Bel Abes	- 0,87		- 0,78		- 0,77	
Tunisie	Tunis	- 0,18	- 0,61	- 0,10	- 0,61	- 0,04	- 0,55
Maroc	Tanger	+ 0,05	- 1,61	+ 0,14	- 1,59	+ 0,13	- 1,60
	Casablanca	+ 0,06	- 1,60	+ 0,15	- 1,58	+ 0,14	- 1,59

Les exercices de simulation présentés dans le tableau montrent que le kilogramme de viande exporté vers l'Algérie pourrait se vendre 0,8 euros de moins que sur le marché du Burkina Faso et 0,7 de moins que les marchés du Mali et du Niger.

Dans les conditions actuelles, marquées par un coût encore élevé de la logistique de transport sur le continent africain, l'exportation officielle des viandes vers les pays d'Afrique du Nord, notamment la Tunisie et l'Algérie, ne pourraient être avantageuse.

En revanche, en vendant sur le marché marocain, plutôt que sur leur marché local, le Mali et le Niger gagnent 0,1 euro par kg de viande bovine exportée. En tenant compte, d'une part, de la réalisation des projets de réhabilitation et de construction d'abattoirs modernes de grandes

¹⁰⁷ Algex (<http://www.promex.dz/content.php>)

¹⁰⁸ Institut national de Statistique- Tunisie (<http://www.ins.nat.tn>)

¹⁰⁹ Office des Chabges : (<http://www.oc.gov.ma>)

capacité dans certaines villes des pays ciblés, et d'autre part, de l'émergence des Sociétés privées des Abattoirs et de la constitution des opérateurs en sociétés privées ou en organisations professionnelles fonctionnelles. On estime que les trois pays du projet pourraient exporter annuellement vers les marchés du Maghreb, au minimum 135 000 tonnes de viandes bovines (considérant le taux d'exploitation moyen destiné à l'exportation de 5% du cheptel). Dans ce cas, la valeur ajoutée complémentaire qui résulterait de ce volume, serait de l'ordre de 13,5 millions d'euros.

Les opérateurs économiques pourraient améliorer cette plus-value en réduisant les coûts de transports et de logistique pour la chaîne de froid. Pour ce faire, ils devront s'organiser pour regrouper, consolider et programmer les expéditions ; ce qui leur permettra de négocier de meilleurs coûts de conditionnement et de logistique et de réduire les frais de stockage et autres coût généraux en faisant une seule déclaration. La négociation avec les sociétés de logistique doit définir dans un contrat les responsabilités en cas d'avarie ou de retard, d'autant plus que tout retard peut avoir des implications sur le prix de vente et par conséquent sur la rentabilité des exportateurs.

Le projet devra travailler à améliorer la compétitivité de la filière des viandes du bétail (Encadré 4). Les activités devront porter sur : i) le développement des infrastructures d'élevage, de transformation et de commercialisation (plate formes aéroportuaires, de port sec) de la viande conformément aux normes internationales ; ii) l'amélioration de la qualité des produits basée sur un système de contrôle sanitaire et de salubrité, ainsi qu'un système de traçabilité ; et iii) l'amélioration du taux d'exploitation du bétail actuellement bas de l'ordre de 12% à 14% pour les bovins et 32 à 34% chez les petits ruminants. D'autres actions concerneront l'amélioration de l'environnement institutionnel à travers : i) l'organisation et la professionnalisation des intervenants, afin qu'ils puissent entreprendre de manière efficiente les activités de transformation et de commercialisation des viandes du bétail ; ii) la promotion de l'élaboration de conventions commerciales avec les pays importateurs comme ceux d'Afrique du nord et d'Afrique centrale ; iii) le renforcement des capacités des services des services vétérinaires pour le contrôle des maladies animales transfrontalières et zoonotiques.

Encadré 4 : Amélioration de la compétitivité des produits de l'élevage : interventions proposées¹¹⁰ par la conférence des Ministres africains de l'Agriculture et de l'Elevage :

- Créer des organisations d'éleveurs aux niveaux local et régional pour permettre aux petits éleveurs l'accès aux services (les crédits, les services vétérinaires, les facteurs de production) et aux chaînes de la plus-value
- Promouvoir des biens publics d'intérêt (réglementation en matière de sécurité alimentaire, protection de l'environnement, services vétérinaires) et le contrôle de la qualité et le bien-être-animal ainsi que la réglementation en matière de santé animale,
- Promouvoir le secteur privé dans le traitement de la viande et des industries alimentaires pour assurer la compétitivité de prix et la qualité
- Promouvoir la fourniture de biens publics par le financement des centres de recherche, la gestion des centres publics de la recherche dans des secteurs lucratifs de reproduction/technologies,
- Promouvoir l'échange commercial d'un niveau acceptable de risque en adoptant le commerce basé sur les produits (CBT) ou à défaut, le développement des normes régionales reconnues mutuellement conformément au principe "d'équivalence" de l'Accord WTO-SPS, Promouvoir la vente d'animaux au peser.

¹¹⁰ Union Africaine, 2009. Exploiter le potentiel des ressources animales pour stimuler la croissance et la sécurité nutritionnelle. Conférence des ministres de l'Agriculture et Elevage, Addis-Abeba(Ethiopie), avril 2009

V) SANTE ANIMALE ET SERVICES VETERINAIRES AU BURKINA, AU MALI ET AU NIGER

a) Tendances épidémiologiques des maladies animales

Malgré les importants résultats enregistrés dans le domaine de la santé animale, les maladies animales continuent d'être une contrainte majeure pour la productivité du bétail et le développement du commerce des produits de l'élevage tant au Burkina Faso, au Niger, au Mali que dans les autres pays sahéliens.

La situation zoo sanitaire actuelle est la même dans la zone sahélienne et en Afrique de l'Ouest. Le rapport de l'OIE pour les années 2008 et 2009 (Tableau VIII) et les résultats de notre enquête de terrain rapportent la persistance dans les élevages, de maladies d'allure transfrontalière et zoonotique à déclaration obligatoire. Elles sont présentes de manière épizootique ou sporadique dans les troupeaux. Les plus préoccupantes et qui constituent un facteur sanitaire limitant à l'exportation des viandes sahéliennes sont la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la PPR, la dermatose nodulaire, les pasteurelloses, la Trypanosomose Animale Africaine (TAA), la fièvre de la vallée du Rift, la clavelée, les pasteurelloses, les charbons (bactérien et symptomatique), la rage, la tuberculose et les brucelloses bovines. Ces foyers de maladies sont rapportés à l'OIE par les services vétérinaires sur la base de la clinique et souvent en l'absence de confirmation de laboratoire.

Tableau VIII : Situation zoo-sanitaire au Burkina, Mali et Niger en 2008 et 2009

	BURKINA FASO		MALI		NIGER	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Maladies à déclaration obligatoire						
Babésiose bovine	-	-	-	-	-	X
Brucellose (<i>B. abortus</i>)	X	X	-	-	X	(<i>B. melitensis</i>)
Clavelée et variole caprine					X	X
Dermatose nodulaire contagieuse	X	X	X	X	X	X
Fièvre aphteuse	X	X	X	-	X	X
Fièvre charbonneuse	X	X	X	-	X	X
Péripneumonie contagieuse bovine	X	X	X	X	X	X
Peste des petits ruminants	X	X	X	-	X	X
Rage	X	X	X	-	X	X
Septicémie hémorragique	X	X	X	-	X	X
Charbon symptomatique	X	-	-	X	-	-
Peste porcine africaine	X	X	-	-	-	-
Tuberculose	X				X	X
Trypanosomose	-	-	-	-	X	X

Source : WAHIS, 2010

A ce jour, tous les pays sahéliens sont déclarés indemnes de la peste bovine, par l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE), conformément aux dispositions de l'article 2.2.12.2 du code sanitaire pour les animaux terrestres. Ceci, grâce à la lutte panafricaine conduite par différents programmes (JP15, PARC, PACE). Ces luttes ont mobilisés un financement de 250 millions USD.

Toutefois, les pays courent des risques sanitaires pour le bétail, du fait de l'existence d'une faune sauvage riche et diversifiée dont le statut sanitaire, hormis la peste bovine, n'est pas bien

connu ni suivi et de l'élargissement de l'interface faune sauvage/animaux domestiques provoqué par les effets de la sécheresse et la réduction des espaces pastoraux. Le commerce formel et informel du bétail et produits animaux entre pays augmente et représente également une menace croissante de propagation des maladies animales transfrontalières.

La fièvre aphteuse représente un type notoire d'obstacle sanitaire, et les pays qui connaissent des foyers non contrôlés, se voient exclus du commerce international des produits de l'élevage. Il s'agit d'une aphtovirose des mammifères bi-ongulés (bovins, ovins, caprins et porcins) extrêmement contagieuse, à déclaration obligatoire et ayant un enjeu essentiellement économique. Elle est difficile à combattre dans le contexte des systèmes d'élevage extensif au Sahel, et se distingue par plusieurs sérotypes (sérotypes O, A, C, SAT 1, SAT 2, SAT 3, et Asia 1) immunologiquement distincts.

Les pays qui veulent contrôler la santé animale et exporter leurs produits sur les marchés régionaux et mondiaux les plus lucratifs, doivent avoir une connaissance fiable et continue des situations épidémiologique et zootechnique dans leurs troupeaux. Pour les pays qui ont des difficultés à contrôler les maladies transfrontalières sur l'ensemble de leur territoire, l'OIE préconise la notion de « zonage » ou de compartimentation » pour aider ces pays à surmonter les obstacles commerciaux liés aux maladies à déclaration obligatoire. Le zonage s'applique à une sous-population définie essentiellement sur une base géographique.

La compartimentation est une sous-population d'animaux qui relève d'un système commun de gestion biosécuritaire et pour laquelle le caractère indemne de maladies peut-être certifiée. Toutes les situations ne se prêtent pas à l'application réelle de zones et de compartiments. Pour la mise en œuvre, le projet devra lever les contraintes d'infrastructures, faciliter la relation secteur privé/secteur public, promouvoir les activités de zonage/compartimentation et renforcer les capacités des services vétérinaires.

b) Evaluation économique des maladies animales au Burkina, au Mali et au Niger

Les maladies animales constituent des facteurs limitants au développement et à la valorisation économique des filières de l'élevage et des industries animales. Elles sont responsables de conséquences économiques importantes, non seulement pour l'Etat, mais aussi pour tous les acteurs de la chaîne de valeur de la filière élevage, en causant des pertes directes et indirectes et un manque à gagner

i) Pertes directes causées par les maladies animales

Dans les pays du Sahel, ni les troupeaux, ni les animaux ne sont identifiés. Les performances d'élevage et les taux de mortalités dues aux maladies animales ne sont pas bien connus. L'essentiel des statistiques disponibles sont basées sur des estimations des Ministères chargés de l'Elevage et des enquêtes zootechniques. Les enquêtes réalisées dans les trois pays du projet, ont l'inconvénient d'être anciennes (exécuté en 1984 et 1992 au Mali, en 1989 au Burkina Faso, et en 1996 au Niger), mais ont l'avantage d'être précises, de renseigner sur l'ensemble des paramètres zootechniques. Depuis lors, les systèmes d'élevage extensif des ruminants ont peu évolué, de même que leurs paramètres zootechniques, à l'exception des élevages périurbains. La situation sanitaire s'est améliorée au cours des dix dernières années.

Mais de sérieux doutes planent sur la durabilité des améliorations, en raison de certaines préoccupations liées à l'efficacité des services de santé animale.

Selon les rapports statistiques des pays et des études de l'OCDE/TAD-AD, le taux global moyen de mortalité annuelle des bovins pour les trois pays concernés par le projet, est estimé à 7,7%, soit 8% au Mali selon l'étude l'OCDE/TAD-AD¹¹¹, 5,1% au Burkina (ME, 2009) et 10 % au Niger. Chez les veaux (0 à 1 an) le taux moyen de mortalité est plus élevé, soit 17,2% au Mali, 8,2% au Burkina et 12% au Niger¹¹².

Les maladies animales sont les principales causes de mortalité. Les famines liées à des épisodes de sécheresse, et les récentes inondations causent également des pertes économiques en provoquant une baisse des performances zootechniques et des mortalités d'animaux. A titre d'exemple, les fortes précipitations enregistrées au Niger en 2009 et 2010 ont provoqué des pertes de bétail représentant 35% du nombre d'animaux restés sur le territoire national¹¹³.

Dans la population des petits ruminants, le taux moyen de mortalité annuelle due aux maladies a été considéré respectivement à 17, 1 % pour les ovins et 19,8% pour les caprins , soit 11,3% et 9,5 au Burkina Faso, 20% et 30% au Mali et 20% au Niger.

Les programmes de vaccination de ces dernières années ont maintenu les pertes directes dues aux maladies, à un niveau relativement faible. Cependant, ils n'ont pas réussi à faire reculer significativement le nombre de foyers. La courbe sur l'évolution du nombre de foyers au Burkina de 1999 à 2009 (Figure 7) illustre ce constat.

Au total, pour l'année 2009, les mortalités des ruminants dans les trois pays, ont concerné plus de 15 millions de ruminants (2,1 millions de Bovins et 13,1 millions de petits ruminants). Ce niveau de perte a représenté une valeur totale de l'ordre de 604,5 milliards de FCFA¹¹⁴ (921,6 millions d'euros) soit 211,3 milliards de FCFA (322,1 millions d'euros) pour les bovins et 393,2 milliards de FCFA (599,4 millions d'euros) pour les petits ruminants. Pour les autres espèces (volailles, dromadaires, porcs), l'importance des mortalités est mal connue et il n'y a pas de statistiques qui permettent d'évaluer le niveau de perte. Les autres pertes directes identifiées concernent la force de travail et de transport des boeufs de traits, des ânes et des chevaux. Cette perte est estimée à 1,9 milliards de CFA (2,9 millions d'euros/an) au Mali.

¹¹¹ OCDE/TAD-AD/Mali-MAE, 2008

¹¹² Au Niger, une enquête est en cours pour actualiser le taux réel de mortalité du bétail.

¹¹³ FEWS NET Août 2010, (www.fews.net/niger)

¹¹⁴ Bovin adulte évalué à 100 000 FCFA et les petits ruminants à 30 000 FCFA (EDIC, 2008)

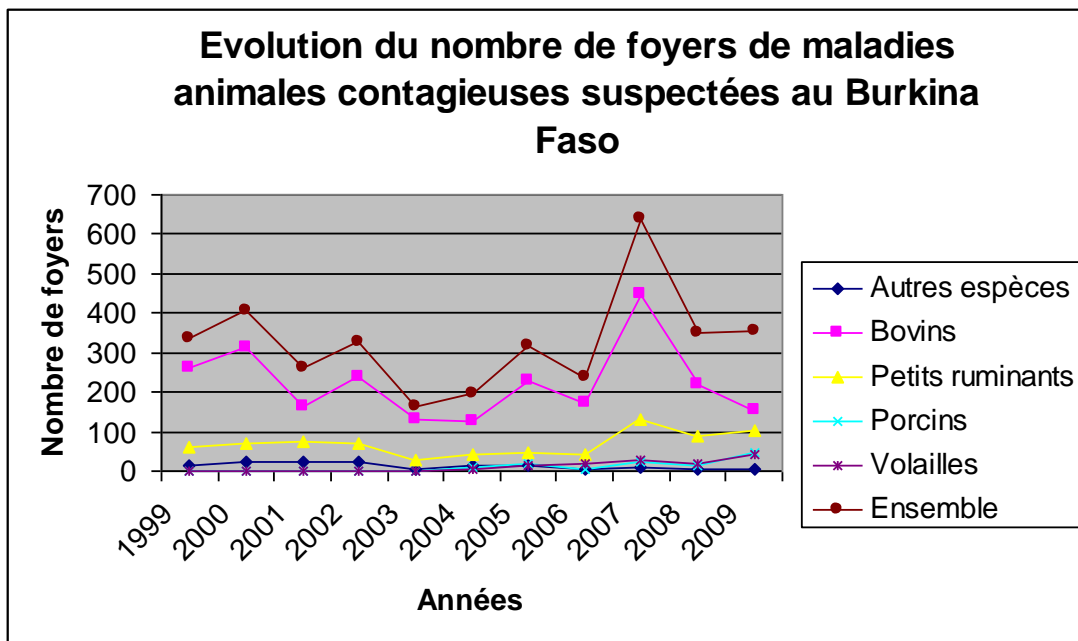


Figure 7 : Evolution du nombre de maladies contagieuses suspectées par espèce animale au Burkina Faso

Le rapport des écarts PVS des services vétérinaires du Burkina¹¹⁵, rapporte par ailleurs, que 1% de mortalité bovine au Burkina Faso, équivaut à 24 milliards de FCFA ou un gain de 1kg de poids carcasse par animal égal 16 milliards de FCFA. Ce même rapport souligne que les Services vétérinaires burkinabè pourraient être entièrement financés par un gain de 1,07% du PIB « élevage ».

En effet, comparé au niveau très élevé des pertes directes, le montant des investissements disponibles pour l'appui des services vétérinaires est très faible. Au Mali par exemple, il représente seulement 1/1000 du coût des pertes directes dues aux maladies. Le niveau élevé du risque sanitaire et la faible espérance de gains en rapport avec les maladies animales, rendent également peu attractif les investissements privés dans le secteur de l'élevage, ce qui en retour contribue à l'immobilisme des systèmes de production et de commercialisation des animaux et produits animaux.

Outre les pertes directes, les maladies animales fragilisent l'investissement dans le secteur élevage et induisent une baisse des performances zootechniques. Elles constituent un risque grave pour la santé humaine (tuberculose, rage, brucellose, salmonellose, etc.,) et pour le reste du monde. Elles forment une contrainte à l'amélioration génétique du cheptel et limitent l'exportation de viandes vers notamment, les pays d'Afrique du Nord.

Le Mali et Niger étaient exportateurs du bétail sur pied vers la Libye et l'Algérie : 40 000 à 60 000 petits ruminants du Mali vers l'Algérie et 5 000 ovins et 2 700 camelins du Niger vers essentiellement la Libye. L'élevage traditionnel permet un taux de rentabilité très élevé.

¹¹⁵ OIE, 2009. Analyse des écarts PVS : Préparation d'un plan stratégique de renforcement de la conformité des Services vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE.-Paris, OIE, juillet 2009

Selon, les chiffres du Ministère des Finances du Niger, le bénéfice brut de la filière (entre la valeur du bétail au niveau de l'éleveur et sa valeur à l'exportation, déduit des frais intermédiaires) serait d'environ 80%.

En raison de la situation sanitaire dans ces pays, il n'ait plus possible aujourd'hui d'exporter à destination de l'Algérie, ni de diriger les animaux vers d'autres marchés du Maghreb. Le manque à gagner dû à l'impossibilité du Mali d'accéder aux marchés du Maghreb a été estimé à 11 millions d'euros par an¹¹⁶.

Contrairement au bétail sur pied, il n'existe pas d'exportations de viandes vers les pays du Maghreb. Toutefois, la possibilité d'exporter les viandes maliennes vers l'Afrique du Nord augmenterait la valeur ajoutée des exportations d'environ 12 millions de USD par an (Equivalent à la valeur ajoutée complémentaire de l'exportation de l'équivalent carcasse de 100.000 bovins et 250.000 ovins/caprins par an).

Sous réserve d'une nette amélioration des conditions sanitaires, la valeur ajoutée complémentaire sur l'exportation du bétail-viande, aurait été plus grande. Si le renforcement de la couverture vétérinaire dans l'ensemble des pays concernés par le projet, permettait de ramener le taux moyen de mortalité des bovins à un bas niveau de 5% au Mali, 7% au Niger et 4% au Burkina Faso, cela permettrait de réduire les pertes globales dans les trois pays d'environ 651 792 bovins par an, représentant une valeur globale d'environ 65,2 milliards de FCFA (39,4 millions d'euros). Dans cette hypothèse, l'espérance de gains est encore plus importante pour les petits ruminants.

Au regard de cette étude économique, la persistance des nombreuses maladies animales dans les pays sahéliens, provoque des pertes directes et indirectes relativement élevées. Celles-ci sont en partie la cause de la faiblesse des exportations des viandes vers les marchés plus lucratifs. Pour augmenter significativement les exportations et la valeur ajoutée qui résulterait de la commercialisation, les pays sahéliens devront s'engager vers l'accroissement des effectifs et l'amélioration de la productivité des troupeaux. Le projet devra appuyer les services vétérinaires pour améliorer la santé animale et la sécurité sanitaire des produits d'élevage. Pour ce faire, il pourra investir dans le renforcement des capacités des services vétérinaires conformément aux recommandations de l'OIE et dans le développement des infrastructures et des nouveaux équipements permettant aux pays de se conformer aux normes SPS.

ii) Financement de la santé animale

Les dépenses réservées à la santé animale sont assurées pour une partie grâce à des ressources publiques (qui incluent l'aide internationale) affectées aux Directions Nationales des Services vétérinaires (DNSV) ou à des projets de développement et, pour une autre partie, nettement plus importante, directement par les éleveurs. Aussi, la santé animale peut bénéficier indirectement des mesures générales d'incitation aux productions animales et des mesures de soutien aux marchés des produits animaux.

L'analyse des volumes et des sources de financement de la protection animale et de la santé publique vétérinaire fait ressortir, d'une part, l'insuffisance et l'inconstance des ressources

¹¹⁶ MEP du Mali et OCDE, 2008

affectées à la mise en oeuvre des politiques publiques et, d'autre part, un grave déséquilibre entre les volumes des ressources publiques et des ressources privées. Il a été constaté au Mali, et vraisemblablement dans les autres pays sahéliens, que les éleveurs engagent de lourdes dépenses pour améliorer la santé de leurs animaux, surtout lorsque ceux-ci fournissent des services (bœufs de trait) ou des productions bien valorisées, comme dans le cas des élevages laitiers périurbains. En 2006, le montant global a représenté environ 16,75 milliards de FCFA (25,52 millions d'euros) pour les éleveurs maliens. Ces dépenses comprennent :

- 1,5 milliard de FCFA pour les vaccinations ;
- 15 milliards de FCFA pour les achats de médicaments ;
- et de 250 millions de FCFA pour les prestations vétérinaires diverses.

La pharmacie vétérinaire est aussi un levier important pour les pays. Au Burkina, elle générerait un marché estimé à 3 milliards de FCFA alors qu'1 milliard seulement semble aujourd'hui contrôlé¹¹⁷.

Les soutiens budgétaires publics (Etats + aide internationale) qui auraient pu avoir une influence positive sur la santé animale dans les pays, ont été beaucoup plus faibles pour l'élevage que pour les productions végétales. Malgré son importance dans le PIB du secteur agricole (de 30- 40%), les dépenses publiques d'investissement affectées au sous-secteur élevage représentent respectivement 1,13% des dépenses d'investissement au Burkina pour la période 1995-2006 et environ 1% au Niger et au Mali. En réalité ces valeurs doivent être rectifiées à la hausse, si l'on prend en compte le financement de certaines opérations spéciales que l'Etat engage chaque année. L'aide affectées directement à la santé animale ont été de l'ordre de 150.000 euros par an au Mali, avec de très fortes variations suivant les années.

Les dépenses publiques des pays sahéliens proviennent de deux budgets distincts : le budget national et le budget spécial d'investissements (BSI) (composé à 80% de ressources extérieures et à 20% de ressources nationales au Mali). Les dépenses de personnel et de fonctionnement, sont des dépenses récurrentes, assurées par les ressources du budget national.

Les finances publiques du Mali (financements de l'aide internationale inclus) pour la protection animale et la santé publique vétérinaire ont représenté 771 millions de FCFA (1.175.000 €) en 2006. De 2003 à 2007, le Gouvernement du Mali a pris en charge sur son budget national l'exécution du plan quinquennal de lutte contre la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), dont le coût initialement prévu était de 1,33 milliards de FCFA. Le Laboratoire central vétérinaire de Bamako génère des ressources propres (50 à 60% du budget annuel) qui assurent ses besoins de fonctionnement.

Au Niger, hormis le fonctionnement des services, des programmes de vaccination (contre la Fièvre aphteuse, la PPCB, rage) et de déparasitage, ont été financés par le Gouvernement pour la somme de 2 milliards de FCFA en 2008, puis 2009 et de plus d'un milliard prévu en 2010¹¹⁸.

Au Burkina Faso, les montants cumulés sont en dessous des investissements consentis au Niger. Un récent rapport du Ministère des Ressources Animales laisse entrevoir que les financements cumulés ne dépassent guère 18 milliards de FCFA y compris le PPT (MRA, 2006). En ce qui

¹¹⁷ OIE, 2009, Evaluation des écarts PVS-Burkina Faso, septembre 2009

¹¹⁸ Mission du consultant au Niger, juin 2010

concerne le secteur étatique, non seulement les financements sont faibles, mais la mise à disposition de ces financements reste encore une contrainte à lever¹¹⁹.

Des ressources financières adéquates permettant d'assurer le fonctionnement des actions des services vétérinaires, sont indispensables. Le caractère imprévisible des épizooties et la persistance des maladies enzootiques dans les élevages, exige l'accès rapide à des fonds substantiels pour la santé animale. La lutte contre les maladies contagieuses relève principalement de la puissance publique. Avec des ressources aussi faibles et essentiellement mobilisées par les dépenses de personnel, la Direction des services vétérinaires n'est pas en mesure de remplir sa mission régalienne. D'après une mission du bureau régional du PACE (2006) « *Rien que pour la surveillance épidémiologique, les estimations des besoins financiers pour couvrir efficacement les besoins techniques (opérationnelles, sans salaires), nécessiteraient de 800.000 à 1.200.000 euros par an. On est donc loin d'atteindre le niveau jugé minimal pour une surveillance épidémiologique efficace* ».

Les sources de financement de la santé animale dans les pays du Sahel, pourraient résulter de la contribution de l'Etat à hauteur de 1 à 2% du PIB. Les autres sources de financement possibles sont : les bailleurs de fonds et les partenaires bilatéraux. Dans ce sens, l'OIE encourage fortement le dialogue entre les pays et la communauté des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne) et les bailleurs bilatéraux. Leur contribution au financement du renforcement des capacités des services vétérinaires, permettra aux pays de bénéficier davantage de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) pour une meilleure protection du bien-être animal et des personnes.

D'ailleurs, la 8ème Conférence des Ministres Chargés des Ressources Animales en Afrique réunie à Entebbe en mai 2010 en Ouganda sur ce thème, a exhorté les Etats membres à mettre en œuvre la Décision de Maputo sur l'investissement d'au moins 10% des budgets nationaux dans le secteur agricole, dont 30% devrait être consacré au secteur des Ressources Animales. L'UA-BIRA et les CER doivent suivre cette mise en œuvre¹²⁰. De plus elle a demandé aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la compétitivité du secteur des Ressources Animales, y compris : l'investissement dans les infrastructures, la génération de valeur ajoutée, et le renforcement des organisations de petits producteurs afin de permettre des économies d'échelle.

¹¹⁹ CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional, Paris, 2008 : 162p

¹²⁰ http://www.rr-africa.oie.int/fr/fr_index.html

La problématique du financement des activités de l'élevage interpelle également à la contribution des institutions régionales : les activités de contrôle des maladies animales seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique de l'UEMOA, du Programme de sécurité alimentaire du CILSS et du plan d'investissement du sous-secteur Elevage en cours d'élaboration par la CEDEAO. A l'UEMOA, un fonds d'investissement est actuellement mis en place pour financer le secteur agricole. Les modalités d'accès à ce fonds doivent être facilitées. Les autres contribuables sont : les partenaires techniques, les institutions de micro-finance, le secteur privé (acteurs impliqués dans la vente de médicaments vétérinaires, dans l'industrie des produits animaux) et les associations professionnelles des filières du bétail-viande.

c) Politique et stratégie actuelle de santé animale et santé publique vétérinaire

La politique de santé animale des pays sahéliens vise à assurer le bien être des personnes et des animaux. La stratégie de mise en œuvre de cette politique par les pays sahéliens repose sur la prévention et le contrôle des maladies prioritaires en appliquant la vaccination et rarement le stamping out (destruction de tous les animaux du foyer) du fait de l'absence d'un plan d'urgence pour chaque maladie prioritaire.

Dans leurs actions de lutte contre les maladies, les pays du Sahel ont reçu l'appui de projets régionaux pour achever l'éradication de la peste bovine et contrôler la péripneumonie contagieuse bovine et les autres épizooties (programme PACE) et pour le renforcement des capacités des services vétérinaires dans le contexte de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) (Programme SPINAP).

Le Mali, le Burkina Faso, le Niger et d'autres d'Afrique de l'ouest ont participé à un programme sous-régional de coopération technique (PCT) de la FAO pour le renforcement des capacités de surveillance et de contrôle de la PPCB. Des coopérations bilatérales avec des pays du Nord (coopérations française, italienne, allemande, chinoise, USAID, APHIS-USDA, etc.), et multilatérales (Union Européenne, FAO, Banque mondiale, BAD, BID, etc.) ont financé les pays par des subventions pour appuyer les prestataires de services aux éleveurs (services vétérinaires, fabricants d'aliment, etc.), les réseaux d'épidémio-surveillance, les laboratoires vétérinaires et les programmes de prévention et de sensibilisation.

Au delà de ces appuis institutionnels, les Gouvernements ont initié des projets nationaux financés par le budget de l'Etat, afin de lutter contre des maladies prioritaires et de fournir des prestations de service de santé animale dont les éleveurs ont besoin. C'est ainsi que le Mali a développé un programme de lutte contre la FA et est en cours d'élaboration d'un programme national de lutte contre les maladies animales. La péripneumonie contagieuse bovine et la rage font actuellement l'objet de programmes nationaux de lutte dans le pays sahéliens. Au Niger, des programmes contre la PPCB ont été financés par le budget de l'Etat à hauteur de 2 milliards de FCFA en 2008, puis en 2009 et plus d'un milliard de CFA en 2010. Le projet PPCB du Mali financé par le Gouvernement, visait une couverture vaccinale de 80% sur 05 ans.

Au regard de la situation sanitaire qui prévaut dans les élevages, la conclusion est que les politiques de santé animale menées dans les pays sahéliens depuis plusieurs années, n'est pas totalement satisfaisant, malgré quelques avancées positives telles que :

- l'élaboration des plans d'interventions contre les maladies animales et la mise en place de réseaux nationaux d'épidémiologie-surveillance favorisés par l'avènement de l'IAHP et son émergence en Afrique de l'ouest en 2006 ;
- la présence sur le terrain d'un réseau diversifié d'acteurs (services publics, laboratoires de diagnostic, grossistes et répartiteurs de médicaments vétérinaires, vétérinaires privés, techniciens vétérinaires, agents communautaires de santé animale (ACSA), producteurs et leurs groupements).

Le constat actuel montre qu'à l'échelle des éleveurs et notamment des plus pauvres, la fourniture des prestations de service en santé animale (+ intrants vétérinaires : médicaments et vaccins) est globalement non accessible géographiquement et financièrement, de mauvaise qualité (illégitimité de certains prestataires, formations insuffisantes, encadrement déficient) ou à l'origine de circulation de médicaments frauduleux inefficaces.

L'enjeu à venir dans le cadre du futur projet dans les pays sahéliens, consiste à une meilleure connaissance épidémiologique des principales maladies, à l'identification des maladies transfrontalières prioritaires, à la mise en œuvre de plan d'intervention pour chaque maladie prioritaire et à l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel. Dans l'espace CEDEAO, un mécanisme de coordination et d'action communautaire est en cours de préparation pour la lutte contre les maladies transfrontalières (TAD) et les zoonoses.

Dans la logique des actions en cours dans les pays et l'espace ouest africain, les investissements devront se faire en faveur de :

- *la mise en place d'un système national de formation et d'information zoosanitaire (épidémiologie, mouvements du bétail entre les régions et avec les pays voisins) pour permettre l'évaluation des priorités ;*
- *le renforcement des capacités des services vétérinaires et des laboratoires de diagnostic et de contrôle de la qualité ;*
- *la maîtrise des maladies animales prioritaires sur la base d'un plan d'intervention économiquement justifié.*

d) Situation actuelle des services vétérinaires au Burkina, au Mali et au Niger

Les Services vétérinaires désignent les organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui assurent la mise en œuvre des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que celle des autres normes et recommandations figurant dans le Code sur le territoire d'un pays. Ils sont placés sous le contrôle et la direction de l'Autorité vétérinaire. Les organisations issues du secteur privé, les vétérinaires et les para-professionnels vétérinaires sont normalement accrédités, ou habilités, par l'Autorité vétérinaire pour accomplir leurs tâches.

Face à la mondialisation de l'économie et à l'émergence des crises sanitaires actuelles, les Services vétérinaires subissent une pression de plus en plus forte pour assurer la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre du respect de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et

des normes définies par le Code sanitaire pour les animaux terrestres et aquatiques de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale)¹²¹.

i) Organisation des Services Vétérinaires

Les services vétérinaires (SV) dans les pays sahéliens relèvent du Ministère des Ressources Animales au Burkina Faso, du Ministère de l'Élevage et de la pêche au Mali et du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage au Niger.

Pour le Burkina Faso, ils incluent :

- Au niveau central, la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) régie par l'Arrêté n°2003-24/MRA/SG/DGSV du 30 juin 2003 et le Décret N° 2006 - 411/PRES/PM/MRA du 11 septembre 2006 DSV. Elle est composée de trois Directions : la Direction du Laboratoire National d'Élevage (DLNE), la Direction de la Santé Animale (DSA), et la Direction de la Réglementation de la Profession et du Médicament Vétérinaires (DRPMV). Sont aussi rattachés à la Direction Générale : un bureau PATTEC (Campagne Panafricaine d'Éradication de la mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomose).
- Au niveau déconcentré, 13 Directions Régionales des Ressources Animales (DRRA) placées sous l'autorité du Secrétaire Général du MRA et 45 Directions Provinciales des Ressources Animales (DPRA), Chaque DPRA gère des postes vétérinaires, dont les missions principales sont la surveillance sanitaire des animaux, la certification, l'inspection des viandes, les soins vétérinaires de base dans les zones ne disposant pas de vétérinaires privés

Au Niger, les services vétérinaires sont intégrés dans la Santé Animale (DSA) et la Direction des Laboratoires Vétérinaires (DLV). Les réformes structurelles qu'ils ont subies ces dernières décennies les ont en partie affaiblis à l'instar des SV de nombreux autres pays africains. Ces structures vétérinaires ont leur déclinaison au niveau des Directions Régionales et Départementales des Ressources Animales, ainsi que des postes vétérinaires.

Les services vétérinaires du Mali sont administrés par la Direction nationale des services vétérinaires et ses démembrements au niveau régional, des cercles et des communes (postes vétérinaires) et par le Laboratoire vétérinaire central de Bamako (LCV).

Signalons enfin que les problèmes de santé animale et de santé publique concernent également d'autres ministères tels que le Ministère de la Santé (MS) dont, les missions comportent des contrôles de la salubrité des aliments, y compris d'origine animale, et le Ministère de l'Environnement qui gère notamment la faune sauvage.

A l'ère de la globalisation et dans un contexte de crise sanitaire souvent aiguë, les services vétérinaires doivent répondre aux exigences croissantes du commerce international. Pour ce faire, ils devront démontrer que leurs structures, ressources, champs d'activités et capacités scientifiques et techniques sont en conformité avec les besoins de la société et les exigences des pays et groupes de pays avec lesquels sont maintenus des échanges commerciaux actifs.

¹²¹ [CORREA MELO E., GERSTER F.](#) : Services vétérinaires : organisation, assurance qualité et évaluation. Revue scientifique et technique Vol.22 (2)

Dans ce sens, le Code sanitaire pour les animaux terrestres recommande que les Services vétérinaires adhèrent à des principes fondamentaux précis et fournit également les lignes directrices nécessaires à l'évaluation de ces Services. Les pays importateurs utilisent ces normes comme fondement de leur confiance en la qualité des Services vétérinaires de leurs partenaires commerciaux.

ii) Evaluation des services vétérinaires

L'OIE a lancé depuis 2006, un programme de renforcement des Services Vétérinaires (SV) à l'aide de « l'outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services Vétérinaires »¹²² ou l'Outil PVS de l'OIE.

A ce jour, les Services vétérinaires de l'ensemble des pays du CILSS ont été évalués, à la demande des pays concernés. Les conclusions aux résultats de ces évaluations soulignent que les SV des pays sahéliens n'ont pas la possibilité de remplir pleinement leurs missions dans les conditions actuelles, par rapport à leurs obligations internationales d'une part, par rapport aux besoins nationaux d'autre part. Et malgré les dispositions écrites dans les documents stratégiques (CSLP), la place accordée aux politiques de santé animale est insuffisante et les SV n'ont ni l'organisation, ni l'autorité, ni les moyens, pour remplir efficacement leurs missions.

La synthèse des résultats de l'évaluation PVS du Burkina, du Mali et du Niger, selon les quatre composantes caractérisant l'efficacité des SV^{123,124,125} est donné dans le **tableau IX (annexe 1)**. A l'issue des constats fondamentaux, l'OIE a fait l'analyse des écarts PVS du Burkina Faso et du Mali. Cet examen permet au pays d'estimer le coût des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de renforcement des services vétérinaires fixés, en termes de budget de fonctionnement et d'investissement.

Pour le Burkina Faso, le budget total du programme progresserait de 1,497 milliard en année 1 à 4,940 milliards en année 5, non compris un budget de mise à niveau de 6,785 milliards de FCFA. Ces chiffres apparemment importants ne représentent en réalité que 0.5% du budget de l'Etat. Les Services vétérinaires pourraient être entièrement financés par un gain de 1.07% du PIB « élevage »

VI) SYSTEMES D'INFORMATION

A l'échelle nationale de tous les pays visités, un dispositif statistique est mis en place par le Ministère en charge de l'Elevage. Il comprend la collecte, le traitement et la diffusion des informations. Ce dispositif est constitué principalement des services techniques chargés de l'encadrement de l'élevage, tant au niveau central, que dans l'intérieur des pays, d'une structure centrale chargée des statistiques (Direction Nationale de la Statistique et de

¹²² OIE, 2009. OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires. 4^e Ed., 2009

¹²³ NIANG Abdoulaye B. et PLANTE Caroline, 2009. Evaluation de la performance des services vétérinaires du Burkina Faso. OIE-PVS version II avril 2009

¹²⁴ PETITCLERC M. et PRIMOT P., 2007 : Evaluation de la performance des services vétérinaires du Mali. OIE-PVS nov-déc.2007

¹²⁵ BLANC Ph. Et KNOPF L., 2008 : Evaluation de la performance des services vétérinaires du Niger. OIE-PVS jan..2008

l'Informatique (DNSI) au Mali, Direction Générale de la Prévision et des Statistiques de l'Élevage au Burkina). Au Mali, le dispositif s'appuie sur d'autres services tels que :

- le système d'alerte précoce,
- la cellule de planification et de statistique, le système d'information zoo sanitaire, surveillance et notification des maladies animales et,
- l'observatoire des marchés agricoles.

L'examen de ces systèmes d'information fait apparaître des insuffisances notoires dans le dispositif de collecte et de diffusion. Les données sont souvent incomplètes, parcellaires et obsolètes. Le suivi des écosystèmes pastoraux, zootechniques et des prix des produits d'élevage sur les marchés est quasi inexistant. Il est noté dans certains pays, l'inexistence d'une coordination formelle des nombreuses sources d'informations mises en place permettant une harmonisation et une validation des méthodologies de collecte et de traitement des informations.

Faute de ressources humaines et matérielles, certains pays sahéliens (Mali par exemple) disposent d'une base de données non régulièrement mise à jour et d'autres pays (Burkina et Niger) ne diffusent pas régulièrement les données statistiques compilées. Les mécanismes de communication avec les bénéficiaires sont généralement informels ou au cours de réunions ponctuelles. Toutefois, tous les pays membres rapportent régulièrement leur situation sanitaire à l'OIE, grâce à.

- des notifications immédiates et des rapports de suivi notifiant des événements épidémiologiques exceptionnels ayant cours dans le pays,
- des rapports semestriels faisant état de la situation sanitaire des maladies de la liste de l'OIE dans chaque Pays,
- des rapports annuels offrant des informations sanitaires et des informations sur le personnel vétérinaire, sur les laboratoires et les vaccins.

A l'échelle communautaire, le Centre Régional AGRHYMET dispose d'un système d'information sur le climat et les ressources pastorales. L'UEMOA en partenariat avec la FAO est en cours de mettre en place un système d'information agricole communautaire pour favoriser l'amélioration de la santé et de la production animales, ainsi que le développement de l'exportation à travers 4 volets : la sécurité alimentaire, la filière agricole, les marchés (prix, disponibles) et la législation sur le commerce.

Les services vétérinaires n'ont pas la capacité d'identifier les animaux et les produits d'origine animale relevant de leur domaine de compétence, et de retracer l'historique, la localisation et la répartition de ces animaux et produits. Pour une traçabilité des animaux, les pays devront mettre en place un système national d'information performant et fiable portant sur les domaines suivants :

- *les statistiques structurelles sur l'élevage (effectif du cheptel, par système d'élevage, mode d'élevage) ;*
- *les paramètres du troupeau (structure démographique, paramètre de reproduction et paramètres de production) ;*
- *les statistiques courantes sur l'élevage : production (viande, lait œuf, etc.) ;*
- *les statistiques sur les marchés à bétail ;*
- *les statistiques sur le commerce extérieur de bétail*

- la statistique sanitaire (élaboration de carte épidémiologique) ;
- la statistique des ressources pastorales disponibles (eau, pâturage et charge pastorale).

Dans le contexte actuel de la décentralisation et du désengagement des Etats, le dispositif devra impliquer l'ensemble des acteurs du secteur public, privé et de la société civile. La mise en place d'un cadre de concertation permettra d'harmoniser la collecte et le traitement des données par nature d'information. Le CILSS en collaboration avec l'UEMOA devra appuyer les Etats membres dans la mise en place de ce dispositif et en assurer le réseautage.

VII) RECOMMANDATIONS ET AXES D'INTERVENTION

L'analyse diagnostique du secteur de l'élevage, de la commercialisation des produits de l'élevage et des capacités des services vétérinaires à assurer le contrôle des maladies transfrontalières dans les pays sahéliens, ouvre sur des solutions qui pourront se traduire en plan d'actions. Sous ce rapport, la reconquête des marchés de viandes des pays d'Afrique du nord, voire d'autres marchés internationaux, passe par une meilleure connaissance de la demande de ces marchés, une augmentation de la productivité du cheptel sahélien pour fournir une offre plus régulière et à prix compétitif, ainsi qu'une structuration des filières de commercialisation et de transformation des produits animaux.

a) Augmentation de la productivité productions animales et l'accroissement de l'exportation des viandes

L'insuffisance de l'offre plus régulière du bétail en quantité et en qualité acceptable pour le marché régional et international due à la nature extensive du système de production recommande :

- Un appui à l'élevage pastoral adapté au Sahel en mettant en œuvre des actions à long terme de sécurisation et de gestion durable des ressources pastorales à travers :
 - la valorisation des espaces pastoraux,
 - la prise en compte de l'élevage dans la politique hydraulique villageoise et l'aménagement des eaux de surfaces (fleuves, mares, retenues d'eau...),
 - le développement des cultures fourragères pluviales et en irrigué,
 - la diffusion des techniques de ramassage, de conditionnement et de stockage des sous produits agricoles ou des fourrages cultivés par les éleveurs dans les systèmes agropastoraux engagés dans l'intensification,
 - la diffusion des techniques de valorisation des sous produits (enrichissement à l'urée, à la mélasse, hachage etc..),
 - augmenter l'offre de l'aliment du bétail industriel en prenant des mesures d'incitations des opérateurs économiques privés à investir dans le domaine de l'aliment du bétail ;
- Une réorganisation de la structure de production qui pérennise un système d'approvisionnement régulier d'animaux en favorisant :
 - les systèmes de finition en feed-lot dont la rentabilité dépend, du déstockage de l'élevage pastoral, de l'approvisionnement d'animaux maigre à un coût très bas, et à des céréales et protéagineux à des coûts peu élevés,

- les mini-fermes d'embouche périurbaines entrant en exploitation régulière dans 2 à 3 ans,
 - les systèmes de ranching avec un passage de contrats entre les sociétés privées et les éleveurs pour la livraison sur calendrier des animaux d'abattage ;
- Une amélioration de l'environnement de production en termes d'application des textes juridiques, mais aussi en termes d'information et de formation des professionnels de la filière des viandes et leurs associations et d'investissement sur l'infrastructure de production.

b) Développement de l'exportation des viandes sahéniennes

Au-delà de l'augmentation de la productivité en amont, le développement du commerce régional et international demande une structuration de la filière de commercialisation et de transformation des viandes sahéniennes. Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Appui à la création d'outils structurants pour les fonctions de commercialisation des viandes, à savoir:
 - la création des marchés de gros d'animaux vivants permettant aux professionnels de regrouper l'offre et de le confronter aux acheteurs,
 - le développement des abattoirs d'envergure nationale respectant les normes internationales et servant de lieu de regroupement de l'offre, de tri des carcasses pour la réexpédition ou les exportations,
 - la disponibilité de transport frigorifique pour respecter la chaîne de froid pendant toute la chaîne de valeur des viandes ;
- Une stratégie adaptée d'appuis aux organisations professionnelles du secteur et au développement des entreprises reposant sur :
 - l'appui à la structuration des organisations professionnelles et interprofessionnelles,
 - une politique de formation professionnelle et d'information du secteur,
 - l'émergence de PME de transformation des produits d'origine animale (découpe et transformation des viandes) servant de modèle pour les opérateurs ayant la capacité d'investir,
 - la sensibilisation et formation des acteurs,
 - le développement d'une offre de service logistique adapté aux produits animaux, notamment par la route, le train ou l'avion,
 - une politique incitative pour les partenariats d'entreprises avec des entreprises étrangères capables de transférer le savoir-faire.
- La nécessité de connaître les exigences des pays d'Afrique du Nord en matière de normes SPS :
 - Les mesures SPS appliquées par ces pays et notifiées à l'OMC en respect de leurs obligations dans le cadre des Accords de l'OMC ;
 - Les Arrangements de Reconnaissance Mutuelle (MRA) entre ces pays et les pays tiers dans le cadre des mesures SPS ;

- Les besoins nationaux en matière d'assistance nécessaire de sorte à faire reconnaître aux pays d'Afrique du Nord les résultats d'essai et d'inspection faits par les laboratoires nationaux dans les trois pays.
- Prendre en compte des actions relatives aux mesures SPS dans le cadre des négociations d'accords commerciaux et d'investissement en cours entre l'UEMOA et certains pays d'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc) en vue de faciliter les exportations des produits d'élevage ;
- Faciliter la collaboration entre les structures au niveau des administrations internes de chacun des trois pays ciblés pour une synergie d'action dans le cadre de l'exportation des produits d'élevage ;
- Promouvoir les activités de collaboration qui doivent exister entre les structures d'appui aux exportateurs des pays d'Afrique du Nord et celles des trois pays ciblés.

c) Développement d'un environnement favorable à l'exportation des viandes sahéliennes

Pour assurer les échanges internationaux :

- Les pays doivent élaborer et appliquer les textes réglementaires harmonisés au niveau régional pour sécuriser le commerce ;
- le cadre réglementaire des Etats doit être réactualisé de manière concertée à l'échelle des pays de l'UEMOA et du CILSS dans le but d'assurer la loyauté des transactions et le respect des règles sanitaires ;
- les règles doivent être dûment appliquées et contrôlées par des services de contrôle performant (services vétérinaires, services de répression des fraudes) disposant des moyens et d'organisation s'appuyant sur les normes internationales ;
- un système d'information et une politique de traçabilité doivent être développés pour une meilleure connaissance des flux d'animaux (et de leurs produits), de la situation sanitaire et des prix de l'offre (enjeux indispensables aux décideurs économiques) ;
- un engagement politique facilitant l'investissement dans les filières, notamment la filière des viandes et, appuyant les organisations professionnelles en termes d'investissements dans les outils structurants, la formation professionnelle et au transfert de compétence des centres de recherche-développement vers les entreprises ;
- l'harmonisation des taxes douanières de l'accord TEC de l'UEMOA, permettra de favoriser les produits d'origine de cette région comparativement à d'autres zones d'Afrique ;
- l'utilisation par les pays de toutes les marges de manœuvres offertes par les accords de l'OMC pour protéger et favoriser les productions animales nationales.

d) Renforcement des capacités des services vétérinaires

La stratégie d'amélioration des performances des SV devrait avant toute chose se fonder sur un repositionnement institutionnel lui assurant l'indépendance et l'autorité nécessaires pour lui permettre d'asseoir une chaîne de commandement adéquate et de développer les procédures de travail. L'analyse des écarts PVS pour l'amélioration des performances des services

vétérinaires du Burkina et du Mali et pour leur mise aux normes de l'OIE a recommandé les actions suivantes, qui du reste sont valables pour tous les pays sahéliens :

- Améliorer l'organisation et la gouvernance des services vétérinaires par :
 - la reconnaissance des SV au sein du Ministère en charge de l'Elevage hors de toute tutelle des services de développement,
 - la description de chaque fonction et de la chaîne de commandement dans un organigramme clarifiant les missions, la séparation des fonctions régaliennes et les fonctions de prestation de services tant au niveau central qu'à l'échelon territorial pour ne pas entraver l'indépendance technique ;
- Restaurer l'indépendance des SV en :
 - identifiant des personnels exclusivement affectés aux SV,
 - octroyant un budget de fonctionnement strictement réservé aux SV et en cohérence avec les objectifs assignés ;
- Adapter les effectifs en :
 - dotant les SV du nombre de postes suffisants pour la réalisation des objectifs,
 - mettant en œuvre un plan de recrutement à la hauteur des enjeux,
 - élaborant un plan de formation initiale et continuée ;
- Poursuivre la privatisation de la prestation de services vétérinaires et le maillage du territoire en :
 - défendant un cadre incitatif,
 - renforçant l'Ordre National des Vétérinaires et le contrôle de l'exercice de la médecine vétérinaire par les différents professionnels autorisés ;
- Clarifier les mandats et responsabilités entre administrations impliquées dans la gestion sanitaire ;
- Renforcer et adapter le cadre législatif et réglementaire ;
- Renforcer l'efficacité des SV dans certains domaines spécifiques: Diagnostic des laboratoires, Contrôles aux frontières, Contrôle des denrées d'origine animale, Contrôle des médicaments vétérinaires (qualité et distribution) et des résidus ;
- Développer un système d'information sanitaire pour accompagner le suivi-évaluation des politiques, les études coût bénéfice et les analyses de risques ;
- Développer les délégations de signature pour répondre à l'exigence d'une chaîne de commandement rapide et efficiente établie par l'organigramme.

En matière de santé animale, les services vétérinaires des pays sahéliens ont besoin d'une amélioration organisationnelle et institutionnelle, mais également d'un renforcement de capacités d'intervention en termes d'infrastructures, d'équipements, et de ressources humaines.

VIII) STRATEGIE ET CONSTRUCTION LOGIQUE DU PROJET

Les stratégies pour la préparation des pays sahéliens à l'exportation des viandes sahéliens vers l'Afrique du nord s'inscrivent dans les orientations définies par les Cadres Stratégiques de lutte contre la pauvreté avec un double objectif de croissance durable et de réduction de la pauvreté dans le secteur élevage.

a) Objectif principal

L'objectif principal du projet est d'augmenter la valeur ajoutée de l'élevage sahélien, de créer des emplois dans le domaine de la préparation et du commerce des viandes, de sécuriser et d'améliorer les revenus des éleveurs sahéliens en facilitant l'accès des viandes sahéliennes vers les marchés d'Afrique du Nord.

b) Objectifs spécifiques et résultats attendus du projet

L'objectif général du projet est décliné en différents objectifs spécifiques contenus dans les tableaux ci-dessous :

Tableau IX : Objectifs et effets positifs du projet

Objectifs du projet	Effets positifs
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un contexte technique (vétérinaire et zootechnique) et économique favorable au développement du commerce régional de viandes et de produits carnés, notamment l'exportation des viandes produites dans les zones sahéliennes vers les pays voisins d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Libye) dans un délai d'environ 4 à 5 ans après le lancement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus des populations et notamment des populations pastorales les plus pauvres accrus (meilleure valorisation des produits de l'élevage, réduction des pertes dues aux maladies animales) ;
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif capable d'organiser dans trois pays sahéliens (Mali, Niger et Burkina Faso) le financement durable par l'affectation des ressources budgétaires nationales et des ressources de l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ✓ au secteur de l'élevage en général et ✓ à la stratégie régionale de renforcement des services vétérinaires en particulier. Une attention particulière est accordée aux zoonoses et aux maladies (contagieuses ou non) qui constituent des entraves à l'application des normes SPS et qui ont un impact économique important sur l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - créations de nouveaux emplois (organisation d'un commerce régionale de viandes) ; - Santé publique grâce à la réduction de l'impact des zoonoses (rage, brucellose, tuberculose, etc.) ; - Gestion (et donc la préservation) des ressources naturelles ; - Valorisation, par les animaux sahéliens, des céréales produites dans les zones humides du Sud des pays, qui contribuera à la valorisation des complémentarités régionales, à la création de nouveaux métiers et de débouchés pour les surplus agricoles.

c) Cadre logique du projet

- i) Cadre global (voir tableaux X et XI)

Tableau X : Cadre logique du projet (1)

Objectif global	Résultats attendus à long terme	Bénéficiaires	Indicateurs vérifiables	Hypothèses et risques
<p>Augmenter la valeur ajoutée de l'élevage sahélien, créer des emplois dans le domaine de la préparation et du commerce des viandes, sécuriser et améliorer les revenus des éleveurs sahéliens en facilitant l'accès des viandes produites dans certaines régions sahéliennes vers les marchés d'Afrique du Nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des services vétérinaires améliorée ; - Surveillance épidémiologique améliorée ; - Région sahélienne d'AO rendue indemne de la péripneumonie contagieuse. - Fièvre aphteuse chez le bétail et les zoonoses majeures sont contrôlées ; - commerce intérieur et extérieur des animaux et produits du bétail sains est accru. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés d'éleveurs et de vendeurs de bétail-viandes, y compris des petits producteurs et des petits exploitants commerciaux - Consommateurs pouvant tirer parti de la disponibilité accrue des denrées alimentaires saines et de meilleure qualité. - Services vétérinaires nationaux - Laboratoires et services vétérinaires nationaux et régionaux de surveillance épidémiologique. - Etats des trois pays participants 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de création de valeur ajoutée et d'amélioration des revenus et des conditions de vie des communautés dans les trois pays. - Niveau d'augmentation de la part de l'élevage dans le PIB. - Niveau d'amélioration de la Situation zoonositaire. - Volume du Bétail-viandes commercialisés à travers des circuits officiels faisant l'objet d'inspection par les services vétérinaires. - Volume du bétail-viande exportés vers les pays d'Afrique du Nord et autres pays. 	<p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'engagement soutenu de la part des Gouvernements, du CILSS et de l'UEMOA et de la CEDEAO ; - La stabilité dans les pays ; - L'existence d'un environnement (institutionnel, organisationnel et d'investissement) favorable de production, de transformation et de commercialisation du bétail-viande - La concertation avec le secteur privé et les Organisations professionnelles ; - La non atténuation des effets des changements climatiques sur les pâturages et les ressources en eau ; - La coordination entre les ministères de l'élevage, de la santé et du Commerce. ; - La synergie et recherche de complémentarité avec les autres intervenants en cours dans la zone (PRODEX, FAPASP, PCDA) <p>Mesure d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la Politique agricole communautaire de la CEDEAO et de l'UEMOA ; - Les négociations commerciales en cours, notamment les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays de la CEDEAO, les accords multilatéraux sur l'agriculture dans la cadre du Cycle de Doha, et les négociations en cours pour conclure des les accords commerciaux entre l'UMA et l'UEMOA ; - Acquis des autres projets régionaux (PACE, TCP/FAO...) - Etude diagnostique pour l'intégration commerciale (EDIC) disponible dans les pays

Tableau XI: Cadre logique du projet (2)

Objectifs spécifiques	Résultats à moyen terme	Bénéficiaires	Indicateurs vérifiables	Hypothèses/risques
<p>1- créer un contexte technique (vétérinaire et zootechnique) pour faciliter l'accès des produits animaux des pays du Sahel aux marchés d'Afrique du Nord</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Productivité bétail-viande sans danger est accrue ; ▪ La qualité des services vétérinaires et des prestations de santé animales et de santé publique vétérinaire est améliorée ; ▪ La surveillance épidémiologique est améliorée dans les pays ; ▪ Les systèmes nationaux d'information sanitaire et zootechnique sont améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eleveurs et opérateurs économiques ; • Services vétérinaires et laboratoires nationaux ; • Laboratoires régionaux de surveillance épidémiologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes juridiques et réglementaires ; • Fonctionnement et organisation des services vétérinaire ; • Capacité de prestation des laboratoires nationaux et régionaux ; • Réseau de surveillance épidémiologique ; • Superficie de terres pastorales aménagées ; • Culture fourragère ; • Utilisation des sous-produits agricoles et agroindustriels ; • Information zootechnique et épidémiologique ; • Intensification des productions animales. 	<p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collaboration effective des institutions nationales et régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) intervenant dans la production, la transformation et le commerce des produits animaux ; - La disponibilité des investissements privés et publics ; - L'atténuation des effets du changement climatiques sur la disponibilité des ressources pastorales ; - Le respect et l'application effective des textes réglementaires et législatifs sur le foncier, la santé animale, l'environnement ; - La synergie et recherche de complémentarité avec les autres intervenants en cours dans la zone (PRODEX, FAPASP, PCDA) ; - Le développement des infrastructures routières, aéroportuaires et/ou ferroviaires <p>Mesure d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuis institutionnel, politique et financier à la mise en œuvre du projet ; - Valorisation des résultats de l'évaluation par l'outil PVS des services vétérinaires et l'analyse des écarts ; - Exécution des textes de réglementation et de sécurisation de la transhumance pris par la CEDEAO - Acquis des autres projets régionaux (PACE, TCP/FAO...); - Présence de plusieurs organisations professionnelles et interprofessionnelles

<p>2- Organiser dans les trois pays (Mali, Niger et Burkina Faso) le financement durable, et sur des ressources budgétaires, du secteur de l'élevage en général et de la stratégie régionale de renforcement des services vétérinaires en particulier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financements du sous-secteur élevage est accru de manière durable et soutenue; • Mise en place de fonds nationaux d'investissement dans tous le pays du projet et des modalités de son financement • Facilitation des modalités d'accès aux fonds nationaux et fonds communautaire UEMOA • Création d'un partenariat financier de subsidiarité entre les fonds nationaux et le fonds communautaire UEMOA 	<ul style="list-style-type: none"> • Eleveurs, opérateurs économiques et organisations professionnelles • Services vétérinaires et laboratoires nationaux, • Laboratoires régionaux de surveillance épidémiologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire et procédures du fonds national ; • Nombre de projets examinés ou financés ; • Volume financier en investissement et en recette. 	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion/contribution des partenaires financiers à la mise en œuvre des Fonds <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter les détournements imposés par le haut (Ministère de tutelle) pour le financement en régularisation de travaux en réalité non éligibles ; • Respecter les procédures et mécanismes de financement des fonds à mettre en place ; • Présence de plusieurs organisations professionnelles à l'échelle régionale, dans les pays. • Acquis des autres projets régionaux (PACE, TCP/FAO...)
--	---	--	--	--

ii) Cadre logique des composantes du projet

Composantes	Résultats à court terme	Bénéficiaires	Indicateurs/extrants vérifiables	Hypothèses et risques majeurs
<p><i>Composante 1 :</i> Renforcement des systèmes d'information zootechnique et épidémiologique</p> <p>Coût de la composante : 14,8 millions d'euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des institutions à travers les centres virtuels nationaux (1M euros) ; • Localisation géographique et caractéristique de production et de reproduction des troupeaux sont connues (3,6 M euros); • Statistiques structurelles sur l'élevage, sur les marchés de bétail, sur le commerce extérieur du bétail et la viande, sur la transhumance, sur la situation sanitaire et le disponible alimentaire sont collectées (3M euros); - Une base de données fiable et régulièrement actualisée est mise en place (0,6M euros) ; - Les éleveurs et les professionnels de la viande contribuent à la collecte des informations (0,6 M euros) ; - Mise en place dans les pays d'un système durable d'identification et de traçabilité des animaux et des viandes est disponible (6 M euros). 	<ul style="list-style-type: none"> • Eleveurs, professionnels du bétail-viandes et exportateurs de bétail et viandes • Services vétérinaires et autres institutions de l'Etat • Décideurs opérateurs et décideurs politiques • Institutions de l'État, universités et institutions de recherche vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres virtuels nationaux • Base de données ; • Rapports statistiques ; • Carte épidémiologique ; • Partenariat avec des institutions spécialistes • Noeuds de TIC établis ; • Quantité et qualité des données techniques saisies, analysées et transmises par le réseau de TIC ; • Fiabilité des données et du réseau ; • Nombre et qualité des messages de sensibilisation ; • Traçabilité des élevages et transformation des viandes ; • Organisations professionnelles 	<p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collaboration des structures nationales et régionales chargées des statistiques de l'élevage pour faciliter l'accès à des données statistiques de qualité ; - La disponibilité des ressources appropriées ;La stabilité socio- politique dans les pays ; - La Synergie et recherche de complémentarité avec les autres intervenants en cours dans la zone (PRODEX, FAPASP, PCDA). <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement politique des états; ▪ Disponibilité des ressources financières ; ▪ Création de réseau des systèmes d'informations communication avec les bénéficiaires. ▪ Collaboration avec le système d'information UEMOA (Countrystat), de l'OIE (Wahis). ▪ Présence dans les pays de plusieurs organisations professionnelles et interprofessionnelles ; ▪ Acquis des autres projets régionaux (PACE, TCP/FAO...).

<p>Composante 2 : amélioration institutionnelle pour la rationalisation des méthodes d'élevage et l'amélioration de l'accès aux intrants vétérinaires et alimentaires</p> <p>Coût de la composante : 34, 8 millions d'euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zones pastorales aménagées et viabilisées (9 M d'euros) ; ▪ Production animale organisée en embouche paysanne et en ranching par les opérateurs économiques (6,6M d'euros); ▪ Aliments bétail produits et distribués aux producteurs (9 M d'euros) ; ▪ Organisations professionnelles et interprofessionnelles créées et/ou renforcées (0,9 M d'euros) ; ▪ Capacités des agro-éleveurs et pasteurs renforcées (0,3 M d'euros) ▪ Programme d'insémination artificielle vulgarisée (3 M d'euros) ; ▪ Prestations de santé animales améliorées (6M d'euros) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés pastorales et opérateurs économiques de la filière bétail-viande, • Organisations professionnelles des productions animales • Ministères en charge de l'élevage, de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place effective du cadre juridique et réglementaire ; • Organisation des communautés pastorales et des professionnels ; • Capacité de production bétail-viandes • Nombre d'espaces pastoraux aménagés • Nombre d'embouche commerciale et de ranching • Nombre d'unité agropastorale modernisée 	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collaboration des états et des acteurs de la filière bétail-viande • La disponibilité des ressources appropriées • L'amélioration de l'environnement d'affaires, du cadre réglementaire et de l'offre de services ; • L'appui financier aux opérateurs commerciaux, aux producteurs et aux petits transformateurs ; • La synergie et recherche de complémentarité avec les autres intervenants en cours dans la zone (PRODEX, FAPASP, PCDA). <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des Fonds régionaux (Fonds régional de développement Agricole de l'UEMOA, et Fonds d'investissement de la CEDEAO) et aux Fonds Nationaux de l'Elevage ; • Législations pharmaceutiques harmonisées par l'UEMOA • Existence de cadres de concertation (plaidoyer et sensibilisation) sur les filières bétail-viande et l'environnement de production animale élaborés par l'UEMOA ; • Harmonisation de la politique douanière concernant les produits originaux ; • Présence dans les pays de plusieurs organisations professionnelles et interprofessionnelles; • Acquis des autres projets régionaux (PACE, TCP/FAO...).
---	--	---	---	--

<p>Composante 3 : renforcement du dispositif vétérinaire (public et privé) dans la zone du projet</p> <p>Coût de la composante : 81,96 millions d'euros</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des services vétérinaires renforcées (46 M d'euros) • Cadre législatif et réglementaire réactualisé et adapté (0,06M d'euros). • Système de contrôle des médicaments vétérinaires mis en place (2,9M d'euros) ; • Prévention et contrôles de la Fièvre aphteuse, de la PPCB, brucellose, tuberculose animale maladies animales, trypanosomose et autres maladies transfrontalières et zoonoses contrôlées (30 M d'euros) • Systèmes nationaux d'alerte rapide précoce (3M d'euros) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'éleveurs ; • Exportateurs de bétail et de viandes ; • Services vétérinaires nationaux (public et privé) et laboratoires nationaux et régionaux de surveillance épidémiologique ; • Economie nationale des trois pays participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure administrative avec une chaîne de commandement vétérinaire. • Capacité des laboratoires nationaux et régionaux. • Capacité des services de surveillance épidémiologique • Situation zoo-sanitaire • Rapport de l'OIE sur la santé animale • Prestations en santé animale et santé publique • Cadre juridique et réglementaire • Gestion administrative des services de santé animale • Commercialisation accrue des produits d'élevages sains • Plan d'urgence et système d'alerte précoce 	<p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de politiques nationale et régionale de santé animale ; • La disponibilité des ressources financières. ; • La Collaboration des états et des acteurs de l'élevage • La stabilité sociopolitique dans les pays ; • La synergie et recherche de complémentarité avec les autres intervenants en cours dans la zone (PRODEX, FAPASP, PCDA). <p>Mesures d'atténuation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des rapports de l'évaluation par l'outil PVS des services vétérinaires et de l'analyse des écarts PVS de ces évaluations dans les 3 pays ; • Projets nationaux et régionaux en cours pour le renforcement des services vétérinaires (SPINAP • Cadre de concertation de l'UEMOA pour le contrôle des médicaments, le contrôle sanitaire ; • Ordres vétérinaires dans les 3 pays ; • Harmonisation et coordination des stratégies de surveillance et d'évaluation de la Grippe aviaire et autres maladies transfrontalières, mise en place de réseaux par le Centre régional de santé animale (CRSA) de Bamako ; • Présence dans les pays de plusieurs organisations professionnelles et interprofessionnelles ; • Acquis des autres projets régionaux (PACE, TCP/FAO...)
<p>Composante 4 : coordination et gestion du projet</p> <p>Coût estimé : 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme pour la supervision technique et financière du projet mis en place au sein du CILSS • Mécanisme technique et 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du CILSS, commission de l'UEMOA et 3 pays participants ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du projet • Achèvement du projet • Visites de terrain • Suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources appropriées disponibles ; • Respect strict des modalités de gestion ainsi que du code de bonne conduite du CILSS ; • Politiques et stratégies publiques correctement mises en œuvre ;

millions d'euros	financière du projet pour la supervision mis en place au sein de chaque Etats participant	<ul style="list-style-type: none">• Ministère en charge de l'Elevage et les intervenants dans la filière bétail-viande des pays.	<ul style="list-style-type: none">• Rapports du projet• Comité de pilotage du projet	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat exécutif du CILSS a la capacité et la motivation pour superviser l'exécution des activités du projet.
------------------	---	--	---	---

d) Description du projet

i) *Stratégie d'intervention*

Les activités du projet seront mises en œuvre en synergie avec les autres projets en cours dans les pays. Les principaux sont :

- **Pour le Mali** : le Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole (PCDA), le Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel Occidental (PADESO) et Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) ;
- **Pour le Burkina** : le Projet d'appui aux filières Agro-sylvo-pastorales (PAFASP) ;
- **Pour le Niger** : le Programme d'appui au secteur de l'Elevage (PASEL), le Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro-sylvo- pastoraux (PRODEX).

Le projet s'appuie également sur les acquis des différents projets qui ont été exécutés dans la zone du projet, comme par exemple le PACE et le PCT-FAO sur la surveillance de la Fièvre de la vallée du Rift dans pays sahéliens, le Projet de Développement de l'Elevage dans le Sahel Occidental (PRODESO) au Mali, le Programme d'Appui Danois au Développement du secteur Agricole du Burkina et le programme aménagement de l'espace pastoral et de renforcement des capacités de sécurisation dans la zone pastorale au Niger. Le projet s'attachera à poursuivre, à consolider et à étendre acquis des projets antérieurs ou en cours. Il associera les différents acteurs de la filière, qui seront parties prenantes dans son exécution et son évaluation.

ii) **Composantes du projet (conformément aux TDR).**

Pour atteindre ses objectifs, le projet qui durera cinq ans, s'articulera autour de trois composantes principales déclinées en activités (Tableau XII) sur la base des TDR :

- **Composante 1 : Renforcement des systèmes d'informations zootechnique et épidémiologique.** Les animaux (ou au moins les troupeaux) seront identifiés pour être mieux suivis sur le plan zootechnique et vétérinaire;
- **Composante 2 : amélioration institutionnelle pour la rationalisation des méthodes d'élevage et l'amélioration de l'accès aux intrants vétérinaires et alimentaires.** Il s'agit de prévoir les réformes structurelles nécessaires à une rationalisation des méthodes d'élevage (sécurisation de l'accès à l'eau et à la terre) et à une amélioration de l'accès aux intrants vétérinaires et alimentaires;
- **Composante 3 : renforcement du dispositif vétérinaire (public et privé) dans la zone du projet** pour prendre en charge les mesures de prévention et de contrôle des maladies animales transfrontalières et zoonotiques.

Tableau XII : Composantes et activités du projet

Composantes	Activités	Extrants	Résultats
<p><i>Composante 1 : Renforcement des systèmes d'information zootechnique et épidémiologique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif d'enquête statistique sur le Suivi de Troupeaux, les paramètres zootechniques, l'Evaluation des Pâturages, sur les Poids Carcasses et Abats et sur les Poids Vifs des Animaux Domestiques ; • Renforcer le système d'information sur les marchés à bétail et les marchés d'aliments de bétail ; • Production de cartes épidémiologique, d'indice de végétation ; • Mettre en réseau les institutions nationales à travers les centres virtuels nationaux (UEMOA, CILSS) ; • Mettre en place des TIC pour l'établissement des réseaux nationaux et régionaux ; • Renforcer les capacités des réseaux nationaux de surveillance des TAD et zoonoses établi à travers la consolidation des réseaux existants de laboratoire et d'épidémiologie ; • Elaborer et ou renforcer les bases de données dans les pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif d'enquête est mis en place dans chaque pays ; • Le système d'information sur les marchés est renforcé dans les trois pays • Des cartes épidémiologiques, d'indice de végétation sont produites à intervalle régulière dans les trois pays ; • Un réseau des institutions nationales best mis en place ; • Des réseaux nationaux et régionaux sont mis en place • Les capacités des réseaux nationaux de surveillance des TAD et zoonoses sont renforcés (sessions de formations, ateliers, séminaires etc.) • Un système d'indentification et de traçabilité harmonisées des animaux et produits animaux est mis en place. Dans chaque pays ; • Une base de données fonctionnelle est disponible dans chaque pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données élaborées • Logistique de collecte et de traitement des données mise en place • Acteurs identifiés et formés • Annuaire des statistiques mis à la disposition des acteurs • Données régulièrement actualisées • Troupeaux identifiés et leur composition connue • Système de traçabilité mis en place
<p><i>Composante 2</i> amélioration institutionnelle pour la rationalisation des modes d'élevage et l'amélioration de l'accès aux intrants vétérinaires et alimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui la sécurisation et la gestion durable des ressources pastorales ; • Réorganisation de la structure de production ; • Amélioration de l'environnement de production. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les espaces pastoraux sont aménagés ; • L'Hydraulique villageoise et l'aménagement des eaux de surfaces (fleuves, mares, retenues d'eau...) sont renforcés ; • Les cultures fourragères pluviales et en irrigué et les sous produits (enrichissement à l'urée, à la mélasse, hachage etc..) sont valorisées, et servent de base à l'alimentation du bétail • Des feed-lot ou embouche paysanne et des mini fermes d'embouche périurbaines et de ranching sont développés; 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones pastorales aménagées et viabilisés • Réhabilitation et construction d'usine de fabrication d'aliment bétail • Sous produits agricoles valorisés • Marchés à bétail réhabilités ou construits • Parcs de vaccination construits • Embouches bovines et de petits ruminants • textes juridique rendus applicables

		<ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures de production (abattoirs modernes, marchés de bétail) répondant aux normes sont créés/ réhabilités et/ ou équipés ; • Le contexte réglementaire et législatif est renforcé et harmonisé • Les organisations professionnelles et interprofessionnelles sont et/ou renforcées • Les capacités des agro-éleveurs et des pasteurs sont renforcées • Les programmes d'insémination artificiels sont vulgarisés dans les pays. • L'accessibilité au service vétérinaire est renforcée dans les pays. 	<p>et harmonisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • les acteurs de la filière bétail-viande sont informés et formés • professionnels de la filière bétail-viande sont organisés • entreprises et associations de la filière bétail-viande sont appuyées financièrement et techniquement • Abattoirs réhabilités ou construits selon les normes internationales • techniques de ramassage, de conditionnement et de stockage des sous produits agricoles ou des fourrages cultivés, sont diffusées • Des points d'eaux pastoraux réhabilités ou construits
<p>Composante 3 : renforcement du dispositif vétérinaire (public et privé) dans la zone du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir la structure organisationnelle des Services vétérinaires publics et les organigrammes correspondants • Redynamiser la politique de privatisation et de maillage du territoire • Redéployer les agents publics vers les missions de contrôle parallèlement au transfert de l'activité privée • Réviser la législation vétérinaire • Développer une politique de formation initiale et continue des différentes catégories de professionnels nécessaires • Renforcer le réseau d'épidémiologie- surveillance et les compétences des laboratoires, du contrôle aux frontières, du contrôle des denrées d'origine animale et du contrôle des médicaments vétérinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les services vétérinaires sont organisés dans les trois pays ; • La répartition géographique optimale et le maillage du territoire par les vétérinaires sont effectifs ; • La législation vétérinaire est créée ou renforcée dans les trois pays ; • Les systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de riposte organisés contre les maladies animales transfrontalières (fièvre aphteuse, PPCB, IAHP....) sont renforcés dans les trois pays ; • Les laboratoires sont renforcés et mis en réseau pour l'épidémiologie-surveillance ; • Les Infrastructures et le matériel d'interventions sont renforcés ; • Renforcement des effectifs dans les services vétérinaires et des laboratoires ; • Une politique de formation initiale et continue est mise en place ; • Le système de contrôle des médicaments est créé ou renforcé dans les pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation vétérinaire actualisée • Capacité de gestion de crise sanitaire améliorée • Réseau d'épidémiologie- surveillance est renforcé • Capacité de diagnostic des laboratoires sont renforcées • Organigramme avec une chaîne de commandement direct • Vétérinaires et autres professionnels sont formés • Vétérinaires privés installés • Infrastructures et matériel d'intervention disponibles • Maladies animales sous contrôles (PPCB, FA, trypanosomose, brucellose, tuberculose...)

IX) ESTIMATION DU COUT DES ACTIVITES DU PROJET ET STRATEGIE DE FINANCEMENT

a) Coût indicatif du projet

Le tableau XIII donne le coût estimé sur la base des rapports de l'analyse des écarts PVS du Burkina et du Mali concernant le renforcement des capacités des services vétérinaires.

Tableau XIII: Coût estimé du futur projet

Composantes/Année	Coût estimatif (x 1000 FCFA)	Coût estimatif (x 1000 Euros)	Pourcentage
Composante 1 : Renforcement des systèmes l'information zootechnique et épidémiologique	7 871 484	12 000	8,58%
Composante 2 : amélioration institutionnelle pour la rationalisation des modes d'élevage et l'amélioration de l'accès aux intrants vétérinaires et alimentaires	22 827 303	34 800	24,90%
Composante 3 : renforcement du dispositif vétérinaire (public et privé) dans la zone du projet	53 762 236	81 960	58,64%
Composante 4 : coordination et gestion du projet	7 215 527	11 000	7,87%
Total général	91 676 550	139 760	100%

b) Stratégie de financement

Quatre (4) principales sources de financement sont envisagées: les bénéficiaires, les Etats et leurs démembrements, le secteur privé et les bailleurs de fonds.

La contribution des bénéficiaires sera apportée en espèce ou en nature. Elle a été estimée à 5 % des investissements hors appui conseil. Un système de modulation en fonction du niveau de pauvreté (des capacités financières propres) sera élaboré au cours de la poursuite de la préparation du projet. Une estimation plus précise de la contribution des bénéficiaires pourra alors être faite.

La contribution du secteur privé consistera en des crédits bancaires adaptés pour les activités d'embouche et de transactions commerciales (achat d'animaux, transport, etc.). La contribution des banques s'élèverait à 15% des coûts totaux du projet. Les prêts bancaires seront adaptés et facilités au profit des acteurs de la filière bétail-viande grâce à l'intervention du projet.

La contribution des Etats, à travers le budget national et les Fonds de développement de l'Elevage mis en place au Burkina et au Mali, ainsi que le Fonds d'investissement de la CEDEAO et le Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA), s'élèverait à approximativement 20 % des coûts totaux du projet. L'Etat contribuera au financement du projet en mettant à disposition du personnel qualifié et des bureaux/bâtiments. Ils assureront un apport en espèces sur leurs ressources propres en renonçant à certaines taxes et droits de douane. .

La contribution extérieure à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest s'élèverait, par différence, à environ 60 % des coûts totaux du projet. Des partenaires techniques et financiers susceptibles d'être intéressés pour le financement de ce projet sont l'Union Européenne, la BADEA, la BAD et la BID entre autres.

Les Institutions économiques régionales (CEDEAO, UEMOA) pourraient contribuer à mobiliser les ressources auprès de leurs partenaires au regard de la place qu'occupe la filière bétail-viande dans les politiques agricoles régionales (ECOWAP, PAU), en ciblant le plan d'investissement de l'Élevage en cours de rédaction par la CEDEAO et les fonds prévus dans le cadre du plan triennal de la PAU de l'UEMOA.

X) ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

L'administration technique et financière du projet est précisée au sein de manuels de procédures qui seront préparés au cours des étapes ultérieures de la préparation du projet.

Le projet n'interviendra pas en exécution directe des activités du projet. Ces dernières seront contractualisées aux structures associatives régionales, à des consultants, ainsi qu'aux structures publiques. Le projet interviendra essentiellement au niveau de la gestion administrative et financière du projet et en préparation, coordination et suivi des interventions des différents partenaires d'exécution.

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le CILSS. Celui-ci mettra en place un Comité de pilotage du projet et une Unité de coordination du projet (UCP) qui sera composée d'une antenne régionale basée au siège du CILSS à Ouagadougou et d'une antenne de coordination nationale dans chacun des pays concernés par les actions du projet.

Le Comité de pilotage constituera l'organe d'orientation et de contrôle du projet. Il veillera à la bonne exécution du projet en fonction des objectifs fixés et sur la base des rapports d'avancement et de gestion du projet. Il approuvera les programmes de travail et les budgets annuels (PTBA) et sera présidé par le Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS. Le comité sera composé de :

- Un Coordonnateur du projet qui assurera le secrétariat du Comité de pilotage,
- Trois (3) représentants des organisations professionnelles régionales de la filière bétail-viande,
- Trois (3) représentants des Ministères des ressources Animales (un par pays ciblé),
- Deux (2) représentants des organisations économiques régionales (UEMOA, CEDEAO),
- Deux (2) représentants des partenaires techniques et financiers,
- Deux (2) représentants du secteur bancaire. Les coordonnateurs nationaux participeront aux réunions du Comité de pilotage à titre d'observateurs. Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour approuver les PTBA et examiner les rapports annuels du projet établis par la Coordination du projet.

L'Unité de coordination du projet sera responsable de la gestion administrative et financière et de la coordination technique des activités qui seront exécutées par les partenaires opérationnels du projet. Elle aura pour tâches principales: (i) d'assurer la gestion des fonds alloués au projet; (ii) de coordonner les différentes interventions du projet; (iii) d'élaborer des plans d'action opérationnels avec les partenaires concernés; (iv) d'assurer le suivi des relations avec les institutions partenaires pour la mise en œuvre du projet et de s'assurer de la complémentarité des différentes interventions ; (v) d'apporter un appui aux coordinations nationales et de suivre les activités de celles-ci; (vi) d'organiser les différentes missions

extérieures; (vii) d'assurer la préparation des rapports à l'intention du comité régional pilotage et des réunions de celui-ci; (viii) d'assurer la préparation des évaluations (mi-parcours et fin du projet) et des audits, (ix) d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication du projet, (x) d'assurer la capitalisation des acquis du projet. Le personnel de l'Unité régionale de coordination sera composée: (i) d'un coordonnateur régional (économiste, planificateur, agro- économiste), (ii) d'un expert en commerce régional, (iii) d'un personnel d'appui (une Assistante de direction, un chauffeur, un gardien). La gestion financière des fonds du projet sera faite dans le cadre de la gestion ordinaire du CILSS.

Dans chaque pays, il sera mis en place un Comité national de pilotage composé de 2 représentants des organisations professionnelles nationales, du CONACILSS, de 2 représentants du ministère chargé de l'élevage, d'un représentant des banques, d'un représentant du Ministère chargé du commerce. Le coordonnateur national du projet assurera le secrétariat du Comité. Le Comité de pilotage national se réunira une fois par an pour approuver les PTBA et examiner les rapports annuels préparés par le Coordination nationale du projet.

Les Unités de coordination nationales auront pour tâches principales: (i) d'assurer la gestion des fonds alloués aux différents pays pour la conduite et la mise en œuvre des activités; (ii) d'assurer la programmation et la coordination des activités nationales; (iii) de préparer des dossiers de consultation/appel d'offre aux entreprises locales ; (iv) de préparer les termes de référence des différents prestataires de services qui interviendront et de suivre l'exécution conforme de ces termes de référence; (v) d'assurer la préparation des protocoles d'accord et programmes d'exécution technique et financière avec les différents prestataires de services; (vi) d'organiser les ateliers nationaux. Les coordinations nationales assureront également le secrétariat des Comités nationaux de sélection. Chaque Unité de coordination comprendra: (i) un coordonnateur national (économiste, planificateur, agro-économiste), (ii) un responsable de suivi-évaluation; (iii) un comptable; (iv) le personnel d'appui (une secrétaire et un chauffeur).

Le personnel des Unités de coordination nationale sera recruté par appel à candidature et placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'élevage.

Les comptes et la gestion administrative et financière du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant, qualifié, recruté sur la base d'un appel d'offres.

Le suivi et l'évaluation du projet seront réalisés, conformément au manuel de suivi-évaluation du CILSS, à travers :

- le système de suivi-évaluation du projet: les experts en suivi-évaluation collecteront régulièrement les données sur la mise en œuvre du projet. Ils établiront chaque année un rapport d'activités présentant l'état d'avancement du projet, des résultats et des impacts attendus. Un rapport de suivi-évaluation sera présenté tous les ans au Comité de Pilotage.
- l'audit financier annuel des comptes du projet, à inclure si possible dans l'audit annuel multi-bailleurs du CILSS ;
- l'évaluation à mi-parcours du projet qui interviendra après deux ans de mise en œuvre. Elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet et les difficultés

rencontrées et permettra de proposer au Gouvernement, aux bailleurs et aux bénéficiaires les éventuels correctifs à apporter.

- l'évaluation finale du projet qui aura pour but de tirer les leçons et d'aider les différents acteurs du projet à renforcer les acquis dans la filière bétail-viande.

XI) RISQUES POTENTIELS

Le principal risque potentiel est lié à la mobilisation insuffisante de ressources financières pour la mise en œuvre du projet. En effet, aucun partenaire technique et financier portant intérêt particulier pour le projet n'a été clairement identifié. En outre, la mobilisation financière de la contrepartie des Etats en termes de taxes et droits de douane pourrait connaître des difficultés. Dès lors, il est important que le CILSS entreprenne une action de sensibilisation auprès des décideurs politiques et des partenaires techniques financiers pour garantir un financement adéquat de ce projet. Les organisations économiques régionales pourraient également jouer un rôle important dans la mobilisation des fonds, notamment dans le cadre du Plan d'investissement de l'élevage en cours d'élaboration par la CEDEAO.

ANNEXES

ANNEXES 1

Résultats de l'évaluation PVS des SV du Burkina Faso, Mali et Niger

A- Ressources humaines et financières				
Paramètres analysés	Constats			
1- Compétences professionnelles et techniques du personnel des services vétérinaires (Vétérinaires et autres professionnels, Paravétérinaires et autres personnels techniques) ▽ <i>Capacité des services vétérinaire à exercer efficacement leurs fonctions vét. et technique</i>	Globalement déficits tant quantitatifs que qualitatifs dans l'ensemble des pays et touchant à la fois les secteurs publics et privés ;			
	<table border="1"> <tr> <td>Effectif</td> <td> 1- Manques flagrant de vétérinaires avec une inadéquation dès le niveau central (7 à 25 vétérinaires et plus au niveau ; 2- Vieillesse des agents des services vétérinaires ; 3- Remplacement par de certains postes par des personnels insuffisamment qualifiés au Niger 4- Absence de stratégie des ressources humaines basées sur l'évaluation des besoins argumentée et chiffrée au Burkina et Niger </td> </tr> <tr> <td>Qualifications des personnels exerçant sur le terrain et agissant dans le domaine de la santé animale</td> <td> 5- Hétérogénéité dans les niveaux de formation des paraprofessionnels vétérinaires (techniciens supérieurs d'élevage et agents techniques d'élevage) au Niger et au Mali, et des vétérinaires 6- Formation de base des paraprofessionnels vétérinaires trop faible en santé animale 7- Existence de paraprof. Vét. sommairement formés dans le cadre de projets, 8- Vétérinaires formés dans diverses écoles ou universités et absence de texte établissant les critères et listes d'équivalence pour ces vétérinaires, 9- Insuffisance de vétérinaires spécialisés. </td> </tr> </table>	Effectif	1- Manques flagrant de vétérinaires avec une inadéquation dès le niveau central (7 à 25 vétérinaires et plus au niveau ; 2- Vieillesse des agents des services vétérinaires ; 3- Remplacement par de certains postes par des personnels insuffisamment qualifiés au Niger 4- Absence de stratégie des ressources humaines basées sur l'évaluation des besoins argumentée et chiffrée au Burkina et Niger	Qualifications des personnels exerçant sur le terrain et agissant dans le domaine de la santé animale
Effectif	1- Manques flagrant de vétérinaires avec une inadéquation dès le niveau central (7 à 25 vétérinaires et plus au niveau ; 2- Vieillesse des agents des services vétérinaires ; 3- Remplacement par de certains postes par des personnels insuffisamment qualifiés au Niger 4- Absence de stratégie des ressources humaines basées sur l'évaluation des besoins argumentée et chiffrée au Burkina et Niger			
Qualifications des personnels exerçant sur le terrain et agissant dans le domaine de la santé animale	5- Hétérogénéité dans les niveaux de formation des paraprofessionnels vétérinaires (techniciens supérieurs d'élevage et agents techniques d'élevage) au Niger et au Mali, et des vétérinaires 6- Formation de base des paraprofessionnels vétérinaires trop faible en santé animale 7- Existence de paraprof. Vét. sommairement formés dans le cadre de projets, 8- Vétérinaires formés dans diverses écoles ou universités et absence de texte établissant les critères et listes d'équivalence pour ces vétérinaires, 9- Insuffisance de vétérinaires spécialisés.			
2- Formation continuée ▽ <i>Capacité des services vét. à maintenir et à améliorer les compétences de leurs personnels (information et connaissances) selon un plan de formation révisé annuellement</i>	Situation identique dans tous les pays : <ul style="list-style-type: none"> - absence d'un véritable programme de formation continuée des personnels et absence de ligne budgétaire consacrée à cette activité - Formations offertes ne le sont que ponctuellement à travers des projets financés par des bailleurs extérieurs et ne touchent le plus souvent que les cadres - L'absence de formation continue chez les paraprofessionnels, notamment en matière d'inspection des viandes et d'autres produits d'origine animale, de réglementation, de méthodes d'inspections, 			
3- Indépendance technique ▽ <i>Capacité des services vét. à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart de toutes pressions</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de problèmes organisation, juridique et financiers - Absence de chaîne de commandement unique et directe depuis le niveau central jusqu'à l'échelle du terrain (ne garantit pas des actions rapides et homogènes) - Services vét. étant prestataire de service auprès des éleveurs et non agent d'application de mesures de polices administrative et de police judiciaire) - Autorités vétérinaires ne bénéficient pas de délégation de signature pour les actes relevant de leurs compétences - Manque de définition des autorités compétentes, des attributions des agents et des moyens de coordination interservices dans certains domaines interministériels (inspections aux frontières, médicament vétérinaires, sécurité sanitaire en des aliments) - Insuffisance de ressources financières (frais de fonctionnement non assuré) - Manque d'infrastructures appropriés et équipement inadapté (abattoirs, postes d'inspection aux frontières, chaîne de froid, moyens de déplacements et de communication) 			
4- Stabilité des politiques et des programmes ▽ <i>Mesurée d'après la fréquence de réorganisation de la partie publique des services vét.</i>	Niveaux variables dans les pays <ul style="list-style-type: none"> - renouvellement fréquent de cadre au niveau central au Burkina (frein à la mise en œuvre des plans d'action et stratégie de développement de l'élevage) - changement fréquent dans l'organigramme au Burkina - rigidité du cadre législatif en place dans ce domaine au Mali - Modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ ou de la direction de la partie publique des SV sont moins fréquentes 			

5- Capacité de coordination des secteurs et des institutions liées aux services vétérinaires (Public et privé)	Réel manque de coordination avec les autres ministères impliqués dans la santé, la commercialisation et l'environnement (absence de réglementation officielle et chaîne de commandement non clairement définie)
6- Financement ∇ <i>Capacité des services vét. à des ressources financières</i>	Niveau de financement des services vét. largement insuffisant dans tous pays avec financement régulier et clairement défini, mais inadapté aux opérations élémentaires requises au Niger et au Mali
7- Capacité d'investissement et de développement ∇ <i>Suivre les évolutions scientifiques et techniques et bénéficier de moyens pour la modernisation de leurs méthodes et structures</i>	Investissements très faibles voire inexistantes étant donné les difficultés financières des pays <ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des infrastructures et équipement, mais amélioration apportée occasionnellement à travers des opportunités de financements de bailleurs ou de partenaires internationaux, - aucun budget n'est attribué aux SV pour leurs investissements au Burkina. En revanche au Mali et au Niger, un budget est prévu, et reste minime par rapport à la valeur de cheptel.
8- Fonds réservés aux situations d'urgence ∇ <i>Capacité des pays à détecter précocement et à réagir rapidement face à une maladie et à garantir l'indemnisation des éleveurs</i>	Inexistence au Niger ou insuffisance au Burkina et au Mali de ressources ou mécanisme d'accès aux financements dans le cas de situations d'urgence
B- Autorité et capacité technique	
1 - Diagnostic de laboratoire des maladies ∇ <i>Au niveau national, rendre possible la capacité de diagnostic, établir des procédures pour les prélèvements et l'acheminement des échantillons, et mettre en place un réseau de laboratoire + au niveau régional des laboratoires de référence</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible nombre de prélèvements réalisés et problèmes de logistique pour l'acheminement des échantillons - Possibilités de diagnostic extrêmement limitées dans les réseaux de laboratoires régionaux des pays - Equipements insuffisants et infrastructures ne répondant aux normes de biosécurité, - Moyens financiers insuffisants et mode de gestion inadapté (manque d'autonomie) des laboratoires - Qualification satisfaisante du personnel au Mali et au Burkina, mais leur capacité sous-exploitée
2- Assurance de la qualité des laboratoires ∇ <i>Qualité des prestations de Laboratoires</i>	<ul style="list-style-type: none"> - A l'heure actuelle, seul le Mali a initié la mise en place formelle de l'Assurance Qualité de son laboratoire vétérinaire central
3- Analyse de risque ∇ <i>Disposer de données fiables et d'une capacité d'exploitation pour établir des conditions sanitaires à l'importation de marchandises (animaux ou leurs produits), construire des stratégies adaptées de contrôle sanitaire et fournir des bases scientifiques nécessaires à l'élaboration de textes réglementaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances dans la collecte, la compilation, l'exploitation et la diffusion des données ; - Manque de personnel formé à l'analyse du risque
4- Quarantaine et sécurité aux frontières ∇ <i>Gérer les mouvements des animaux et des produits animaux à l'importation pour prévenir la propagation des pathogènes</i>	Insuffisance de la sécurité sanitaire des importations dans l'ensemble des pays <ul style="list-style-type: none"> - Au plan de l'organisation administrative : absence au sein des SV centraux d'unité chargée de la gestion des importations et exportations, personnel insuffisamment formé au Niger et absence de chaîne de commandement direct - Insuffisance des textes réglementaires et procédures (absence de définition du champ de compétences des SV, contradictions avec des textes pris par d'autres ministères, imprécision dans les modalités de réalisation des

	<p>contrôles, absence de critères de conformité et de modalités de gestion des non conformités)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un grand nombre de postes frontaliers vétérinaires par pays sahéliens, la répartition et le mode de gestion pas toujours pertinents et faible équipements d'inspection, de réalisation de prélèvements et opérations de désinfection, - Difficile contrôle de nombreux animaux et produits animaux circulant entre les pays en empruntant des voies non autorisées.
<p>5- Epidémiosurveillance ▽ <i>Fournir une qualité homogène d'information sanitaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de réseaux d'épidémiosurveillance sur une base légale, mais activités presque exclusivement de surveillance passive. Toutefois, activités de surveillance active menée ponctuellement pour recherche la Peste bovine, PPA et IAHP - Faiblesses constatées : législations incomplètes ; manque de procédures concernant la collecte, la remontée d'information et la gestion des données ; manque de moyens logistiques et financier ; compétences techniques limitées ; manque de vétérinaires sur le terrain ; insuffisance de formation continuée des paraprofessionnels vétérinaires ; manque de capacité de diagnostic des laboratoires ; absence de données fiables sur le type, le nombre et la localisation géographique des animaux ; absence de chaîne de commandement directe sauf le Burkina (agents techniques sous la responsabilité directe de l'autorité vétérinaire) ; faible implication des inspecteurs d'abattoir dans la remontée d'information sanitaire ; absence d'investigation épidémiologique au niveau des élevage ; inexistence de la surveillance sanitaire de la faune sauvage ; absence d'implication des vétérinaires (Niger) ; insuffisance quantitative du personnel qualifié.
<p>6-Contrôle de résidus ▽ <i>mesurer l'importance du phénomène (résidus de médicaments vétérinaires, produits chimiques, de pesticides ...) et prendre des décisions éclairées pour in fine protéger la santé publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun contrôle des résidus n'est prévu actuellement par les SV sur les produits d'origine animale : - Facteurs limitants : manque de moyens financiers, de capacité des laboratoires (sauf au Mali), de personnels dédiés au niveau central aux aspects de santé publique vétérinaire et d'agents des SV en charge des contrôles aux niveaux déconcentrés constituent les principaux.
<p>7- Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence ▽ <i>Surveillance épidémiologique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau étant en rapport avec l'existence de réseau sur le terrain et de procédures, - Manque de base légale portant sur les mesures à appliquer en cas de suspicion et de confirmation de maladie et les dispositions sur l'indemnisation des élevages en cas d'abattage, - Absence de plan de lutte pour l'ensemble des maladies prioritaires, - Insuffisance et irrégularité dans la détection des maladies, - Exercice illégal de la médecine vétérinaire, - Manque de moyens physiques de communication et d'acheminement des échantillons et de ressources financières
<p>8- Problèmes émergents ▽ <i>Défis d'adaptation pour les SV face aux problèmes sanitaires, s'éthique (exigence liées aux modes d'élevage), d'environnement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité d'anticipation des problèmes émergents, - Insuffisance numérique et qualitative des ressources humaines, - Insuffisance d'organisation des services vétérinaires, - Textes légaux peu flexibles pour permettre la prise la change de mesures d'urgence.
<p>9- Innovation technique ▽ <i>Capacité des SV à rester en phase avec les derniers progrès scientifiques et à se conformer aux normes de l'OIE après évaluation coût-bénéfice des investissements envisagés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation ponctuelle des innovations (Nouvelles méthodes de prophylaxie des maladies, nouveaux types de vaccins et tests de diagnostic, les technologies applicables à la sécurité sanitaire des aliments ; connexion à des réseaux électroniques traitant des informations sanitaires et des urgences alimentaires) provenant de projets et d'investissements extérieurs, faute de budget suffisant alloué aux SV

<p>10- Médicament et produits biologiques à usage vétérinaire ∇ <i>Enjeu majeur participant au développement du maillage vétérinaire à la maîtrise de la santé animale (qualité des médicaments) et à la sécurité sanitaire des aliments (contrôle des résidus)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une réglementation complète en matière de médicament vétérinaire au sein de l'espace UEMOA, mais leur application encore incomplète dans les Etats membres, - Gestion du médicament vétérinaire non maîtrisée dans les tous pays : circuits d'importation et de distribution incontrôlés, recours à l'automédication à cause de l'existence de marchés parallèles et du faible niveau de connaissance des éleveurs, faible actions des services de l'ordre sur les circuits frauduleux et produits contrefaits
<p>11- Prévention, contrôle et éradication des maladies ∇ <i>Autorité ou la capacité des SV de lutter contre les maladies animales au niveau national et communautaire dans les pays du CILSS (transhumance transfrontalière)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de prophylaxie variable d'un pays à l'autre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au Niger : campagnes annuelles de vaccination contre la PPCB et PPR ✓ Au Burkina Faso ; campagne annuelle de vaccination obligatoire contre la PPCB et la rage et lutte contre les vecteurs des trypanosomoses à travers le PATTEC, ✓ Au Mali : Campagnes annuelles de vaccination contre la PPCB. - Absence d'une évaluation des programmes de vaccination sur la base d'analyses scientifiques et économiques de type coût-bénéfice, - Facteurs limitants l'efficacité des vaccinations : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Insuffisance en matière de législation concernant l'enregistrement des élevages, les systèmes d'identification des animaux, la description précise des mesures sanitaires, les sanctions en cas de non respect obligations par les éleveurs, ✓ Faible implication des professionnels dans l'élaboration des programmes ✓ Manque d'équipement pour le transport et la conservation des vaccins ✓ Manque d structures de contention des animaux (parcs de vaccination) ✓ Mouvements fréquents du bétail limitant les possibilités de contrôle efficace du respect de la réglementation ✓ Manque d'affichage politique fort à l'échelle nationale permettant de convaincre les éleveurs. ✓ Insuffisance des moyens humains et physiques
<p>12- Santé publique vétérinaire et sécurité sanitaire des aliments ∇ <i>Amélioration à l'échelle nationale et régionale de la protection des consommateurs impliquant les SV et les autres acteurs publics et privés</i></p>	<p>Faible capacité des SV à appliquer les mesures visant à protéger la santé publique tant dans les actions de lutte contre les zoonoses, que dans le contrôle de la salubrité des aliments d'origine animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de programme de surveillance de brucellose et de tuberculose ; - Actions limitées dans la prévention contre la rage, le charbon bactérien/symptomatique ; - Par contre, actions soutenues par les partenaires techniques et les bailleurs de fonds pour la lutte contre l'IAHP ; - Cadre légale et réglementaire incomplet, imprécis et souvent inapplicable en matière de sécurité sanitaire des aliments ; - Manque de coordination entre les ministères chargés du contrôle de l'hygiène des denrées d'origine animale; - Insuffisance dans le contrôle des viandes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence d'obligation d'enregistrement des établissements, de définition des conditions minimales d'équipement et de fonctionnement des divers types d'établissement, de fixation des critères microbiologiques et chimiques, de définition des responsabilités des opérateurs et des services de contrôle, ✓ Absence de procédure écrite d'inspection, ✓ Grand nombre d'acteurs de compétences variables et de responsabilité non clairement définies sont impliqués dans l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale, ✓ Manque d'autorité et d'indépendance technique pour réaliser correctement les inspections, ✓ Difficultés pour imposer des mesures correctives aux opérateurs ainsi que pour prononcer des saisies, ✓ Inspections ante-mortem pratiquement jamais réalisées, ✓ Pas de procédures d'investigation au niveau des troupeaux d'origine en cas de suspicion de maladies pendant l'inspection,

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de contrôle au-delà du stade d'abattages (transport, stockage, transformation, distribution) ; - Délabrement des infrastructures d'abattage ; - Non recours aux analyses de laboratoire ; - Opérateurs non professionnels avec une méconnaissance des règles d'hygiène élémentaire.
C- Interaction avec les bénéficiaires	
<p>1- Communication ∇ <i>Elément essentiel de sensibilisation des bénéficiaires (producteurs et exportateurs, consommateurs)</i></p>	<p>Mécanismes de communication informels avec les bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'unité et personnel dédié à la communication au sein des SV, ni de financement prévu pour ces actions - Communication informelle lors de réunion des SV centraux avec les organisations professionnelles et lors de rencontre avec les éleveurs en vue de l'organisation des campagnes de vaccination - Utilisation des TIC, de la télévision ou de la radio restant limitée faute de moyens financier et humains.
<p>2- Consultation des bénéficiaires ∇ <i>Pour assurer de la pertinence et de la faisabilité des actions à mettre en œuvre et garantir une adhésion maximum des bénéficiaires</i></p>	<p>Absence de consultation (Niger) ou consultation informelle avec les représentants des professionnels des secteurs organisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de procédure ou de rapports relatifs à la formulation des bénéficiaires - Manque de structures professionnelles représentatives au Mali et au Burkina
<p>4- Représentation officielle ∇ <i>Implication des Etats aux processus d'élaboration des normes dans le domaine SPS et facilitation du dialogue entre Etats pour des propositions communes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence régulière des représentants des SV aux réunions internationales de l'OIE, mais absence aux réunions du comité SPS de l'OMC et du Codex Alimentarius (Burkina et Niger) - Implication partielle des SV dans le domaine du Codex (au Mali les SV pilotant plus spécifiquement les comités certification, pêche et étiquetage et Burkina les SV participant aux réunions interministérielles sur SPS) du fait d'un manque de clarté dans les responsabilités au niveau des ministères concernés ; - point focal national pour les questions SPS localisé dans un autre ministère (Ministère de l'Agriculture pour le Burkina),
<p>5- Accréditation/habilitation/délégation ∇ <i>Répondre à l'exigence de la couverture sanitaire et de maîtrise de la santé publique vétérinaire sur l'ensemble du territoire</i></p>	<p>Dans l'ensemble des pays visités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de capacité réglementaire de déléguer certaines activités à des vétérinaires privés à travers l'attribution de mandat sanitaire. - Mandat sanitaire de portée limitée et ne concernant que les activités de prophylaxies obligatoires au Burkina et au Niger, mais avec possibilité d'extension des délégations aux opérations de police sanitaire notamment, - Activités déléguées non rémunérées entraînant une défection des vétérinaires privés ; - Absence de laboratoire de diagnostic vétérinaire privé.
<p>6- Organisme statutaire vétérinaire ∇ <i>Garantir la qualité des prestations vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires ainsi que le respect de la déontologie des professions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre légal et réglementaire plus ou moins complet sur l'exercice de la profession vétérinaire et de l'Ordre des vétérinaires ; - Membres exclusivement vétérinaires au Burkina et hétérogènes au Mali (Vétérinaires et ingénieurs en méfiance réciproque) ; - Autorité de l'Ordre pas toujours respectée et pas crédible (pas de garanties d'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ses missions) faute d'élection ou manque de vétérinaire ; - Ordres ne jouant pas leur rôle d'établissement des normes minimales de formation des vétérinaires, d'habilitation et de contrôle de ces professionnels, ainsi que l'application des mesures disciplinaires ; - Faiblesse des ressources. <p>Au Niger, l'ordre subventionné annuelle par l'Etat (1 à 1,2 million de FCFA) et relations avec le Ministère de l'élevage informelles et personnelles.</p>

<p>7- Application de programmes d'action communs</p> <p style="text-align: center;">▽</p> <p><i>Améliorer les capacités de travail en commun sur les secteurs de la santé animale et de la santé publique vétérinaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une élaboration ponctuelle et non régulièrement actualisées de programmes d'action communs entre les SV et les bénéficiaires : - Efforts de communication entrepris dans la lutte contre l'IAHP - Participation des bénéficiaires dans les campagnes de vaccination contre la PPCB et la rage au Burkina et PPCB au Mali - Facteurs limitant la réalisation de programmes communs étant liés à la faiblesse de programme mis en place en santé animale, à l'absence de programmes en sécurité sanitaire, ainsi que le manque de structures professionnelles représentatives
<p>D- Accès aux marchés</p>	<p style="text-align: center;">-</p>
<p>1- Elaboration d'une législation et réglementation, et application des textes règlementaires</p> <p style="text-align: center;">▽</p> <p><i>Fournir les bases solides pour réaliser la lutte contre les maladies animales et le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existe une participation des SV à l'élaboration de la législation, sans qu'ils soient capables soit de les faire adopter (Burkina) ou de faire appliquer les textes sur le terrain (Niger et Mali); - Au Mali, textes réglementaires et législatifs régulièrement actualisés en fonction des normes internationales et existence d'une division chargée de l'élaboration de la législation et de la réglementation relative aux missions des SV - Textes mal adaptés à la situation des pays ou incomplets et les projets de refonte des textes au Niger et au Burkina Faso n'ont pas abouti ; - Diffusion non systématique des textes auprès des agents des SV sur le terrain qui méconnaissent souvent les textes régissant leurs activités - Absence d'un module de droit dans la formation initiale et continuée des agents des SV. Seuls les agents maliens ont eu une formation à la législation dans le cadre de la coopération française - Manque de moyens humains et financiers sur le terrain pour réaliser les contrôles
<p>2- Respect de la législation et des réglementations par les bénéficiaires</p> <p style="text-align: center;">▽</p> <p><i>Intégrer le rôle de service public des agents des SV en tant que inspecteurs en charge de missions régaliennes de police</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositions réglementaires (relatives à la déclaration des maladies, au contrôle aux frontières, à l'inspection sanitaire des aliments d'origine animale) rarement appliquées par les bénéficiaires ; - Concernant la filière viande, par contre, l'inspection semble systématique dans le cadre des abattages officiels et les décisions de saisies sont respectées par les bouchers ; - pouvoir des agents des SV en termes de police sanitaire pas toujours reconnu par l'opinion publique et rendant souvent le recours aux forces de l'ordre indispensable (Mali) ; - Non respect des principes fondamentaux de qualité des SV (intégrité et impartialité) ; - En termes de sanction, le recours à la justice est assez rare ; - Absence de statistiques sur les infractions relevées par les SV et les suites données
<p>3- Harmonisation internationale</p> <p style="text-align: center;">▽</p> <p><i>Etre en conformité avec les normes internationales de l'OIE</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les pays étant conscients des carences de leurs textes, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de remédier aux problèmes. - Efforts de convergence avec les normes internationales de l'OIE étant notés au Burkina, et au Niger avec les nécessités de réviser en profondeur leurs textes réglementaires pour s'y conformer.
<p>4- Certification internationale</p> <p style="text-align: center;">▽</p> <p><i>Donner la garantie sanitaire des produits à l'exportation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure interne de certification à l'export et de contrôle des animaux exportés (poste de contrôle aux frontières) ne répondent pas aux normes internationales : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lacunes dans les textes réglementaires nationaux de certification ✓ Absence presque systématique de procédures écrites ✓ Méconnaissance des exigences sanitaires des pays importateurs (absence d'accords sanitaires) ; ✓ Conditions sanitaires pas clairement établies et/ou pas connues des agents établissement les certificats pour les animaux terrestres en mouvements transfrontaliers entre les Etats de la sous-région

	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un modèle unique de certificat de transhumance dans le cadre de la CEDEAO, et portant principalement sur les bovins en transhumance transfrontalière (exigences limitées à la vaccination contre la PPCB) ;
<p>5- Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires</p> <p style="text-align: center;">∇</p> <p><i>Existence de statut sanitaire établis et exigences réglementaires précise des pays impliqués</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pays membres de l'UEMOA engagés dans un processus d'harmonisation de leurs réglementations en matière notamment de sécurité sanitaire des animaux et des aliments, pour aboutir à la mise en place de procédures de reconnaissance d'équivalences sanitaires à moyen ou long terme au sein de la zone et vis-à-vis des autres pays. - A ce jour absence d'accords d'équivalence ou de conventions sanitaires établis entre les pays visités et des pays partenaires commerciaux. - Capacités actuelles des SV et la situation sanitaire du pays pas propices à l'établissement de tels accords.
<p>6- Traçabilité</p> <p style="text-align: center;">∇</p> <p><i>Contribuer à la réalisation des programmes de prévention et de lutte contre les maladies animales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence dans tous les pays de système officiel d'identification et de possibilité de traçabilité ; - Difficultés soulevées pour mettre en place les systèmes d'identification : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Importance numérique du cheptel des ruminants, ✓ Système d'élevage extensif, ✓ Importance des mouvements d'animaux liés à la transhumance, ✓ Réticence des éleveurs percevant cela comme un outil de contrôle et de taxation.
<p>7- Transparence</p> <p style="text-align: center;">∇</p> <p><i>Contribuer à la gouvernance sanitaire au niveau national</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existe une notification effectuée par les SV conformément aux procédures établies par l'OIE : interface WAHIS (World Animal Health Information System) utilisée pour l'ensemble des rapports ; - Lacunes relevées dans la notification auprès du Secrétariat SPS - Qualités et fiabilités des données encore insuffisantes (faibles capacités de détection des maladies)
<p>8- Zonage</p> <p style="text-align: center;">∇</p> <p><i>Identifier clairement le statut immunitaire des animaux présents dans une aire géographique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de zonage non envisagée par aucun pays - Absence de cadre légal intégrant les principes du zonage sanitaire
<p>9- Compartimentation</p> <p style="text-align: center;">∇</p> <p><i>Relevant des producteurs voulant sécuriser leur capacité de commercialisation d'animaux ou de produits</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de compartimentation non envisagée par aucun pays - Absence de cadre légal intégrant les principes de compartimentation sanitaire

ANNEXE 2 :
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET DES INSTITUTIONS VISITEES PAR PAYS (BURKINA FASO, MALI, NIGER)
 09 au 22 mai 2010

Pays	Institutions visitées	Personnes rencontrées	Qualifications
BURKINA FASO	Cabinet du Ministère des Ressources animales	Dr PARE Mamadou	Conseiller technique
	Direction Générale des Services vétérinaires	Dr Marcel NAGALO	Directeur général
	Laboratoire national d'Elevage	Dr Lassina OUATTARA	Directeur
	Programme d'Appui aux filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP)	Mr. Tinrmegson OUEDRAOGO	Spécialiste Développement des filières animales
	UEMOA	Dr Issoufou DARE	Chef de cabinet
MALI	Laboratoire Central Vétérinaire (LCV)	Dr Saidou TEMBELY	Directeur Général
		Mme TRAORE Alima KONE	Assurance qualité des aliments
	Cabinet du Ministère de l'Elevage et de la Pêche	Dr Mamadou KANE,	Secrétaire Général (SEGAL) du Ministère
	Confédération des Fédérations nat. Filière Bétail/viande des pays membre de l'UEMOA	Dr Moussa COULIBALY	Secrétaire général (SG)
	Syndicat Eleveurs et commerçants du bétail du mali	Mr Aboubacar BA	Secrétaire exécutif du syndicat
		Mr Sorry COULIBALY	Members
		Dr Camara	
	African livestock and trade company	Dr Seydou TALL	Directeur
	Agence Afrique de l'ouest de	Mr BOCOUM MH	Représentation Afrique de l'ouest et du centre
	Direction Nationale des Productions et Industries animales (DNPIA)	Mr COULIBALY Thiécoura Kolon	chef divison Suivi-Evaluation
		Dr DIALL	Section commercialisation
		Dr KOUMA	Industrie/équipement
		Sidiki SAMAKE	section cuir et peaux
Dr Doumbia		Division industrie	
Institut du Sahel (INSAH)	Dr Amadou Moustapha	Directeur général	
NIGER	Production et Industrie animales	Dr Salifou BOULKASIM	Directeur général
	Direction Générale des Services Vétérinaires.	Dr. Mahamadou SALLEY	Directeur Général

ANNEXE 3**DOCUMENTS CONSULTÉS**

- 1- Alary V., Pocar-Chapuis R., Nuhine Dieye P., Dicko M.. L'évolution de marchés de bovines au Mali face à la crise inivoirienne.- Renc. Rech. Ruminants, 2007 (14)
- 2- Angot J.-L., 2004. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE):normes sanitaires et commerce international.- Bull. Acad. Vét. France — 2004 - Tome 157 - Supplément au N° 3
- 3- Anonyme, 2003. La politique de développement de l'élevage et des productions animales au Niger. In EISMV/Burkina Faso/CRDI : Actes de premier Atelier sous-régional sur Actions pour une meilleure intégration des politiques de développement du secteur de l'Elevage et des ressources animales en Afrique de l'Ouest : contribution au NEPAD. Ouagadougou/Dakar, 2003 :161p
- 4- Anonyme : Synthèse de réflexion et étude de faisabilité pour la restructuration du Laboratoire Central Vétérinaire (LCV). Proposition d'ensemble pour une solution globale. Rapport provisoire. Bac +, janvier 2002.
- 5- Anonyme : Séminaire/ atelier national sur l'inspection et le contrôle de la qualité des aliments au Mali, Bamako, décembre 2001, ONUDI, projet US/RAF/97/C56.
- 6- Anonyme : Situation zoonitaire du Mali au cours de l'année 2001. DNAMR, Décembre 2001.
- 7- Anonyme : Plan global du Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) Mali. DNAMR, Mars 2000.
- 8- Badamassi D., Saley M., 2003. L'adaptation des circuits de commercialisation des bovins nigériens à l'évolution de la demande au Nigeria. Rapport provisoire.- Niamey, Ministère des Ressources Animales, 23 p.
- 9- Beaumont N., 2004. Commerce mondial des animaux et des viandes : principaux flux et facteurs d'évolution. Bull.Acad.Vét. France-2004-Tome 157-supplément au N°3
- 10- Benfrid M., 2000. La commercialisation du bétail et de la viande rouge en Algérie.- CIHEAM - Options Méditerranéennes, 2000
- 11- Bertrand GUIBERT, Matthias BANZHAF, Bio Goura SOULE, Dahiru Hassan BALAMI et Ganda IDE, 2009 : Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. IRAM Paris, 2009
- 12- Bernard Bonnet, André Marty, Marie-Jo Demante, 2005. Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel : appui à la gestion locale.- Paris IRAM, 2005
- 13- Bila KABORE, 2007. La politique agricole de l'UEMOA. Contenu et Etat de mise en œuvre.- UEMOA, juin 2007
- 14- Boisseau B., Seck B. : Harmonisation sous-régionale des législations pharmaceutiques vétérinaires dans la zone UEMOA. OIE, décembre 1999.
- 15- Bonnet B., Marty A., Demante M.-Jo, 2005. Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel : appui à la gestion locale.-Paris-IRAM, 2005 : 27p
- 16- Bonnet B., B. Niaré: Projet d'appui au secteur privé de l'élevage. Evaluation à mi-parcours et faisabilité d'un programme national. 22 octobre – 10 novembre 2000. IRAM, mars 2001

- 17- Bonou, A. et Ouédraogo, M., 2006. Politique de développement de l'élevage au Burkina Faso. In EISMV/Burkina Faso/CRDI : Actes de premier Atelier sous-régional sur les Actions pour une meilleure intégration des politiques de développement du secteur de l'Elevage et des ressources animales en Afrique de l'Ouest : contribution au NEPAD. Ouagadougou/Dakar, 2003 :161p
- 18- Burkina Faso/Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (MAHRH), 2009. Approche stratégique pour booster la production de bovins embouchés et stimuler les exportations de la viande d'origine burkinabé ? - Analyse de situation et propositions : rapport définitif-Ouagadougou/MAHRH-Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP), mars 2009 : 56p
- 19- Burkina Faso/Ministère des Ressources Animales, 2009. Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'Elevage (PAPISE) 2010-2015 : rapport définitif-Ouagadougou, MRA, 2009
- 20- Burkina Faso/Ministère des Ressources Animales, 2009. Politique nationale de développement durable de l'Elevage au Burkina Faso 2010-2025 : Rapport final-Ouagadougou, MRA, 2009
- 21- Burkina Faso/Ministère des Ressources animales, 2009. Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso.- Ouagadougou/MRA-Direction Générale de la prévision et des statistiques de l'élevage, 2009
- 22- Burkina Faso/Ministère des Ressources animales, 2008. Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso.- Ouagadougou/MRA-Direction Générale de la prévision et des statistiques de l'élevage, 2008
- 23- Burkina Faso/MRA, 2005. Initiative élevage pauvreté et croissance.- Ouagadougou, MRA (Document national), 2005 : 158 p.
- 24- CEDEAO, 2009. Forum régional sur l'élevage. Note d'orientation pour le développement de l'élevage dans l'espace CEDEAO.- Abuja, CEDEAO, 2009 : 6 P.
- 25- CEDEAO, 2005. Politique Agricole commune (PAC).- Abuja/CEDEAO, 2005
- 26- CILSS, 2008. Note sur l'élevage transhumant au Sahel : diagnostic, contraintes et perspectives.- Ouagadougou-CILSS/ Secrétariat Exécutif, juillet 2008
- 27- Commission Européenne, 2006. Mission d'appui au développement de l'élevage. Rapport final.- TRANSTEC/BDPA/GEDUR, Juin 2006
- 28- Coulibaly O., Sidibé S., 2008. Evaluation sous-régionale de la chaîne de valeurs bétail/viande. Rapport technique ATP 3, version provisoire.- Accra, ATP, 45 p.
- 29- CSAO-OCDE/CEDEAO/UEMOA/CILSS/ROPPA, 2007. Elevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Valoriser les complémentarités régionales en matière d'élevage : Un levier pour mieux répondre à la demande croissante de produits animaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest.-CSAO/OCDE, Note aux décideurs n°2, 2007
- 30- CSAO-OCDE/CEDEAO/UEMOA/CILSS/ROPPA, 2007. Elevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : mettre en œuvre des politiques commerciales renforçant le marché régional.-CSAO/OCDE, Note aux décideurs n°2, 2007
- 31- CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest Potentialités et défis. –Paris, 2008 :164 p.
- 32- CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008. L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional, Paris, 2008 : 162p
- 33- CTA-AGRITRADE, 2010. Enjeux du commerce dans les secteurs de la viande bovine pour les pays ACP., Note de Synthèse, mars 2010

- 34- Duteurtre, G., 2009. Accès aux marchés et développement des élevages en Afrique : la construction sociale du rapport marchand .Actes de la Conférence internationale sur la commercialisation du bétail sur pied et accès au marché.- Bamako, Novembre 2009
- 35- Eboh, E. C., Oji, K. O., Oji, O.G., Amakom, U. S., Ujah, O. C. (2004). Towards the ECOWAS Common Agricultural Policy Framework: Nigeria Case Study and Regional Analysis. African Institute for Applied Economics. Enugu, Nigeria. 197 p.
- 36- Etude Diagnostique pour l'Intégration Commerciale (EDIC), Niger, 2008
- 37- Etude Diagnostique pour l'Intégration Commerciale (EDIC) , Burkina, 2006
- 38- Faivre Dupaigne B., Alary P., Blein R., Soulé B.G., 2008. Améliorer le fonctionnement des marchés agricoles d'Afrique de l'Ouest.- IRAM/Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM)-, Février 2008
- 39- Faivre Dupaigne, B., Baris, P., Liagre. L. (2006). Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA. Rapport Principal. IRAM/UEMOA 296 p.
- 40- FAO, 2009. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le point sur l'élevage.- Rome-FAO, 2009
- 41- FAO, 2008. Vers un marché commun africain pour les produits agricoles. Rome-Fao/division du commerce international et des marchés, 2008
- 42- FAO, 2008. Echanges interafricains : questions, défis et incidences pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.-Rome, FAO, 25^{ème} conférence régionale pour l'Afrique, Nairobi (Kenya), 16-20 juin 2008
- 43- FARA, 2009. Cibler des marchés pour les produits d'Elevage africains.- Série de Notes d'Orientations Ministérielles, N°1-mai 2009
- 44- Fermet-Quinet E.: Projet d'appui au secteur privé de l'élevage. Rapport de mission. Faisabilité de l'extension du PASPE sur les régions de Gao, Tombouctou et Kidal. VSF, février 2001.
- 45- Guibert B., Banzhaf M., Soula B.G., Balami D.H., Ide G., 2009. Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales : rapport final. Iram Paris-SNV, 2009 : 119p.
- 46- GUISSÉ B., 2009. Filière bétail et viande : Pour une chaîne des valeurs compétitive en Afrique de l'Ouest.- Investir-bf.info, 2009
- 47- Gratham reserch Institut, 2009/. Perspectives de l'Afrique dans l'action mondiale contre le changement climatique. FPA SESSION SPÉCIALE, juillet 2009
- 48- Hugo Beauregard-Langelier, 2004. Portrait de la filière bétail au Niger et de son positionnement dans le commerce international.-UPA Développement international (UPA DI), 2004 : 36p.
- 49- Ian Scoones and William Wolmer, 2006. Livestock, Disease, Trade and Markets: Policy Choices for the Livestock Sector in Africa.- Institute of Development Studies at the University of Sussex Brighton, 2006
- 50- Jean-Luc ANGOT, 2004. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE): normes sanitaires et commerce international.-Bull. Acad. Vét. France — 2004 - Tome 157 - Supplément au N° 3 www.academie-veterinaire-france.fr

- 51- Maïga A.M., 2007. Elaboration de propositions sur les politiques et stratégies de commercialisation régionale du bétail et de la viande en Afrique de l'Ouest et du Centre. Rapport définitif. Bamako, ORBV, 71 p.
- 52- Maïga M.A., Diané I., Mazou I., Djibrilou A., 2008. Etude sur la compétitivité des viandes rouges/cuir et peaux. Rapport final. Niamey, Ministère du Développement Agricole/PRODEX, 104 p.
- 53- Maman S.M. et Saley M., 2003. Cahier des charges destiné à l'aménagement des marchés à bétail. Rapport définitif. Niamey, Ministère des Ressources Animales, 96 p.
- 54- OCDE-FAO, 2009. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2009-2018.-P.14
- 55- OCDE, 2003. Une nouvelle façon d'élaborer une stratégie d'exportation : mettre à profit la chaîne de valeur.- Paris-OCDE/renforcement des capacités commerciales dans le contexte africain, 2003
- 56- OIE, 2009. Obstacles à l'accès aux marchés mondiaux pour les produits d'origine animale africains : recommandation technique 1.- Paris-OIE-18^e conf. De la Commission régionale OIE pour l'Afrique-Ndjaména (Tchad) 22-26 février 2009
- 57- OIE, 2009. Code terrestre.- Paris/OIE, Ed. 2009 (http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_sommaire.htm)
- 58- OIE, 2008. Bonne gouvernance des Services vétérinaires : recommandation n°1. – Paris-OIE- Séminaire sur la Bonne gouvernance des SV, Gaborone (Botswana), 16-17 janvier 2008
- 59- OIE, 2008. La bonne gouvernance des services vétérinaires et ses effets sur le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique. Paris/OIE-Conférence de l'OIE sur les médicaments vétérinaires en Afrique, 2008
- 60- OIE, 2008a. Outil pour l'évaluation des performances des services vétérinaires du Burkina Faso : outil PVS de l'OIE.-Paris, OIE ; 2008 : 101p
- 61- OIE, 2008b. Analyse des écarts PVS du Burkina Faso : préparation d'un plan stratégique de renforcement de la conformité des services vétérinaires aux normes de qualité de l'OIE.-Paris, OIE, 2008 : 57p.
- 62- OIE, 2006. Politique de santé animale, évaluation des services vétérinaires et rôle des éleveurs dans la surveillance des maladies animales.- Paris, OIE- séminaire régional OIE/UA-BIRA/FAO, N'djaména (Tchad), 13-15 février 2006
- 63- OIE, 2004. Code sanitaire pour les animaux terrestres.-Paris-OIE, 2004
- 64- OMC, 2004. Examen des politiques commerciales du Mali : rapport du gouvernement.- Genève, OMC-Organisme d'examen des politiques commerciales, 2004
- 65- OUATTARA S. A., 2003. La politique de développement de l'élevage au Mali. In EISMV/Burkina Faso/CRDI : Actes de premier Atelier sous-régional sur Actions pour une meilleure intégration des politiques de développement du secteur de l'Élevage et des ressources animales en Afrique de l'Ouest : contribution au NEPAD. Ouagadougou/Dakar, 2003 :161p
- 66- OUEDRAOGO, R., 2007. Projet "Marchés frontaliers". Rapport général final (janvier 1999 à octobre 2004). Ouagadougou, CILSS, 117 p.

- 67- Philippe Blanc et Lea Knopf, 2008 : Evaluation des Services Vétérinaires de la République du Niger à l'aide de l'outil PVS de l'OIE. Rapport OIE, 2008
- 68- Pradère J.P. et al, 2008. Conséquences économiques des maladies animales : l'exemple du Mali.- Paris-Académie d'Agriculture de France, 2006 (www.academie-agriculture.fr/mediatheque/seances/2008)
- 69- Projet GCP/NER/041/EC, 2007 : Recensement général de l'agriculture et du cheptel du Niger. Niamey, 2007
- 70- République Algérienne Démocratique et Populaire, 2006. Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA, Volume V: Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa.- NEPAD/FAO/Gouvernement algérien, 2006
- 71- République du Mali, 2008. Mission conjointe CILSS/FEW-NET/Gouvernement ; d'évaluation préliminaire de la campagne agricole 2008/2009 au Mali. Bamako (Mali)/CILSS, octobre 2008
- 72- République du Mali/ Ministère de l'Elevage et de la Pêche(MEP), 2008. Rapport annuel 2007.- Bamako, MEP/ DNPIA, 2007 : 100 p.
- 73- République du Mali/ Ministère de l'Elevage et de la Pêche(MEP), 2007. Rapport annuel 2006.- Bamako, MEP/ DNPIA, 2007 : 67 p.
- 74- République du Mali/ Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP), 2006. Rapport annuel 2005.- Bamako, MEP/ DNPIA, 2006 : 50 p.
- 75- République du Mali-Ministère de l'Elevage et de la Pêche, 2005. Plan de développement la filière bétail-viande au Mali. Volume I. Diagnostic de la filière bétail-viande : Rapport final.-Bamako, MEP, 2005 : 91 p.
- 76- République du Mali/Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2003. Politique nationale de développement de l'élevage au Mali- Volume I : diagnostic et analyse critique de la situation actuelle du sous-secteur Elevage au Mali.- Bamako, MAEP, 2003 :135p
- 77- République du Mali/Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2003. Politique nationale de développement de l'élevage au Mali- Volume II : Enjeux et stratégies.- Bamako, MAEP, 2003 :135p
- 78- République du Mali/Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2003. Politique nationale de développement de l'élevage au Mali- Volume III : cadre d'orientation politique.- Bamako, MAEP, 2003 :135p
- 79- Rép. Mali- Table ronde des bailleurs de fonds, 2008 : Orientations stratégiques et priorités d'investissement pour un développement agricole efficient et une croissance accélérée. Bamako, mai 2008
- 80- République du Niger, 2008. La modernisation du Commerce pendant un Boom Minier. Etude diagnostique sur l'intégration commerciale, Programme du Cadre Intégré. Niamey, 2008 : P. 82-93.
- 81- République du Niger-EDIC., 2007. Le secteur de l'élevage : potentialités et perspectives pour la croissance des exportations.- Niamey, EDIC, 2007 : 55 p.
- 82- Royaume du Maroc/Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2008. Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb ».-Rabat (Maroc), MEF, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, Octobre 2008
- 83- Royaume du Maroc, 2006. Examen des politiques commerciales.-WT/PTR/S/116
- 84- Savadogo K., 2009. La politique agricole de l'UEMOA : Etat de mise en œuvre et défis.-Ouagadougou-UEMOA-Colloque Régional UEMOA/CRDI sur « Intégration

- régionale et stratégie de réduction de la pauvreté », Ouagadougou, 8-10 décembre 2009
- 85- Smith, J.W., Agyemang, K., Hailu, Z., Jabbar, M., Larbi, A. et Osuji, P. (1997) Le développement du secteur laitier en Afrique occidentale : situation actuelle et questions liées au développement ultérieur, in *Politique pour le développement de l'élevage dans les zones humide et subhumide de l'Afrique subsaharienne, Acte du séminaire d'Abidjan, Côte d'Ivoire, du 5 au 9 février 1996*, Wageningen, CTA.
- 86- Tambi, Maina et Ndi, 2006. Une estimation des conséquences économiques de la PPCB en Afrique.- Rev sci. Techn. Off. Int. Epiz., 2006, 25 (3), 999-1012
- 87-
- 88- TERPEND N. et Saley M., 2005. Etude sur l'Elaboration du programme de développement des filières animales. Niamey, MRA-FAO, 132 p.
- 89- Tulasne J.J., Lefèvre P.C., Roger F., Domenech J. 1998. In: OIE. *Séminaire OIE sur l'Epidémiosurveillance des Maladies Animales en Afrique, Dakar, Sénégal, 1998-11-03*. s.l. : s.n., 47 p.. Séminaire OIE sur l'épidémiosurveillance des maladies animales en Afrique, 1998-11-03/1998-11-06, Dakar, Sénégal
- 90- UA-BIRA, 2010. Amélioration de l'accès des ressources animales africaines aux marchés afin de contribuer significativement à la croissance économique et à l'atténuation de la pauvreté.- Addis-Abeba-UA-BIRA/8^e conférence des Ministres Chargés des Ressources animales en Afrique, Entebbe (Ouganda), 13-14 mai 2010
- 91- UA-BIRA, 2009. Exploiter le potentiel des ressources animales pour stimuler la croissance économique et la sécurité nutritionnelle.- Addis Ababa, Conseil des Ministres, Avril 2009.
- 92- UEMOA, 2010. Atelier de validation du rapport de la synthèse régionale des résultats de l'évaluation des performances des services vétérinaires des Etats membres de l'UEMOA.- Ouagadougou (Burkina Faso)-UEMOA, 07 au 09 juin 2010
- 93- UEMOA, 2002. Politique agricole de l'Union. Ouagadougou, UEMOA, 2002
- 94- UE-ACP, 2009. Etude corridors pour l'export des mangues du Mali et du Burkina Faso vers l'Union Européenne. Rapport final. Bruxelles-UE, 2009
- 95- UN-CEA, 2009. Evolution du commerce intra-africain.- UN-CEA-Sixième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales, 13 - 15 octobre 2009 Addis-Abeba (Éthiopie)
- 96- USAID-Mali : Plan stratégique de pays. Cadre général du programme 2003-2012. Octobre 2002.
- 97- WINROCK International (1992) *Assessment of animal agriculture in sub-Saharan Africa*, Morrilton, Arkansas, USA, Winrock International, 125 p.